

RAPPORT D'ACTIVITES 2023



ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et
de l'Economie Circulaire en Occitanie

www.ordeco.org

L'ORDECO est financé par :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

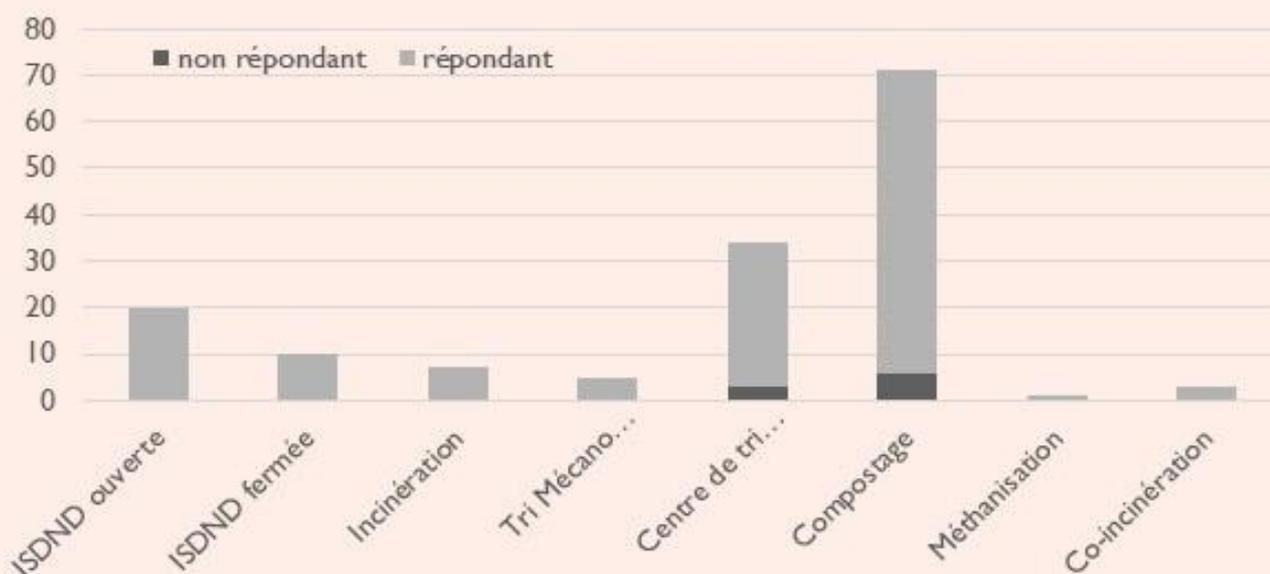
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021

- Enquête « collecte DMA 2021 » réalisée auprès de 155 EPCI et 557 déchèteries en 2022. Le taux de retour était de 96% représentant 99% de la population.
- L'exploitation, cartographies et les fiches de synthèses sont réalisées en 2023.

70
jours

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021 - 2022

- Installations 2021 :
 - Réalisation des fiches synthèse Stockage et Incinération 2021
- Installations 2022 :
 - Enquête « ITOM - installations de traitement des DMA 2022 » auprès de 146 installations régionales
 - Consolidations des données avec le suivi mensuel DREAL et GEREP
 - Saisie dans [SINOE®](#)
 - Mise à jour des zones de chalandise autorisées des installations : 8 nouvelles cartographies



229
jours

Détail par type de déchets - Données 2021

ORDURES MENAGERES

ET ASSIMILEES

2 136 kt 355 kg/hab

France 335 kg/hab



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1 591 kt
264 kg/hab

+ 8 kt de déchets en mélange des professionnels collectés séparément

France 246 kg/hab

- ⇒ Valorisation matière 6%⁵
- ⇒ Valorisation énergétique 38%
- ⇒ Elimination 56%

DECHETS ALIMENTAIRES collectés séparément (y compris collectés en mélange avec des déchets verts)



9,3 kt
2 kg/hab

(comprend les biodéchets assimilés des professionnels collectés par le service public de gestion des déchets)

France 19 kg/hab

⇒ Valorisation matière 100%⁶

365 763 composteurs individuels distribués en 2021
2 353 composteurs collectifs en pied d'immeuble / de quartier

EMBALLAGES EN VERRE



204 kt
34 kg/hab



■ Collecte AV
■ Collecte PAP

France 34 kg/hab

⇒ Valorisation matière 100%⁶

EMBALLAGES - PAPIERS



324 kt
54 kg/hab



60% des habitants en "Extension des Consignes de Tri"

■ Collecte AV
■ Collecte PAP

France 53 kg/hab

- ⇒ Valorisation matière 76%
- ⇒ Valorisation énergétique 13%
- ⇒ Elimination 11%

DECHETS OCCASIONNELS

1 730 kt 288 kg/hab 276 kg/hab

Dont 1 626 kt 270 kg/hab collectés en déchèteries

France 276 kg/hab

102 Zones de réemploi en déchèteries

DECHETS VERTS



471 kt
78 kg/hab



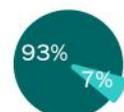
■ Déchèterie
■ Collecte PAP/AV

- ⇒ Valorisation matière 100%⁵
- dont 16% sur une plateforme de broyage permettant une valorisation directe

ENCOMBRANTS - MOBILIER - DEEE



497 kt
83 kg/hab



■ Déchèterie
■ Collecte PAP/AV

- **Encombrants** 366 kt
 - ⇒ Valorisation matière 19%⁶
 - ⇒ Valorisation énergétique 18%⁶
 - ⇒ Elimination 62%⁶
- **Mobilier** 87 kt
 - ⇒ Valorisation matière (y compris réemploi) 56%
 - ⇒ Valorisation énergétique 23%
 - ⇒ Elimination 21%
- **DEEE** 44 kt

DEBLAIS ET GRAVATS



449 kt
75 kg/hab

■ Inertes 435 kt
■ Plâtre 13 kt

- ⇒ Valorisation matière 61%
- ⇒ Elimination 39%

AUTRES DECHETS collectés en déchèteries

- Bois et palettes 166 kt
- Métaux 44 kt
- Papiers/cartons 62 kt
- Déchets dangereux 12 kt
- Autres 3 kt

(corps gras, pneus et plastiques collectés dans une benne séparée)

+ 5 kt de déchets mélange des professionnels collectés en déchèteries

TEXTILES



16 kt
3 kg/hab

- ⇒ Réutilisation 58%
- ⇒ Valorisation matière 41%
- ⇒ Valorisation énergétique 1%
- ⇒ Elimination 1%

REMARQUES & ELEMENTS DE METHODOLOGIE

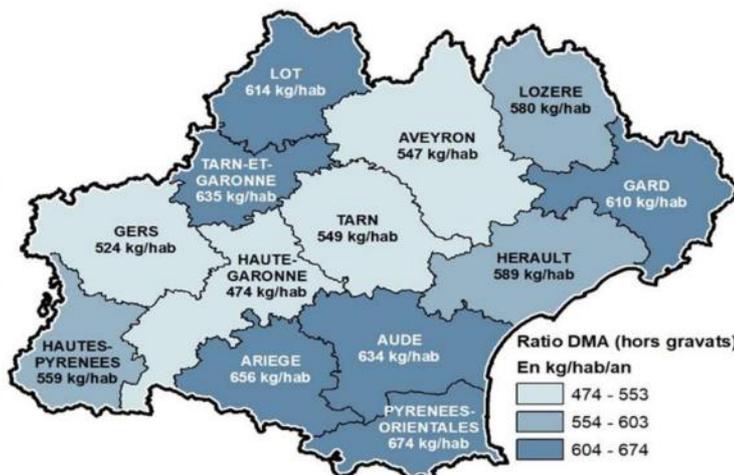
⁵ La valorisation matière des OMr concerne les OMr passées un pré-traitement mécano-biologique, une partie étant valorisée après tri.
⁶ Ce taux est calculé à partir du type de l'installation qui reçoit les DMA en premier, c'est-à-dire sans prise en compte des refus de tri.

GLOSSAIRE

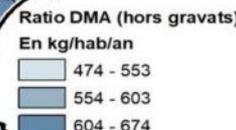
AV : Apport volontaire / PAP : Porte-à-porte
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Synthèse Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) – Données 2021

- 4454 communes
- 6 017 619 habitants ¹ — 6 569 632 habitants DGF²
- 144 EPCI à compétence "collecte" ou maître d'ouvrage de déchèteries
- 36 EPCI à compétence "traitement"
- 565 déchèteries

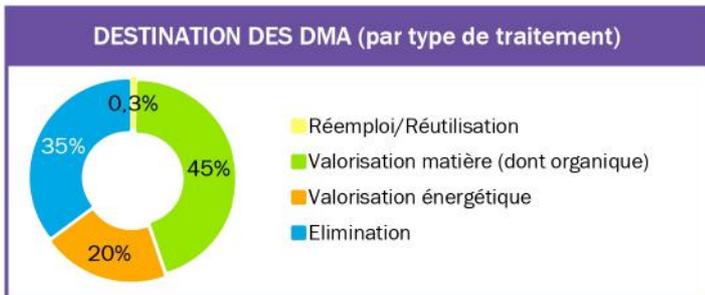
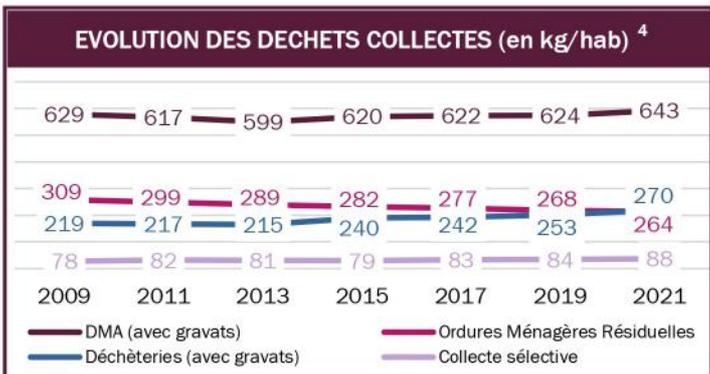
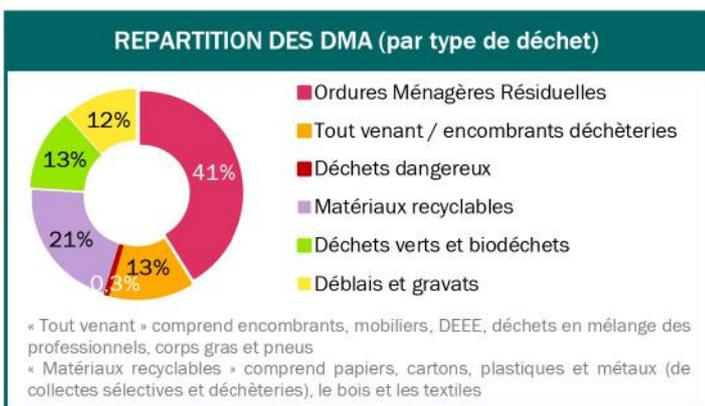


DMA (avec gravats)	3 867 kt	643 kg/hab
		589 kg/hab.DGF
DMA (hors gravats)	3 418 kt	568 kg/hab
		520 kg/hab.DGF



France	DMA (avec gravats) : 611 kg/hab — 587 kg/hab.DGF
	DMA (hors gravats) : 548 kg/hab — 526 kg/hab.DGF

Coût de la gestion des DMA ³	131 € HT/hab.	France	106 € HT/hab.
--	---------------	---------------	---------------



La quantité globale de DMA collectés en Occitanie entre 2009 et 2021 a augmenté de 425 kt mais le ratio de DMA collectés par habitant n'est qu'en légère augmentation : 2,2%, ce qui est moins élevé que la tendance nationale. L'Occitanie conserve néanmoins une production de DMA par habitant plus élevée que la moyenne française, et ce même avec la prise en compte de la fréquentation touristique. Ce sont particulièrement les ordures ménagères résiduelles et les déchets occasionnels qui sont plus élevés que la moyenne nationale. Le ratio d'ordures ménagères résiduelles, bien que relativement élevé, a diminué de 14% (-17% au niveau national). Cette diminution s'est faite au profit de la collecte sélective (emballages/papiers et verre) et des apports en déchèteries, qui ont augmenté, respectivement, de 12% et 23% (+15% et +32% au niveau national).

En termes de traitement, 45% des DMA collectés sont dirigés vers de la valorisation matière (dont organique), 20% vers de la valorisation énergétique et 35% vers de l'élimination (incinération ou stockage). Cette répartition des modes de traitement varie légèrement au cours des années, avec une diminution de l'élimination au profit de la valorisation matière, tendance également observée au niveau national.

2 communes d'Occitanie sont collectées par des EPCI de Nouvelle-Aquitaine, cela représente 100 t de DMA (avec gravats) qui sont inclus dans les données de cette fiche. A l'inverse, 1 commune d'Auvergne-Rhône-Alpes et 25 de Nouvelle-Aquitaine sont collectées par des EPCI d'Occitanie, cela représente 8,1 kt de DMA (avec gravats) qui ne sont pas inclus dans les données de cette fiche.

REMARQUES & ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Les données restituées dans cette fiche sont celles déclarées dans le cadre de l'enquête « collecte » de l'ADEME, réalisée en Occitanie par l'ORDECO auprès des 155 EPCI à compétence « collecte » de la région (données extraites de SINOE le 30 novembre 2023). Les résultats de l'enquête couvrent 98,6% de la population t concernent les DMA collectés par le service public de gestion des déchets, y compris les déchets assimilés des professionnels et ceux des collectivités (déchets de voirie/marchés et déchets des espaces verts).

¹ La population utilisée dans le calcul des ratios de 2021 est la « population SINOE » telle qu'estimée en 2023.

² Les « habitants DGF » correspondent à la population utilisée dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement ; elle permet de prendre en compte la population touristique.

³ Coûts aidés moyens (moyenne pondérée) des DMA en 2019 pour la région et en 2018 pour la France

⁴ Les ratios de 2009 à 2019 ont été calculés sur la base du périmètre géographique 2021 et avec la population municipale INSEE.

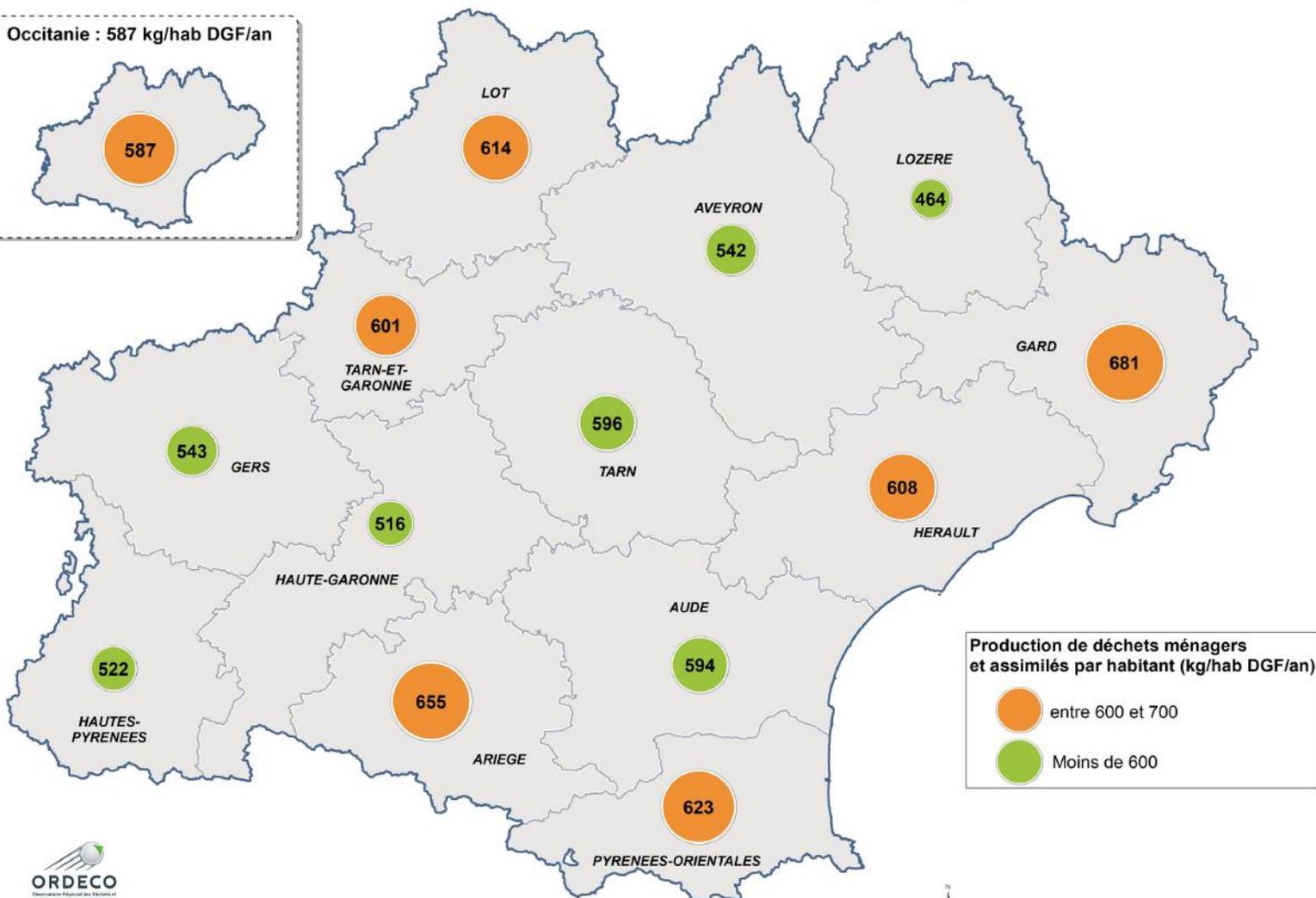
GLOSSAIRE

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale



Production de DMA en 2021 en Occitanie par département

Occitanie : 587 kg/hab DGF/an

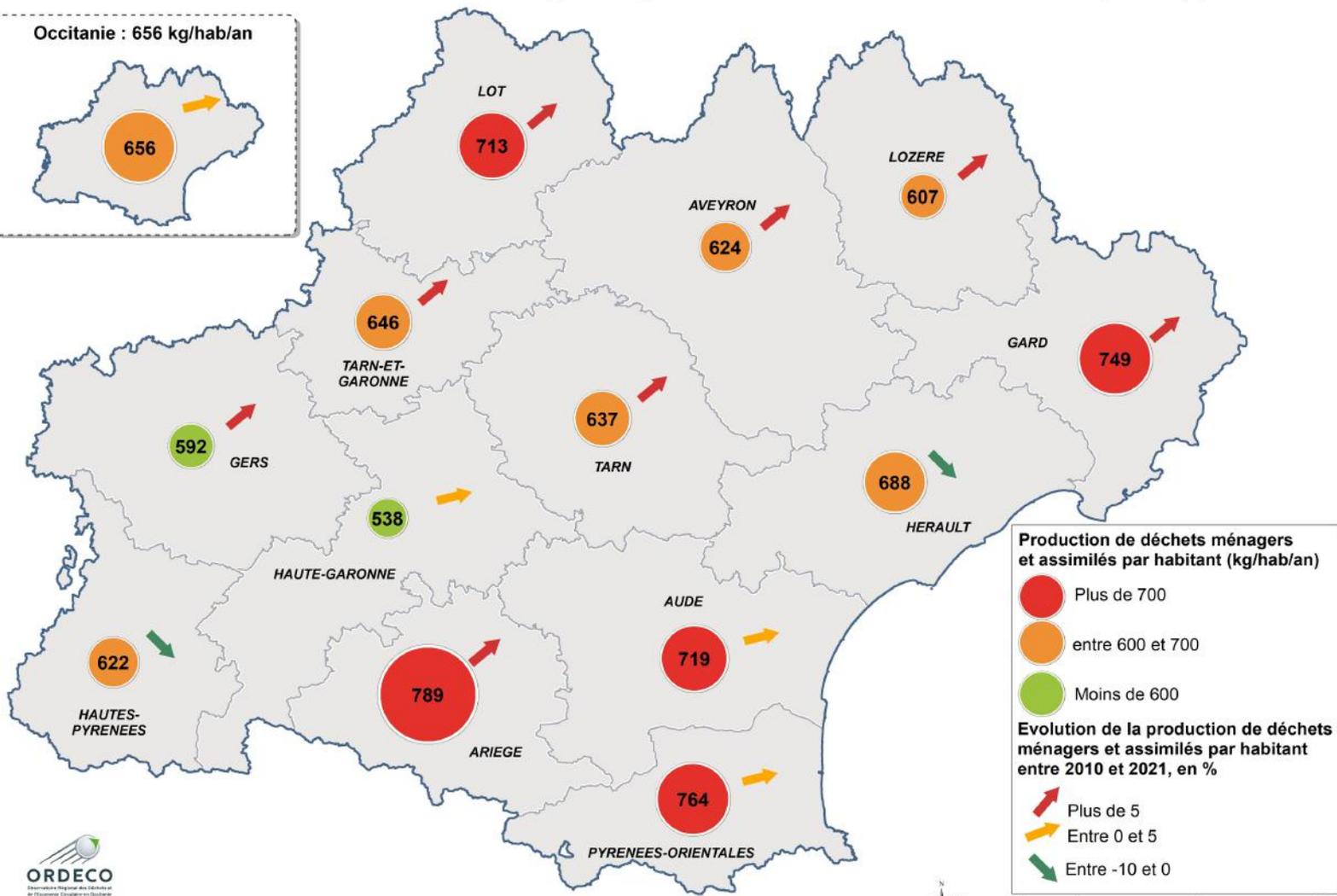


Source : Enquête Collecte 2021 - Population municipale DGF



Production de DMA en 2021 en Occitanie par département et évolution de celle-ci par rapport à 2010

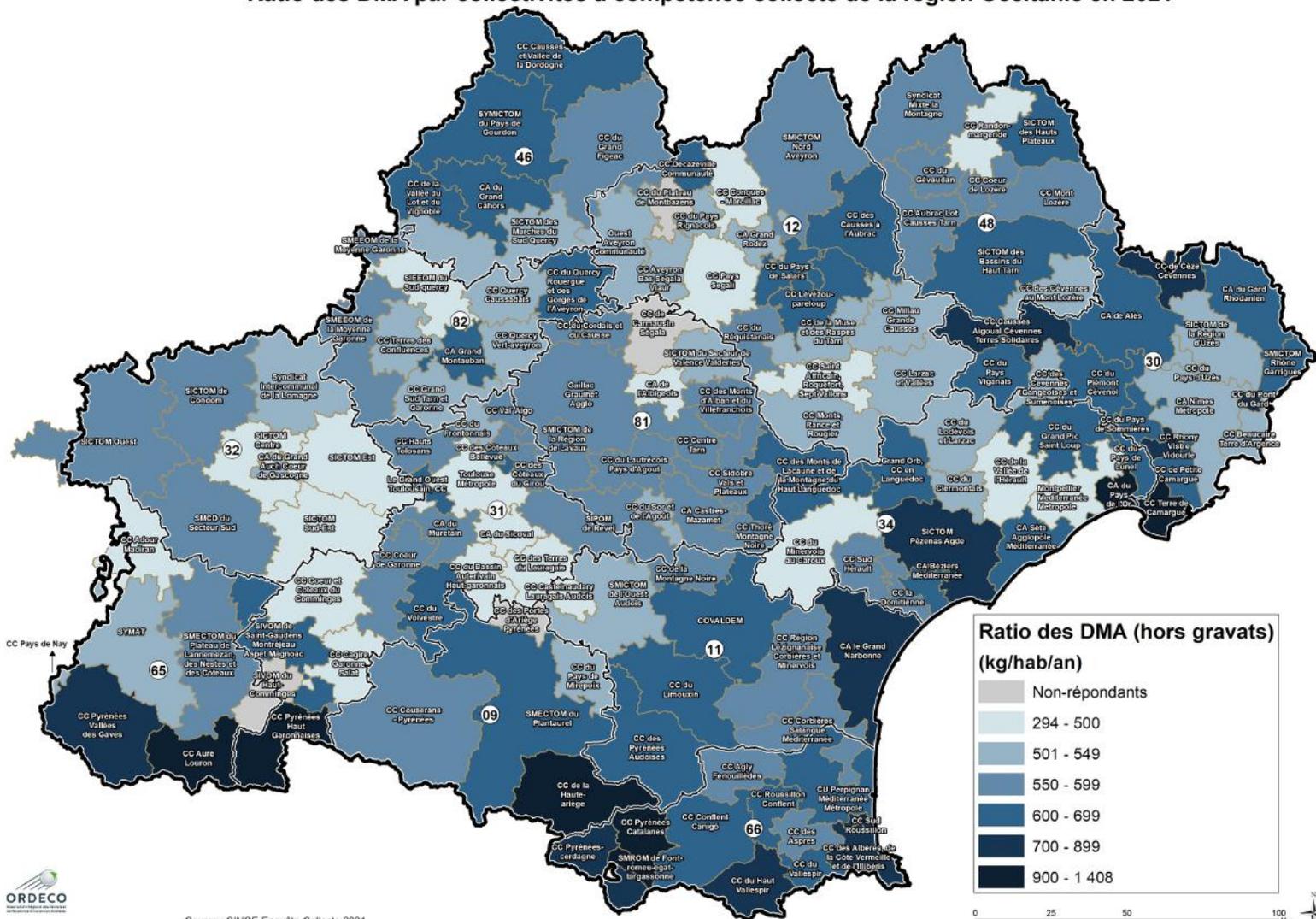
Occitanie : 656 kg/hab/an



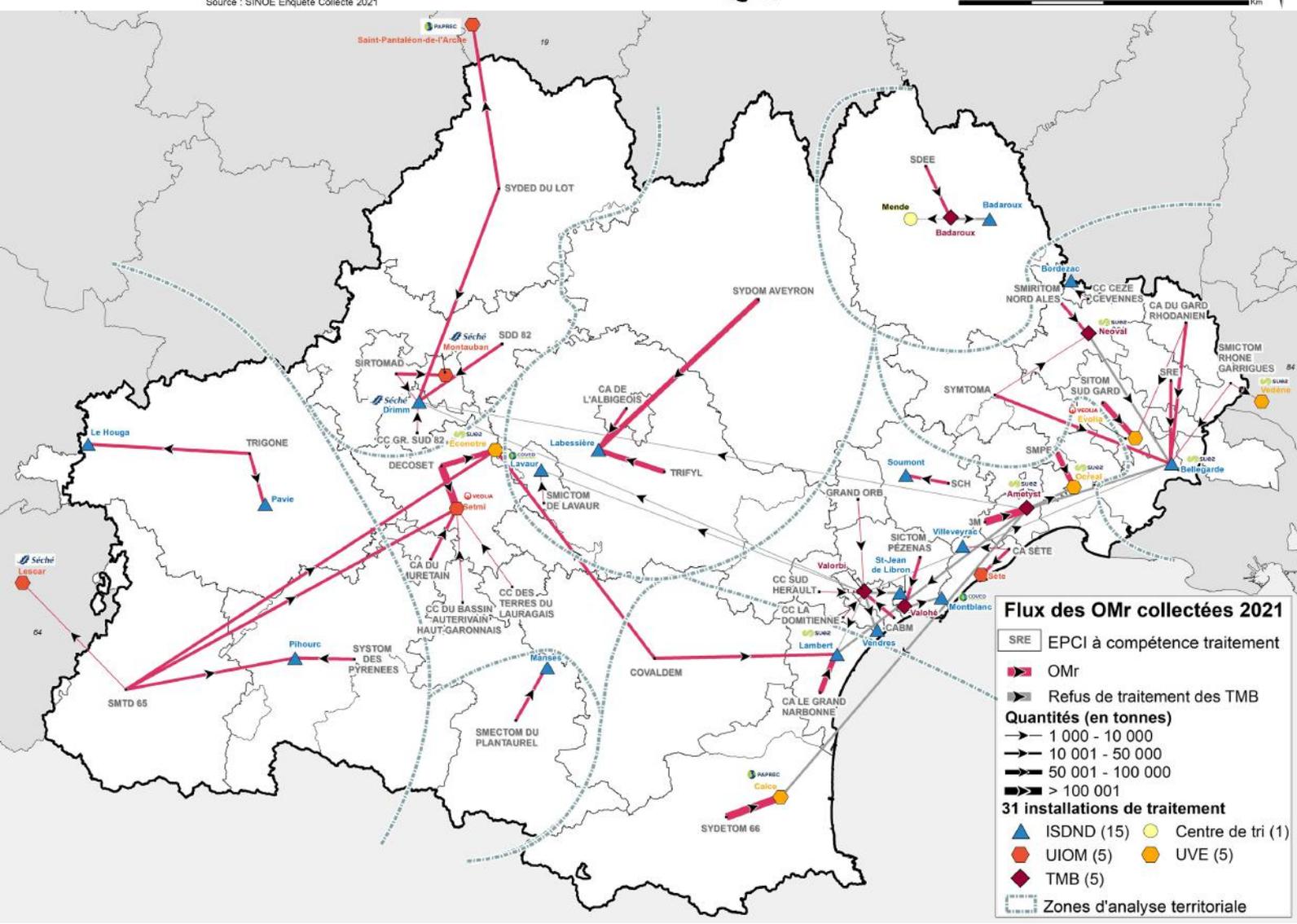
Source : Enquête Collecte 2021 - Population municipale INSEE publiée au 01/01/2021



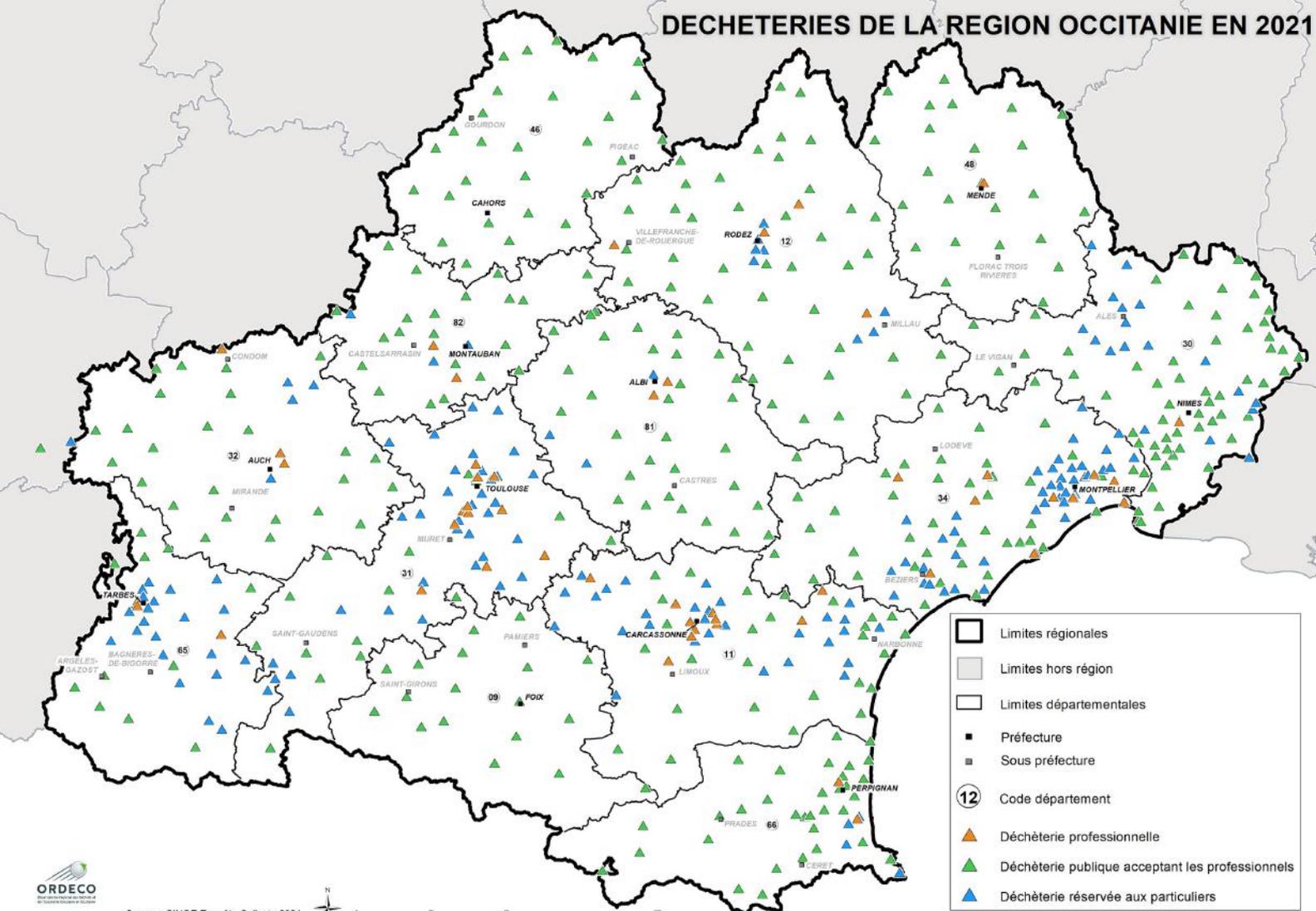
Ratio des DMA par collectivité à compétence collecte de la région Occitanie en 2021



Source : SINOE Enquête Collecte 2021



DECHETERIES DE LA REGION OCCITANIE EN 2021



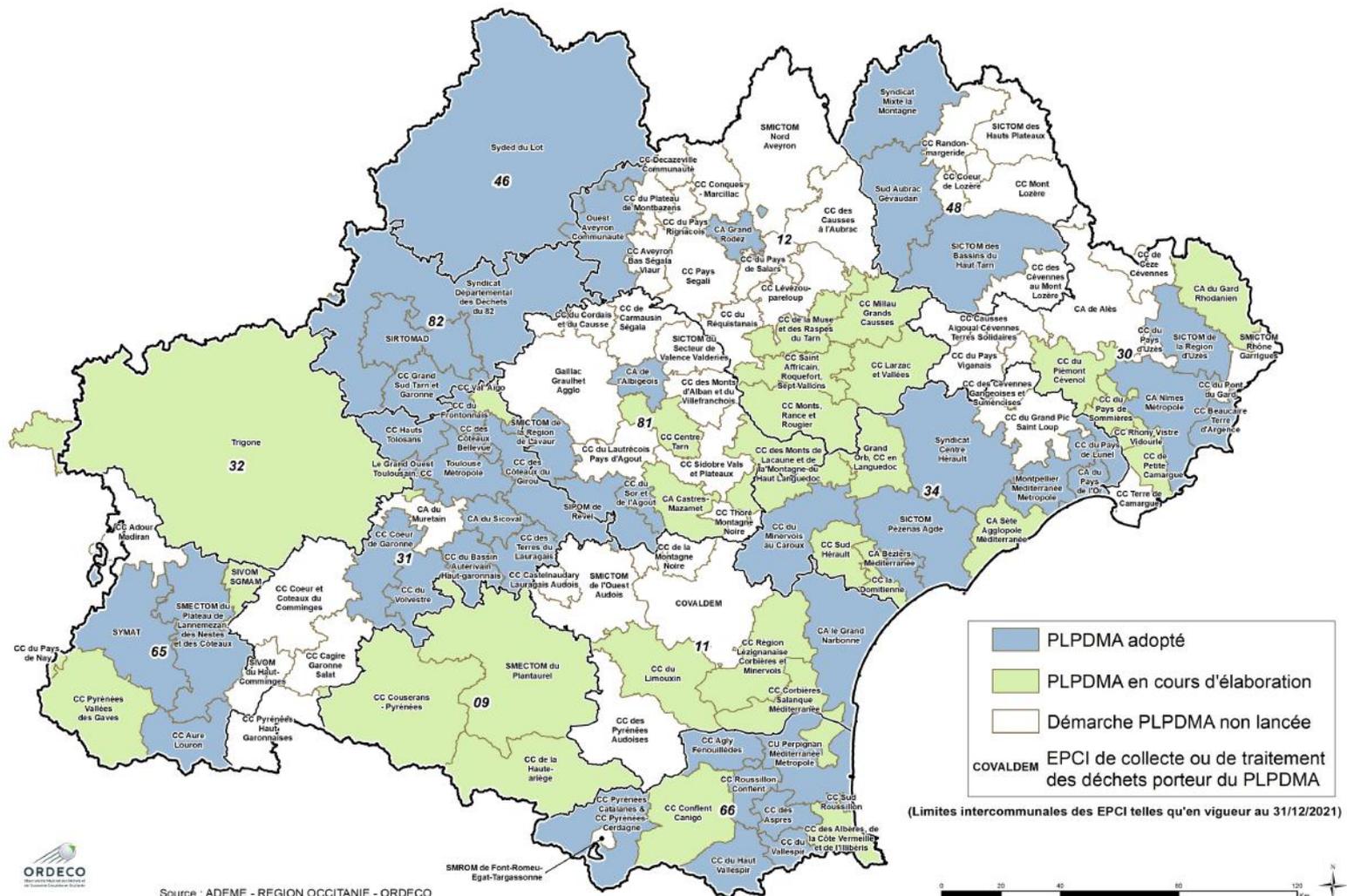
- Limites régionales
- Limites hors région
- Limites départementales
- Préfecture
- Sous préfecture
- 12 Code département
- ▲ Déchèterie professionnelle
- ▲ Déchèterie publique acceptant les professionnels
- ▲ Déchèterie réservée aux particuliers



Source : SINOE Enquête Collecte 2021



Etat d'avancement des PLPDMA en Occitanie en 2023 : Etat de la connaissance à novembre 2023



- PLPDMA adopté
- PLPDMA en cours d'élaboration
- Démarche PLPDMA non lancée
- EPCI de collecte ou de traitement des déchets porteur du PLPDMA

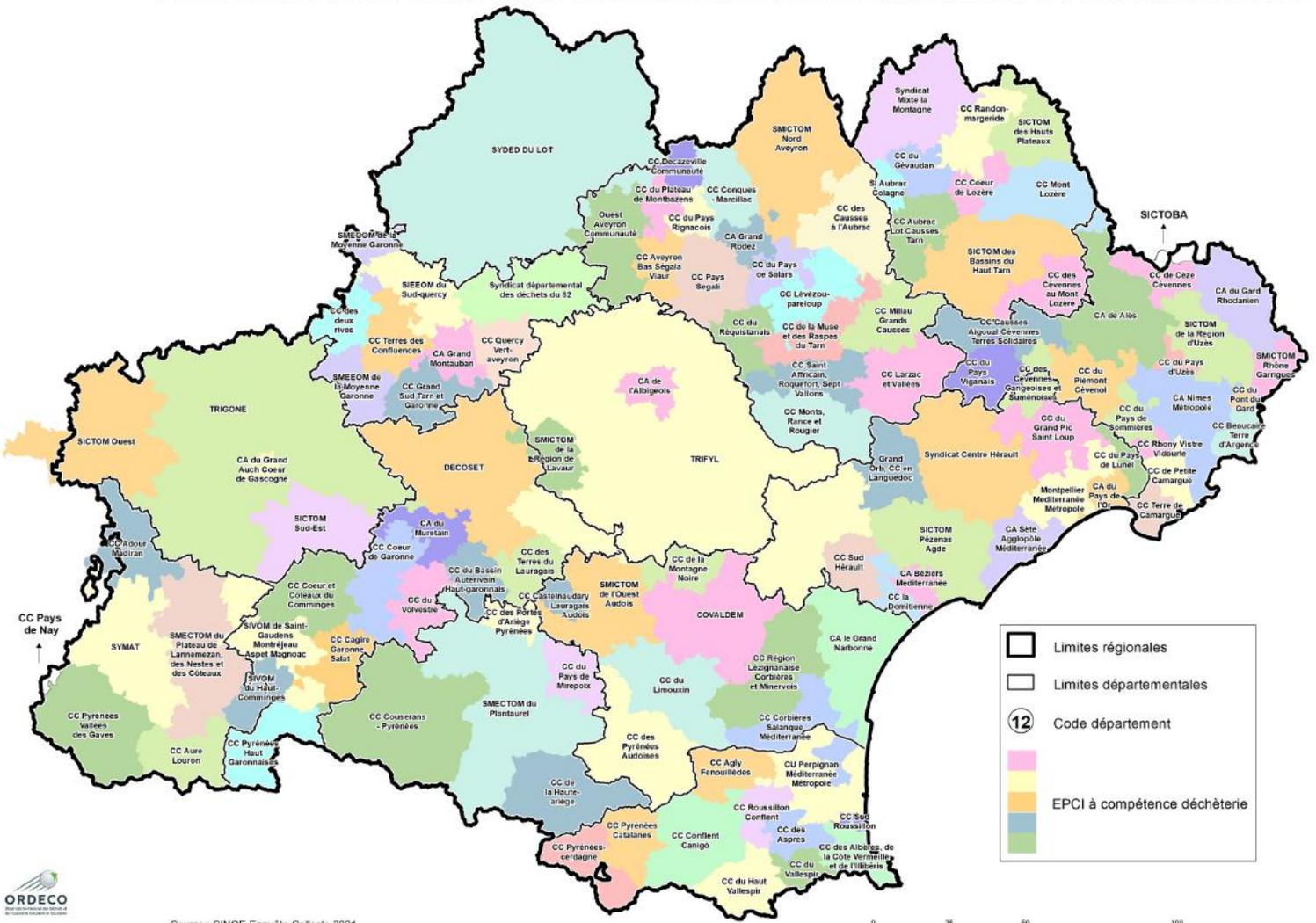
(Limites intercommunales des EPCI telles qu'en vigueur au 31/12/2021)



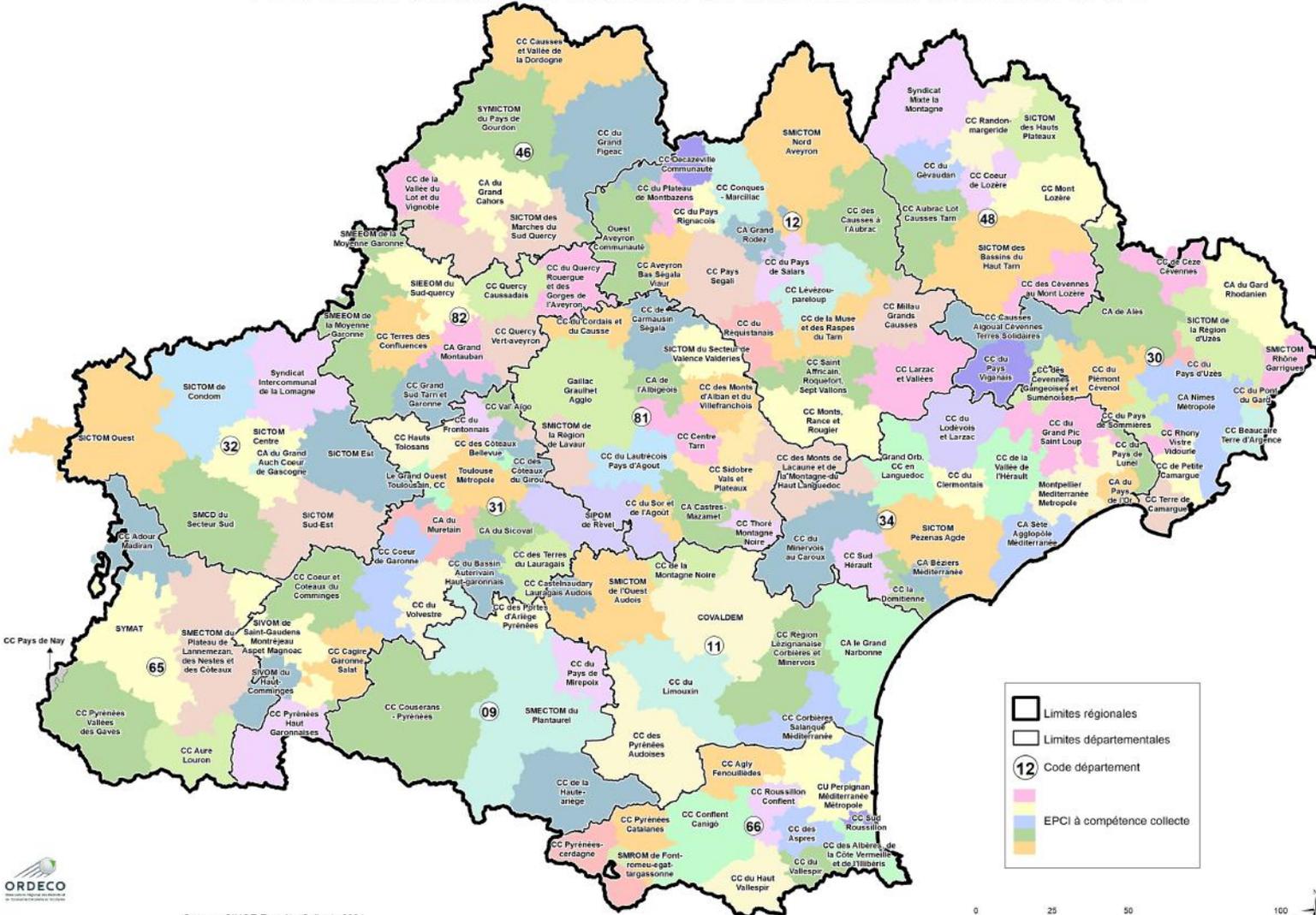
Source : ADEME - REGION OCCITANIE - ORDECO



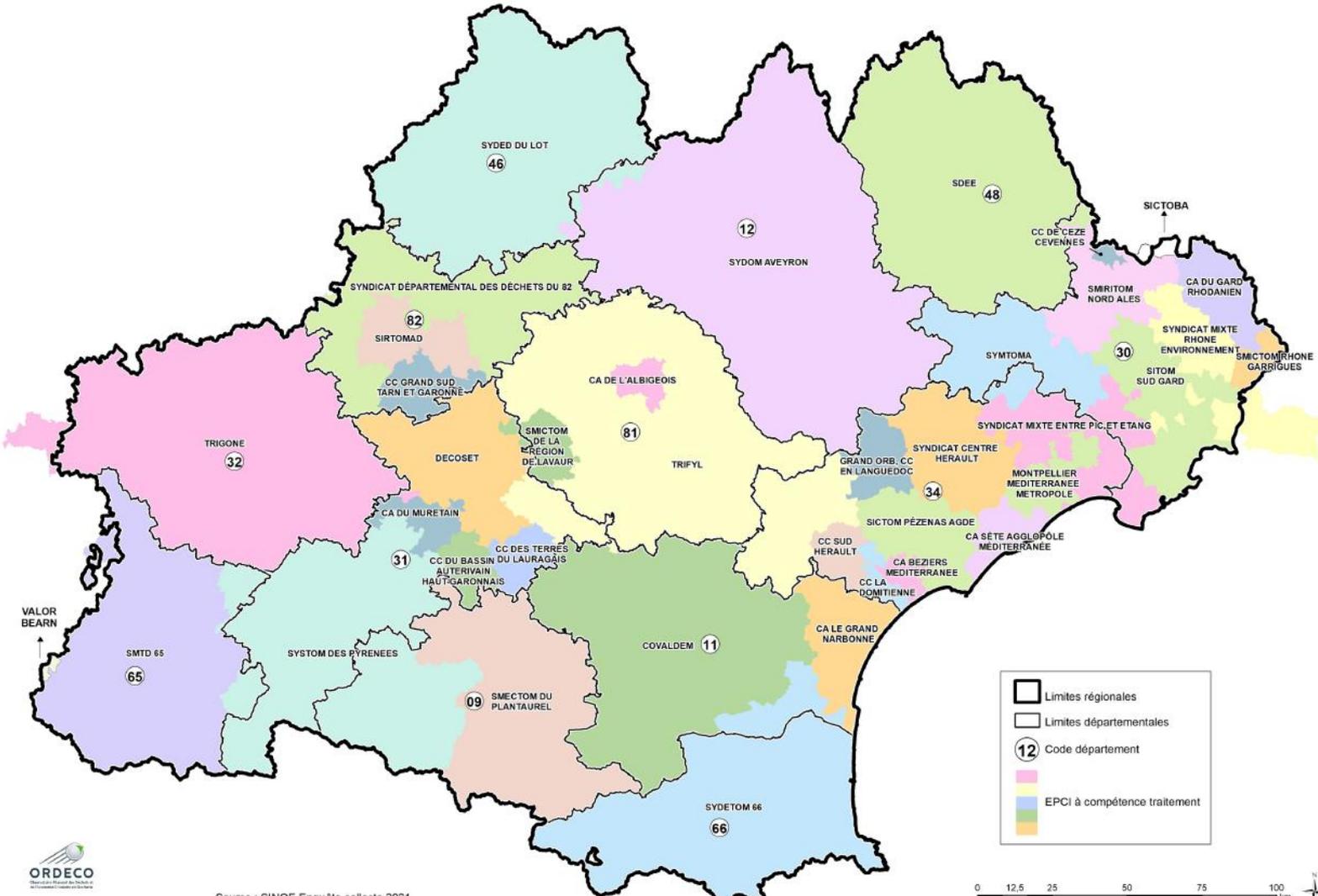
COLLECTIVITES A COMPETENCE DECHETERIES DE LA REGION OCCITANIE EN 2021



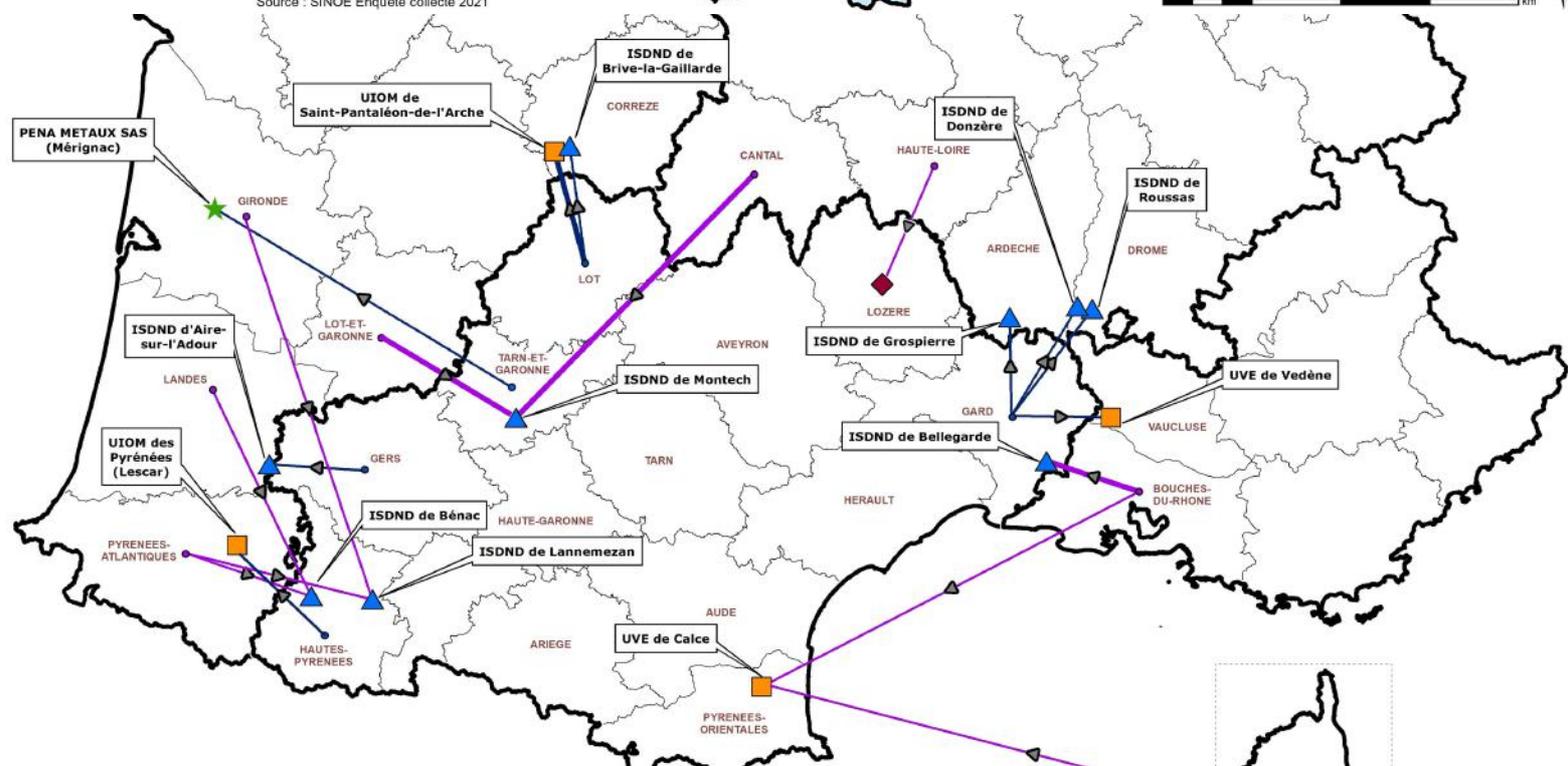
COLLECTIVITES A COMPETENCE COLLECTE DE LA REGION OCCITANIE EN 2021



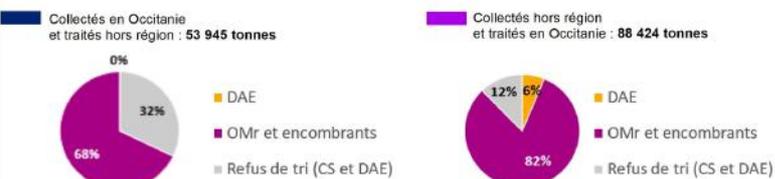
COLLECTIVITES A COMPETENCE TRAITEMENT DE LA REGION OCCITANIE EN 2021

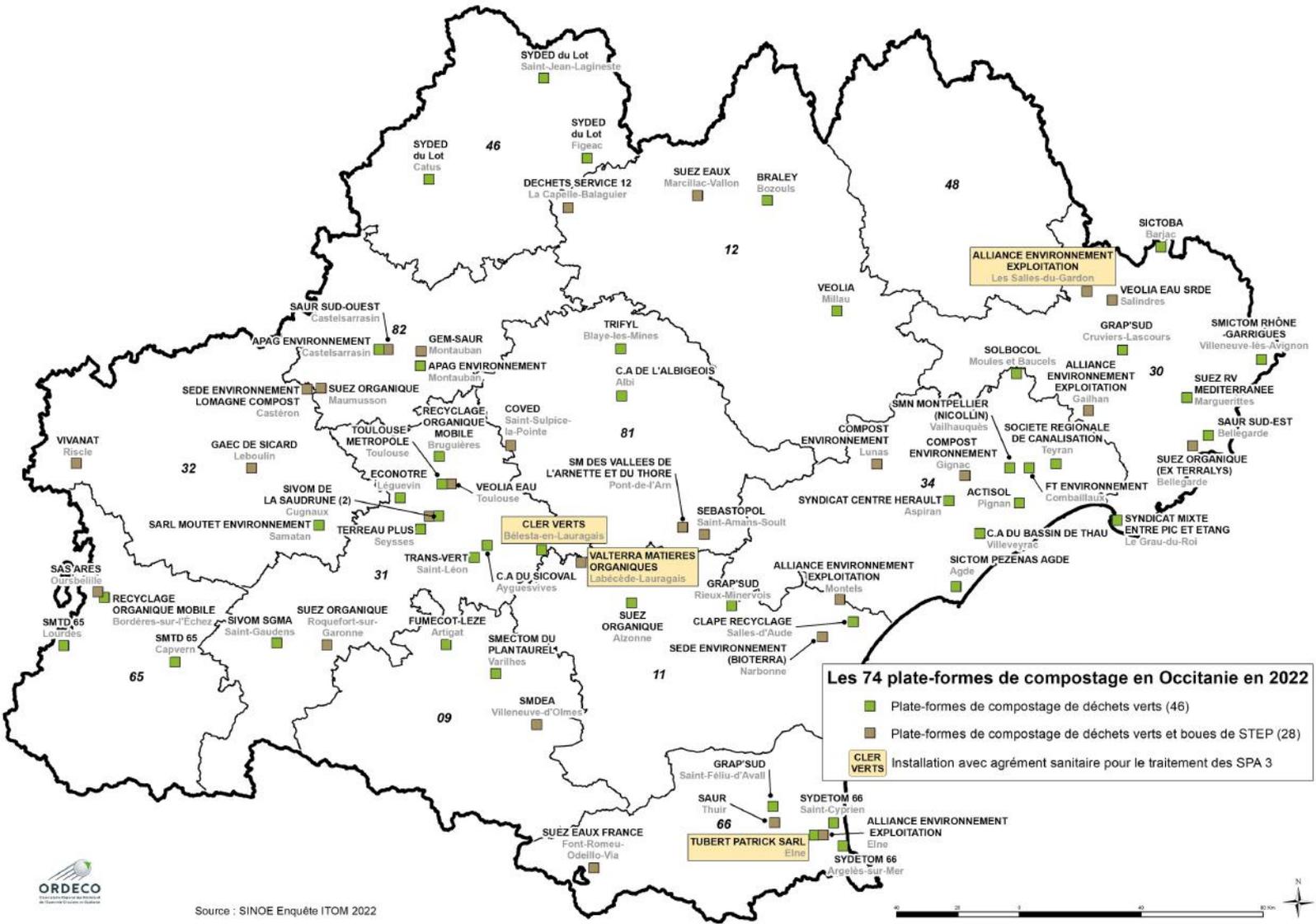


Source : SINOE Enquête collecte 2021



Flux interrégionaux de déchets résiduels non dangereux non inertes en 2021 : Données hors boues, gravats, terres et cailloux et mâchefers





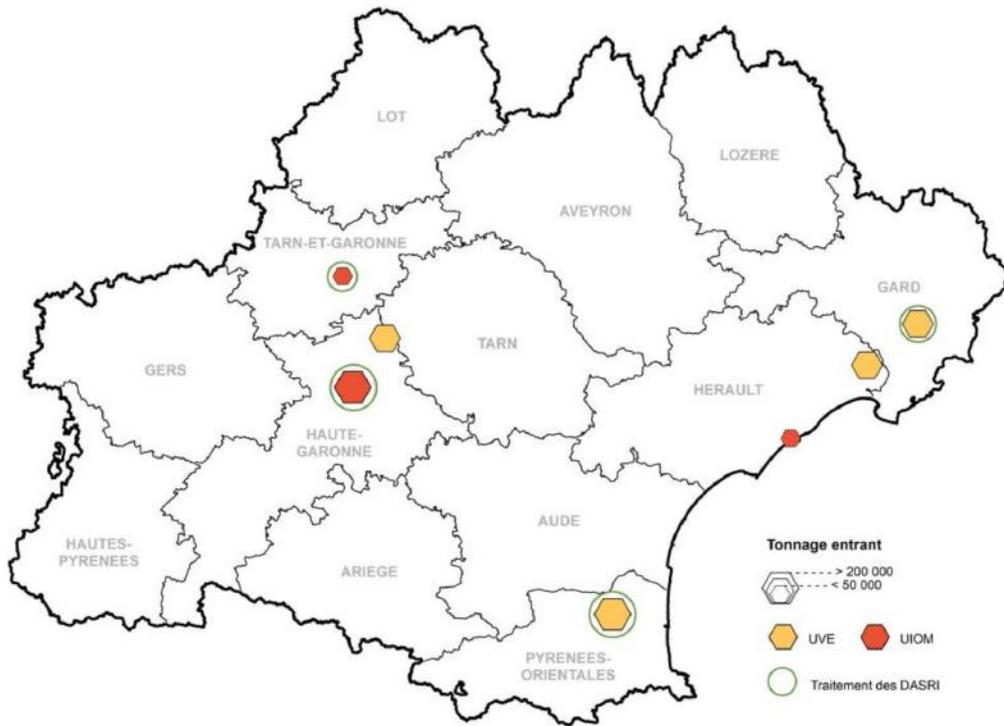
Source : SINOE Enquête ITOM 2022



LES CHIFFRES 2021 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Enquête ITOM – Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



Chiffres clés 2021

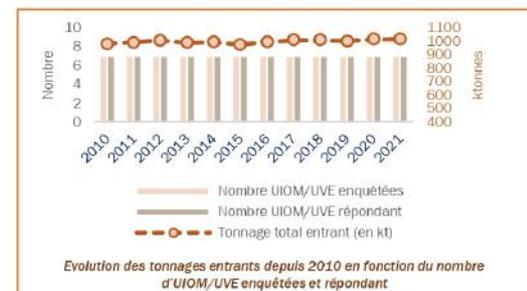
7 installations : 3 UIOM / 4 UVE*

1 079 780 tonnes autorisées

1 002 891 tonnes incinérées

soit 96% de la capacité totale

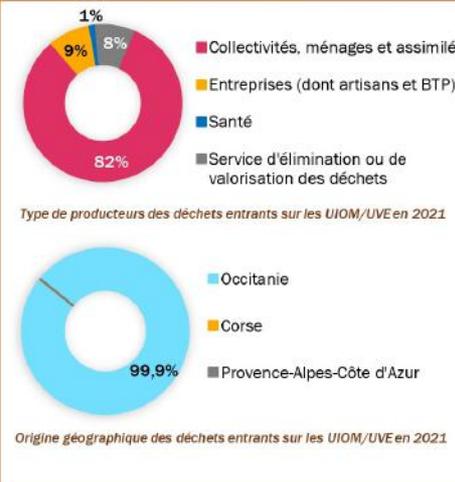
(en tenant compte de la capacité technique des installations telle qu'existante en 2021)



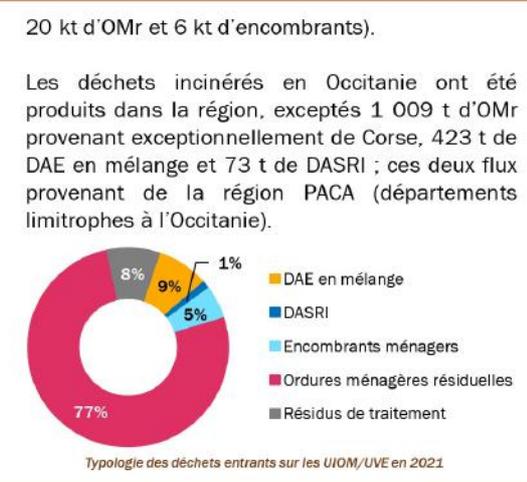
Les UIOM/UVE sont enquêtées annuellement. Le champ de l'enquête, depuis 2010, est le même puisqu'aucune unité n'a ni fermé ni été créée entre 2010 et 2021. Les tonnages entrants sur les UIOM sont, globalement, constants. L'année avec le tonnage le moins élevé est 2015 avec 973 kt et les années lors de laquelle le plus de déchets ont été accepté par les incinérateurs sont 2020 et 2021, avec 1 014 kt. Les quantités entrantes en 2017 et 2018 sont similaires. En 2021, le tonnage entrant est constant par rapport à l'année 2020. **

(*) UVE : Incinérateur atteignant une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être qualifié d'Unité avec Valorisation Énergétique
 (*) UIOM : Incinérateur n'atteignant pas une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être classé comme installation de valorisation
 (**) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en UIOM depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

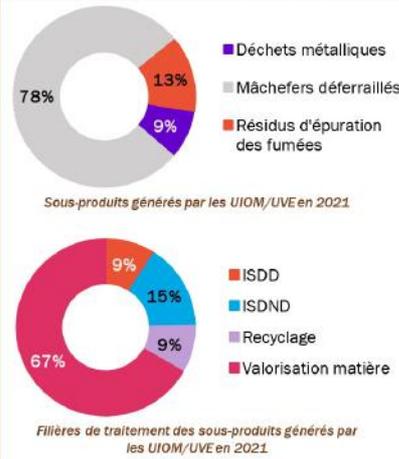
Flux entrants : 1 019 063 tonnes – Déchets résiduels



En 2021, 1 019 kt de déchets résiduels ont été admis dans les incinérateurs d'Occitania et 1 003 kt ont été réellement incinérées, ce qui représente 94% de la capacité réglementaire totale autorisée (97% de la capacité technique). Les déchets incinérés proviennent à 82% des ménages (et des collectivités), 9% des entreprises (dont artisans et BTP) et 8% d'autres installations de traitement de déchets (refus de tri et OMR délestées lors des arrêts techniques). Les 1% restant correspondent à 13 kt de DASRI ; 4 incinérateurs de la région possédant, en 2021, une ligne spécifique pour l'incinération de ces déchets. Les déchets des ménages sont constitués à 93% d'ordures ménagères résiduelles (776 kt), et à 7% d'encombrants ménagers (54 kt). Cette répartition est la même qu'en 2020 même si, on note, en tonnages brutes, une légère augmentation (environ



Flux sortants : 231 968 tonnes – Résidus d'incinération



Le traitement par incinération des déchets résiduels par les 7 unités de la région a donné lieu à la production de 29 kt de REFIOM, 183 kt de mâchefers, 20 kt de métaux. Ces quantités varient peu d'une année à l'autre, à l'image des quantités et types de déchets incinérés qui sont relativement stables au cours du temps. 73% des REFIOM sont stockés en ISDD et 27% (soit 8,1 kt) sont envoyés dans les mines de sel en Allemagne, où ce procédé est considéré comme de la valorisation matière. Les métaux suivent une filière de recyclage. Après maturation, 80% des mâchefers sont utilisés en technique routière et 20% stockés en ISDND.

Valorisation énergétique

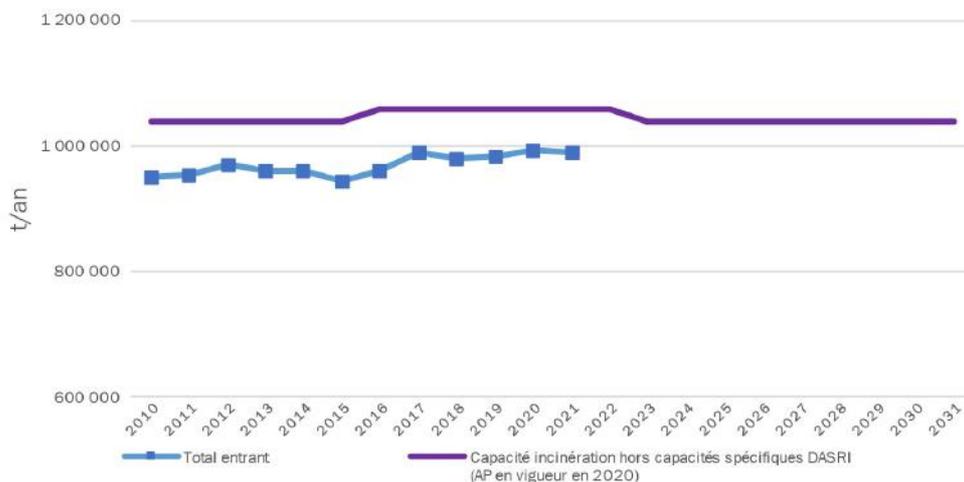
4 incinérateurs fonctionnent en cogénération, c'est-à-dire qu'ils valorisent l'énergie produite lors de la combustion des déchets à la fois sous forme de chaleur et sous forme d'électricité. 2 unités valorisent l'énergie uniquement sous forme de chaleur (vapeur d'eau) et 1 incinérateur valorise l'énergie en tant qu'électricité.

L'électricité est auto-consommée par les incinérateurs et l'excédant est injecté sur le réseau électrique national. La chaleur, est, quant à elle, valorisée différemment selon la situation géographique du site : réseau de chaleur urbain pour 3 incinérateurs, réseau de chaleur industriel pour un autre et « valorisation directe » pour 2 incinérateurs (serres maraîchères et blanchisserie directement raccordées). A noter que la chaleur peut, également, être en partie auto-consommée.

LES CHIFFRES 2021 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Enquête ITOM – Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



Objectif réglementaire applicable aux incinérateurs de DND

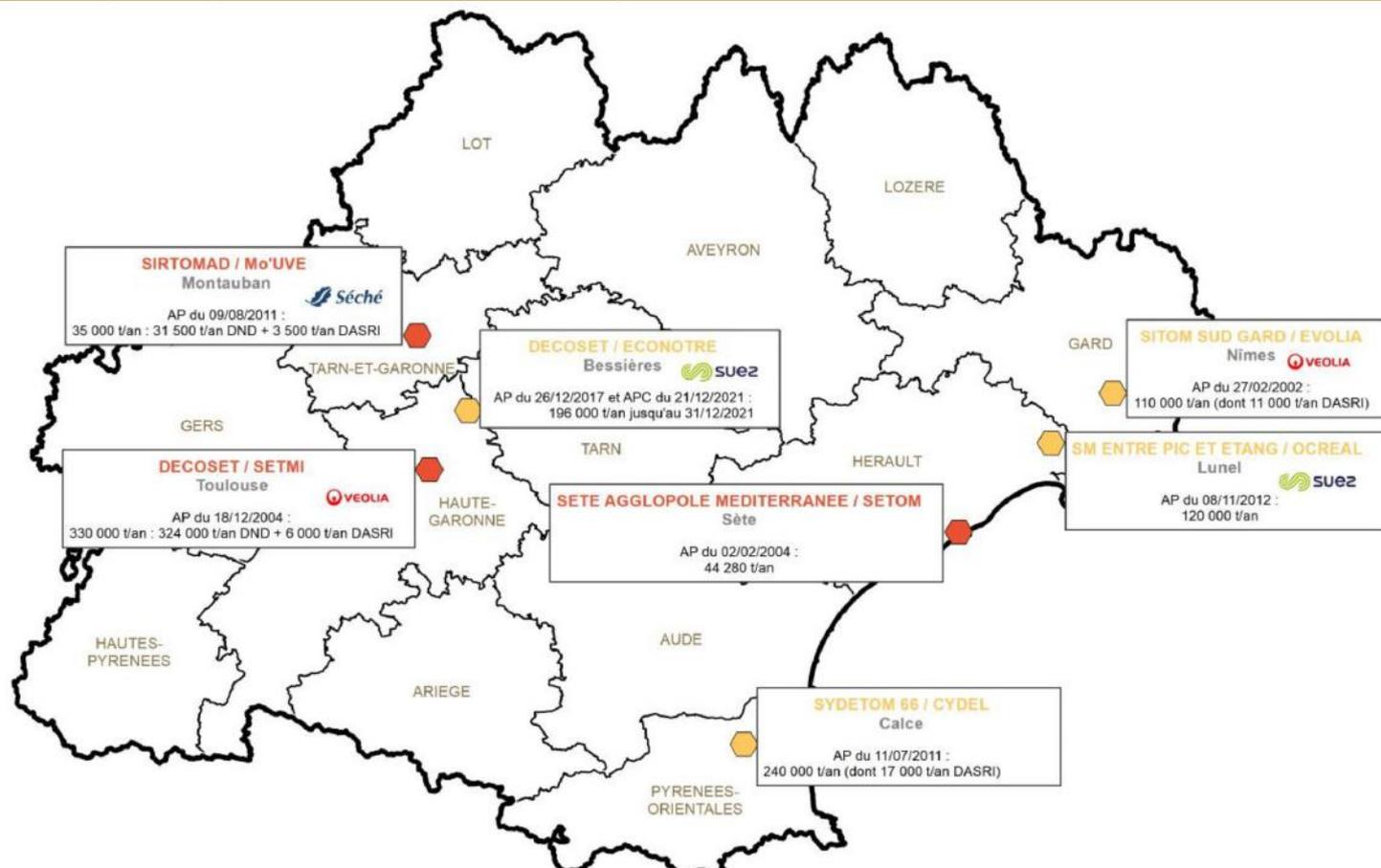
L'article R.541-17-I du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités d'incinération sans valorisation énergétique, qui ne doit pas être supérieure, en 2025, à 50% (75% en 2020) de la quantité de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en installation d'incinération sans valorisation énergétique en 2010.

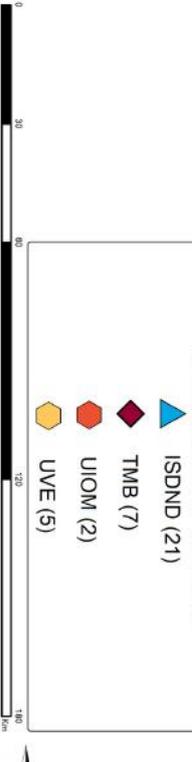
Les critères permettant de déterminer l'absence de valorisation énergétique sont ceux indiqués dans l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016. Cette limite ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes.

En Occitanie, aucun projet de construction ne concerne un incinérateur sans valorisation énergétique. Les dispositions de l'article R.541-17-II ne s'appliquent donc pas en temps que telles. Le suivi des capacités et des quantités entrantes est, donc, présenté toutes installations d'incinération des ordures ménagères confondues (avec et sans valorisation énergétique). A noter qu'en 2021, on compte en Occitanie **3 incinérateurs avec une valorisation énergétique inférieure aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 20/09/2002 (UIOM) et 4 incinérateurs avec une valorisation énergétique supérieure aux seuils (UVE)**. 2 des 3 UIOM restent rétrogradés, également, à des possibilités d'amélioration de la valorisation énergétique de leur installation, ce qui leur permettrait d'avoir une performance environnementale plus élevée et ainsi de faire baisser le montant de la « Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) » s'appliquant à leurs déchets entrants. La 3^{ème} installation est déclassée en UVE en 2022 selon le calcul de sa performance énergétique à partir de l'Arrêté Ministériel du 7 décembre 2016.

La capacité totale d'incinération en Occitanie est, en 2021, de 1,071 million de tonnes par an (1,061 sans prendre en compte les capacités spécifiques réservées aux DASRI ; valeur retenue dans le cadre du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et dans le graphique ci-dessus). Cette capacité est en vigueur depuis 2017 et ce jusqu'à fin 2022, date à laquelle l'incinérateur de Bessières (31) verra sa capacité diminuer de 22 000 t/an.

En ce qui concerne les quantités incinérées en Occitanie, elles sont, globalement, stables au cours du temps, avec un total légèrement en-dessous des capacités réglementaires autorisées. Cela s'explique, notamment, par le fait que l'incinérateur de Toulouse (31) a une capacité technique inférieure à sa capacité réglementaire. Certains incinérateurs ont, également, une petite part de leur capacité réglementaire non-utilisée (« vide de four »).





Les 35 installations de traitement et pré-traitement de déchets résiduels en Occitanie en 2022

- ▲ ISDND (21)
- ◆ TMB (7)
- ⬢ UIOM (2)
- ⬠ UVE (5)

4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

60 000 t/an OM en mélange

AP du 01/08/2019 : 14 000 t/an jusqu'en 2025 (27 ans à compter de la 1^{ère} mise en place des déchets)

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 15/10/2007 : 28 250 t/an jusqu'au 31/12/2023 (fin d'exploitation prévisionnelle - date non fixée dans l'AP)

AP du 18/12/2012 : 40 000 t/an jusqu'au 18/12/2032

AP du 06/12/2017 : 300 000 t/an du 01/01/2017 au 31/12/2019
 290 000 t/an en 2020
 280 000 t/an en 2021
 270 000 t/an en 2022
 200 000 t/an à compter du 01/01/2023 (fin d'exploitation en 2035)

AP du 08/11/2021 : 38 500 t/an à compter de la notification au préfet de démarrage de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE)

AP du 26/12/2017 et APC du 21/12/2021 : 196 000 t/an jusqu'au 31/12/2021
 192 000 t/an jusqu'au 31/12/2022
 170 000 t/an à partir du 01/01/2023

AP du 16/03/2020 : 75 000 t/an jusqu'au 31/12/2020
 60 000 t/an jusqu'au 31/12/2039

Installation en cours de travaux
 AP du 21/08/2020 : 68 000 t/an jusqu'en 2024
 53 500 t/an à compter de 2025 (Durée d'autorisation 34 ans à compter de l'accueil des premiers déchets)

Installation en cours de travaux
 AP du 13/04/2021 : 110 000 t/an

Installation en cours de travaux
 AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

Installation en cours de travaux
 AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 12/11/2008 : 85 000 t/an jusqu'au 12/03/2035

AP du 20/09/2016 : 50 000 t/an jusqu'au 22/04/2037 (20 ans à compter de la 1^{ère} mise en place des déchets)

AP du 15/12/2016 : 70 000 t/an jusqu'au 01/01/2027 (10 ans à compter du 02/01/2017)

AP du 18/12/2004 : 330 000 t/an : 324 000 t/an DND + 6 000 t/an DASRI

AP du 20/07/2018 : 190 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 180 000 t/an jusqu'au 31/12/2025
 152 000 t/an jusqu'au 31/12/2030
 120 000 t/an jusqu'au 30/04/2037

AP du 20/12/2019 : 46 000 t/an de 2019 à 2022
 42 000 t/an de 2023 à 2026
 40 000 t/an de 2027 à 2030
 36 650 t/an de 2031 à 2039

AP du 06/12/2013 : 100 000 t/an DAE et encombrants + 30 000 t/an méchiers jusqu'au 20/08/2027

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 11/07/2011 : 240 000 t/an (dont 17 000 t/an DASRI)

AP du 06/12/2013 : 100 000 t/an DAE et encombrants + 30 000 t/an méchiers jusqu'au 20/08/2027

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025

AP du 06/10/2006 : 203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

AP du 09/02/2018 : 65 000 t/an jusqu'au 31/12/2019
 47 000 t/an jusqu'au 31/12/2024
 35 000 t/an jusqu'au 31/12/2029

AP du 30/06/2009 : 40 000 t/an jusqu'au 31/12/2022

AP du 21/08/2020 : 90 000 t/an OM en mélange
 8 000 t/an biodéchets

AP du 25/05/2022 : 11 500 t/an jusqu'au 31/12/2024

AP du 18/08/2010 : 132 900 t/an jusqu'au 31/12/2040 (dont 77 500 t/an de déchets externes et 55 000 t/an de déchets de Vallohe)

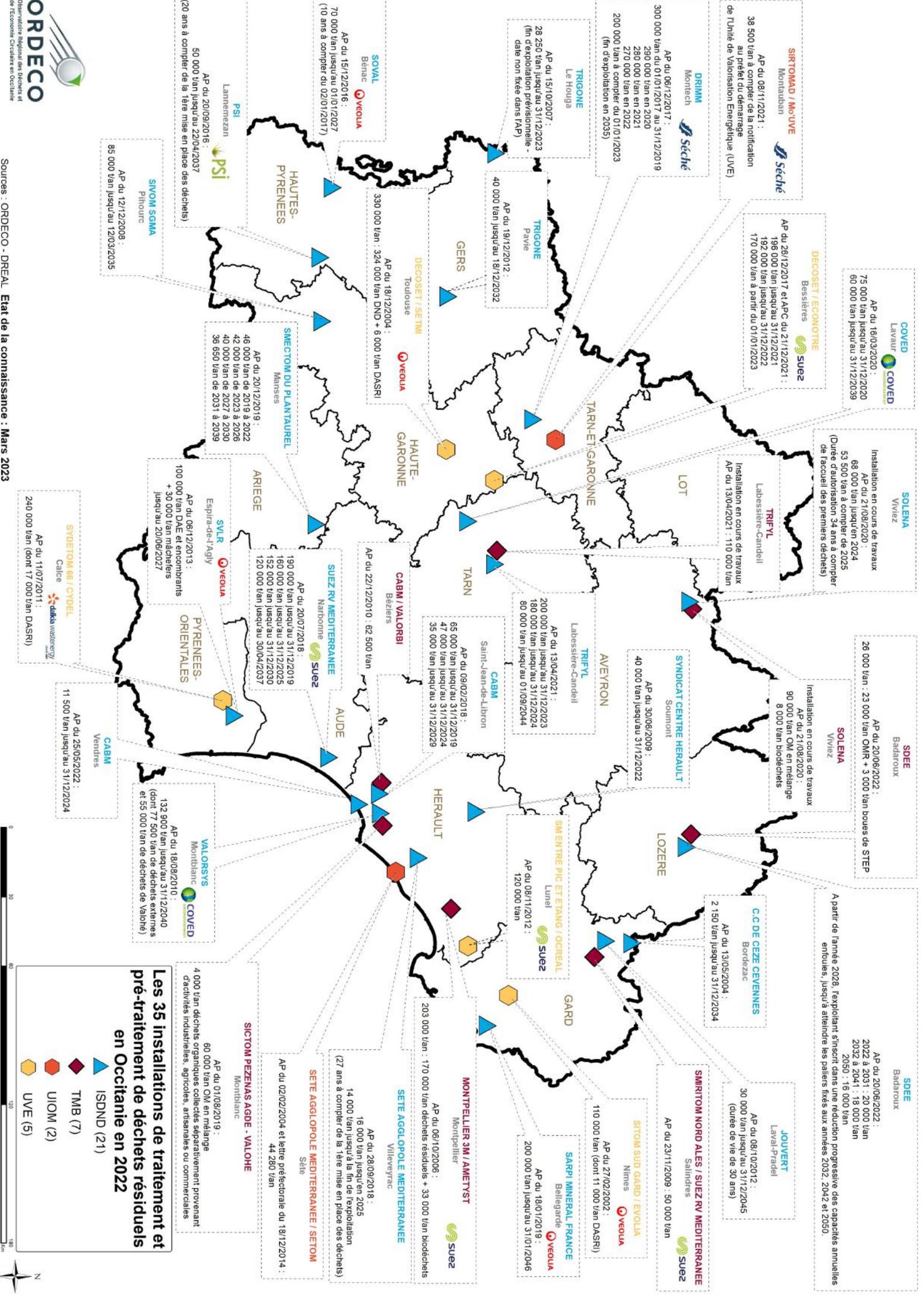
AP du 20/06/2022 : 26 000 t/an : 23 000 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

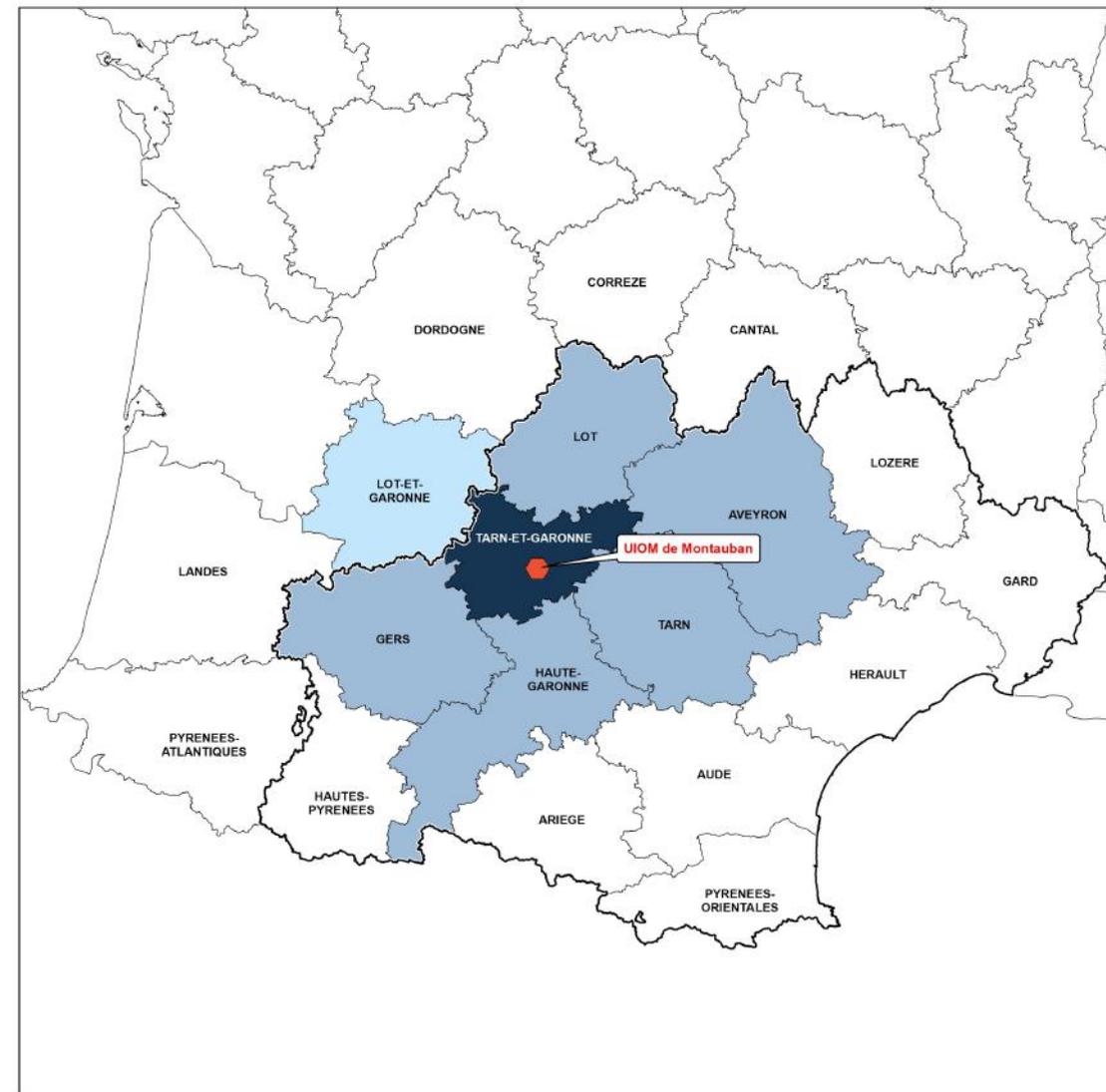
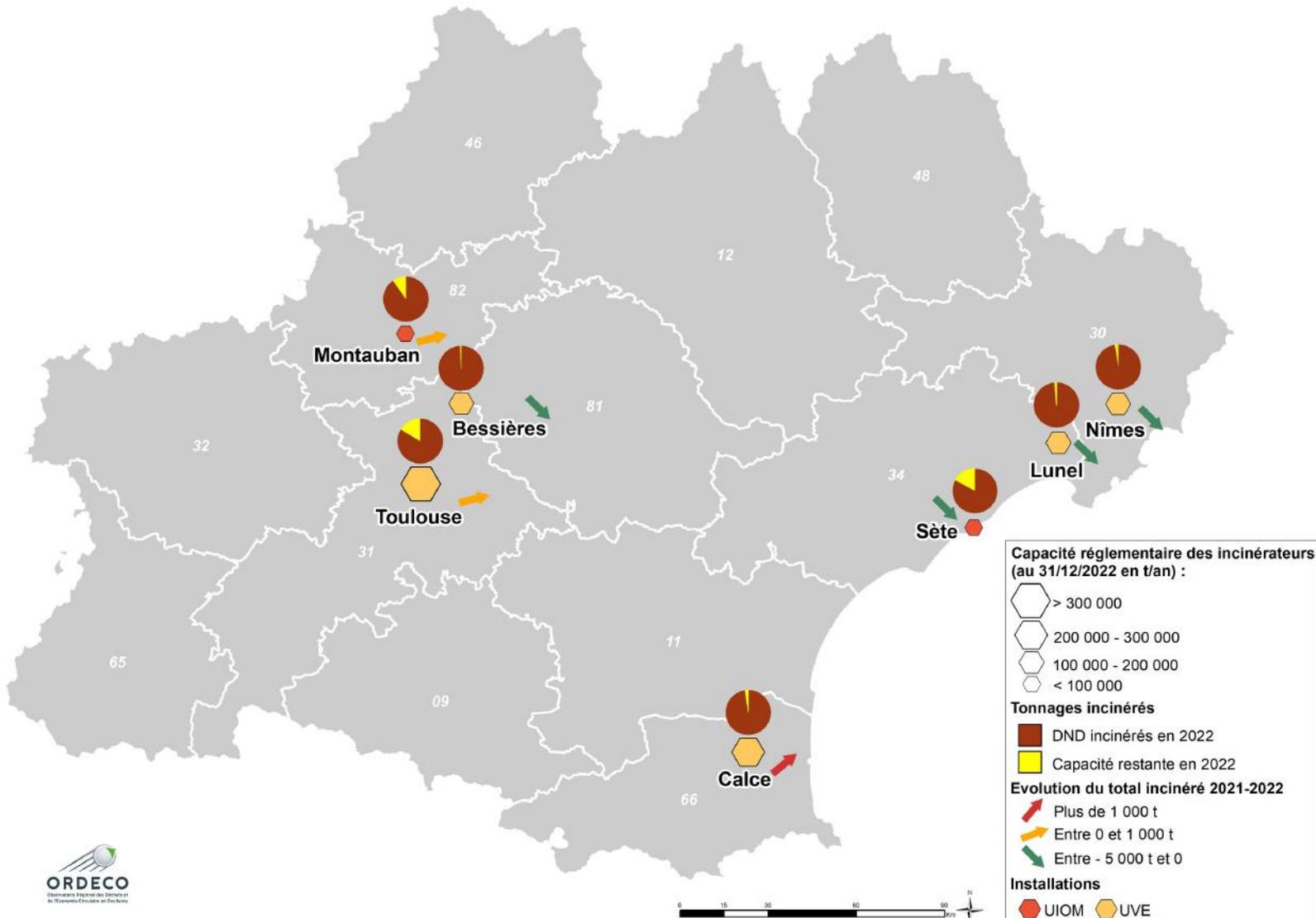
AP du 08/10/2012 : 30 000 t/an jusqu'au 31/12/2045 (durée de vie de 30 ans)

AP du 01/08/2019 : 60 000 t/an OM en mélange
 4 000 t/an déchets organiques collectés séparativement provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou commerciales

AP du 02/02/2004 et lettre préfectorale du 18/12/2014 : 44 280 t/an

AP du 28/09/2018 : 16 000 t/an jusqu'en 2025





Sources : DREAL - ORDECO - PDEDMA Tarn-et-Garonne

ZONE DE CHALANDISE UVE DE NIMES

Arrêté préfectoral du 11/07/2022

"Les déchets reçus sur le site ont pour origine le Gard et :
- la région Occitanie pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI),
- les départements limitrophes à la région Occitanie en priorité et les régions limitrophes à la région Occitanie en second lieu, pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) uniquement en cas d'arrêts techniques, de dysfonctionnement ou de pannes sans solutions locales à proximité des installations prévues à cet effet,
- en cas de déficit d'approvisionnement en déchets provenant du Gard, justifié par l'exploitant et après information préalable du préfet, la quantité de déchets non dangereux issus des départements limitrophes, pourra être de 11 000 tonnes."

Zone de chalandise pour les DMA et les DAE, par ordre de priorité :

- 1
- 2 (justifié par l'exploitant, après information préalable du préfet et dans la limite de 11 000 t/an)

Zone de chalandise pour les DASRI, par ordre de priorité :

- 1
- 2
- 3

Lexique :

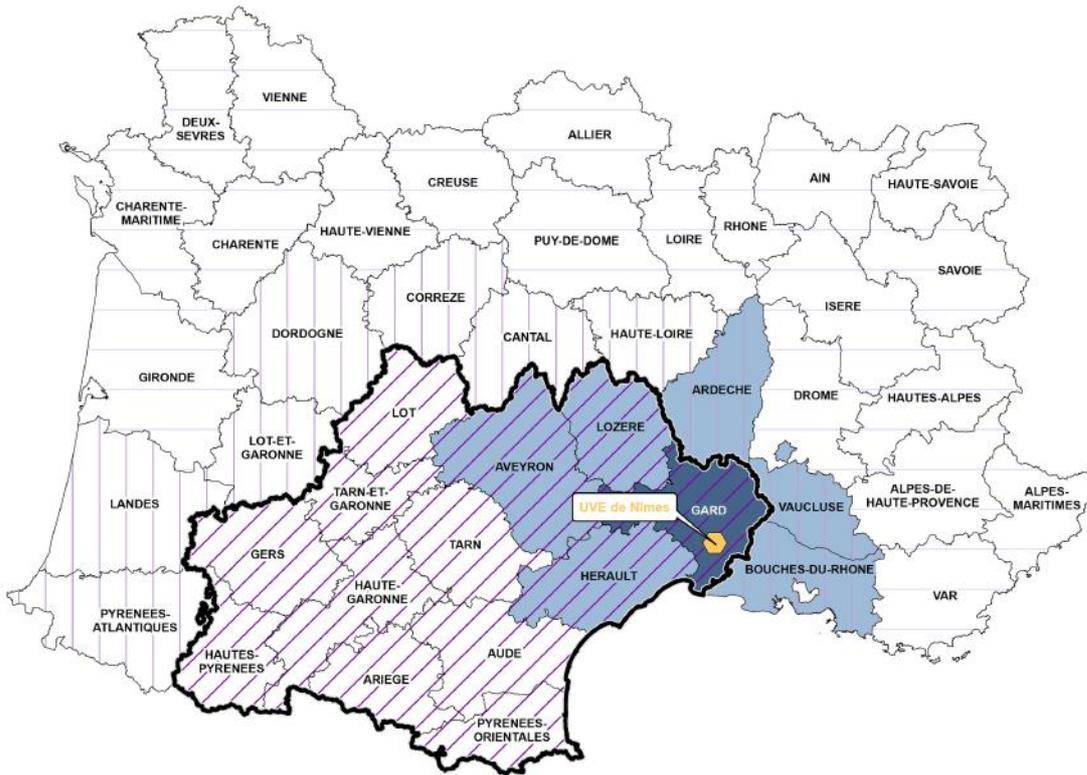
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



Sources : DREAL - ORDECO - PDPGDND Gard



ZONE DE CHALANDISE UVE DE CALCE

**Arrêté préfectoral du 16/02/2006
APC du 25/11/2020**

"L'unité d'incinération est destinée à accueillir :
- les déchets ménagers et encombrants du département des Pyrénées-Orientales et d'autres départements conformément au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés,
- les DCIB (Déchets Industriels Commerciaux et Banals) en provenance de la région Languedoc-Roussillon et des départements limitrophes à la région Languedoc-Roussillon,
- les DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux) du département des Pyrénées-Orientales et d'autres départements conformément au Plan Régional d'Elimination des Déchets autres que ménagers et assimilés,
- les boues de stations d'épuration urbaines en provenance de la région Languedoc-Roussillon et des départements limitrophes à la région Languedoc-Roussillon."

"La société CYDEL (...) est autorisée (...) à recevoir 1 500 tonnes de déchets non dangereux provenant de la région Corse, sous réserves :
- que le transfert soit réalisé sur une seule période et en tout état de cause dans un délai de 4 mois à compter de la notification du présent arrêté ;
- du respect des capacités de traitement et de réception autorisées (240 000 t/an) ;
- de donner priorité au traitement des déchets en provenance des Pyrénées-Orientales ;
- que ces mouvements ne se fassent pas en argumentant la part de mise en décharge ni au détriment des autres voies de valorisation (tel que recyclage ou réemploi)."

Zone de chalandise pour les DMA par ordre de priorité :

- 1
- 2
- Zone de chalandise pour les DASRI
- Zone de chalandise pour les DAE et Boues de STEP

Lexique :

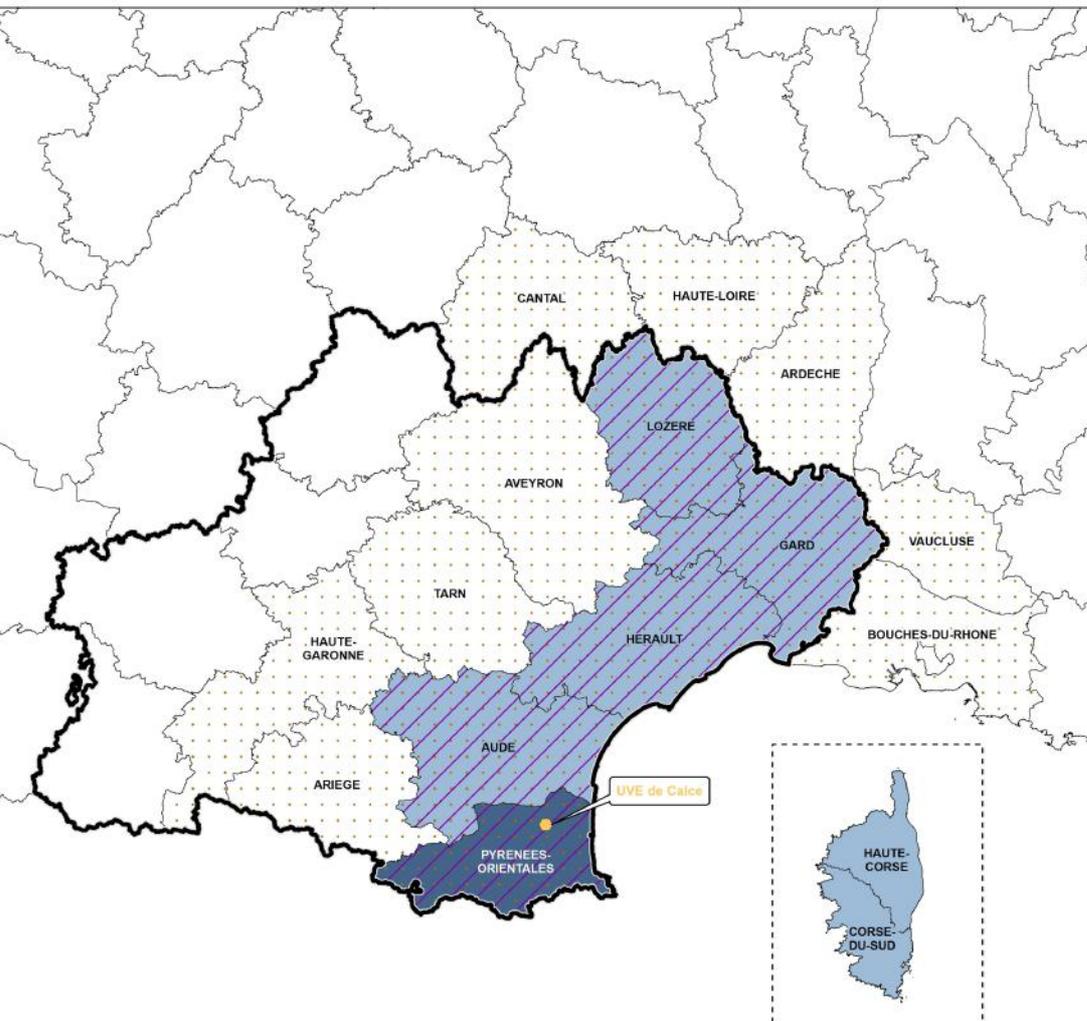
DAE : Déchets d'Activités Economiques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



Sources : DREAL - ORDECO



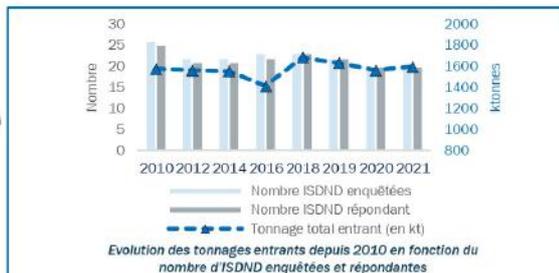
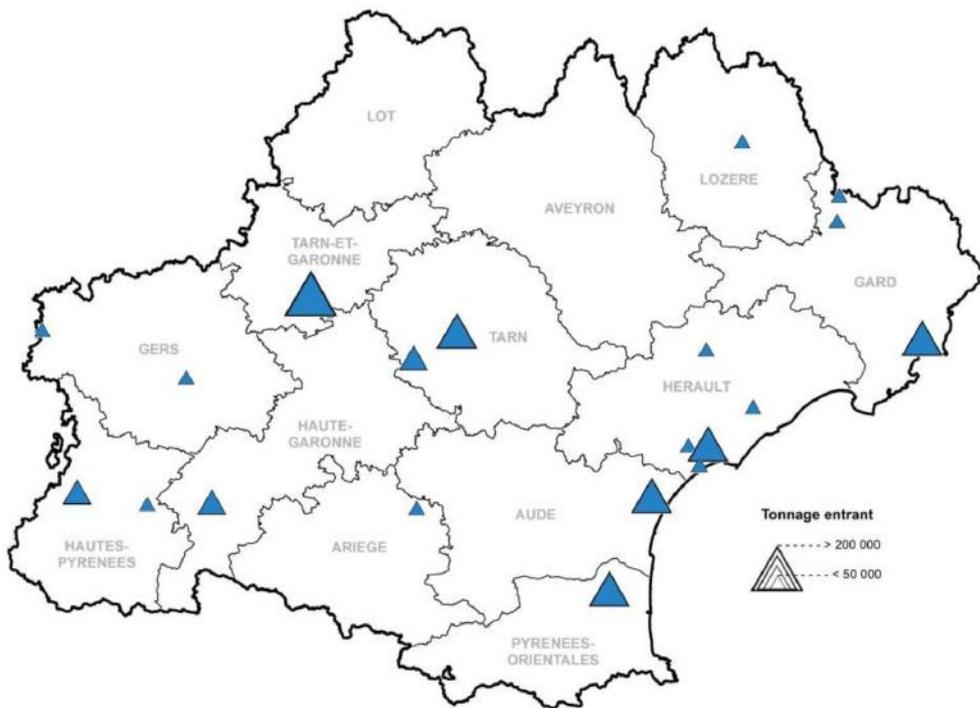
Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

20 ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

1 647 800 tonnes autorisées

1 594 463 tonnes entrantes

soit **97%** de la capacité totale autorisée



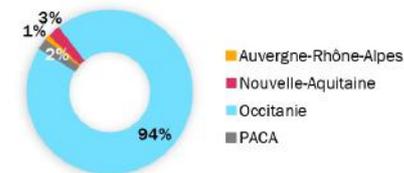
5 ISDND ont fermé entre 2012 et 2020, représentant une capacité totale de 142 500t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Aucune nouvelle installation, ni fermeture n'est à noter en 2021. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour 2012, 2014 et 100% à partir de 2018. La tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2012 et 2016 puis, en forte hausse entre 2016 et 2018, avec une nouvelle diminution jusqu'en 2020. En 2021, il faut noter une augmentation. (*)

(*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 594 463 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les ISDND en 2021



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2020

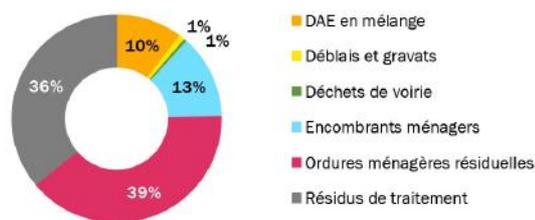
En 2021, 1 595 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 20 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 95% de la capacité réglementaire totale autorisée. Toutes les ISDND ont reçu des déchets contrairement à l'année 2020.

Les déchets enfouis proviennent à 53% des ménages (et des collectivités) et à 11% des entreprises. Les 36% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 356 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 154 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 31,6 kt de mâchefers et de cendres et 30,2 kt de déchets solidifiés ou stabilisés (digestat ou compost non conforme).

Au global, les ordures ménagères résiduelles (OMr) représentent 39% du total stocké en ISDND en 2021 (soit 626 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc.) 572 kt, soit 36% du total stocké, les DAE 165 kt, soit 10%, et les encombrants ménagers (tout-venant de déchèteries, mobilier, DEEE, etc) 206 kt soit 13%. Enfin, on retrouve aussi des boues (< à 1%), déchets de voirie et déchets inertes qui représentent environ

2% du total (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont pas comptabilisés dans cette analyse).

Près de 90 kt, soit environ 6% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2021, 30 kt de déchets de PACA. Les 60 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traitées par les ISDND de Bénac (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2021

Flux sortants : 309 691 tonnes – Lixiviats



Traitement des lixiviats produits par les ISDND en 2021

Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendante, notamment, de la pluviométrie. En 2021, un peu moins de 310 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitanie. Plus du 3/4 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique ; Les 20% restant sont traités, hors site, sur des stations d'épuration.

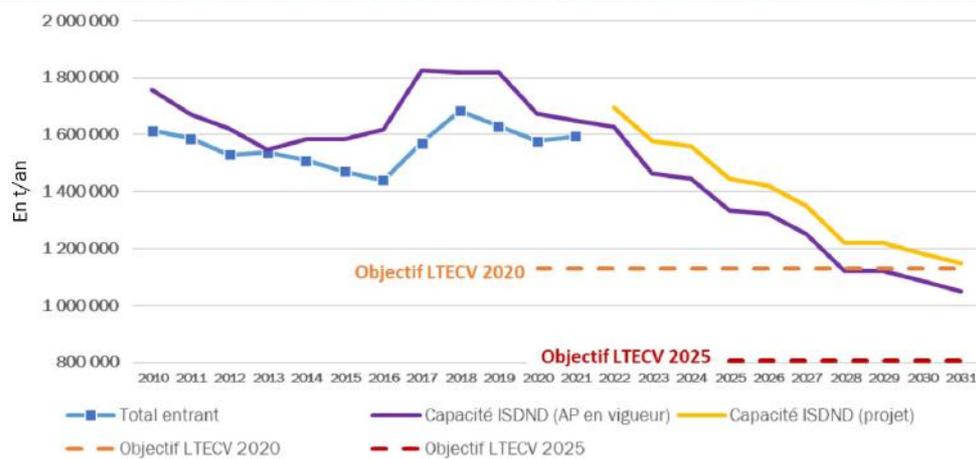
Valorisation énergétique

15 des 20 ISDND qui accueillent des déchets en 2021 valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition de ces déchets : 6 par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour autoconsommation et/ou redistribution via les réseaux électriques), 4 par production de chaleur uniquement (utilisée sur site, principalement pour l'évaporation des lixiviats), 3 par production d'électricité uniquement et 2 par production de biométhane, pour injection dans les réseaux de gaz naturel. 1 ISDND valorise le biogaz sous forme de carburant, en plus de la cogénération. Par ailleurs, 4 ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation et donc la production de biogaz.

L'ORDECO est financé par :



Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



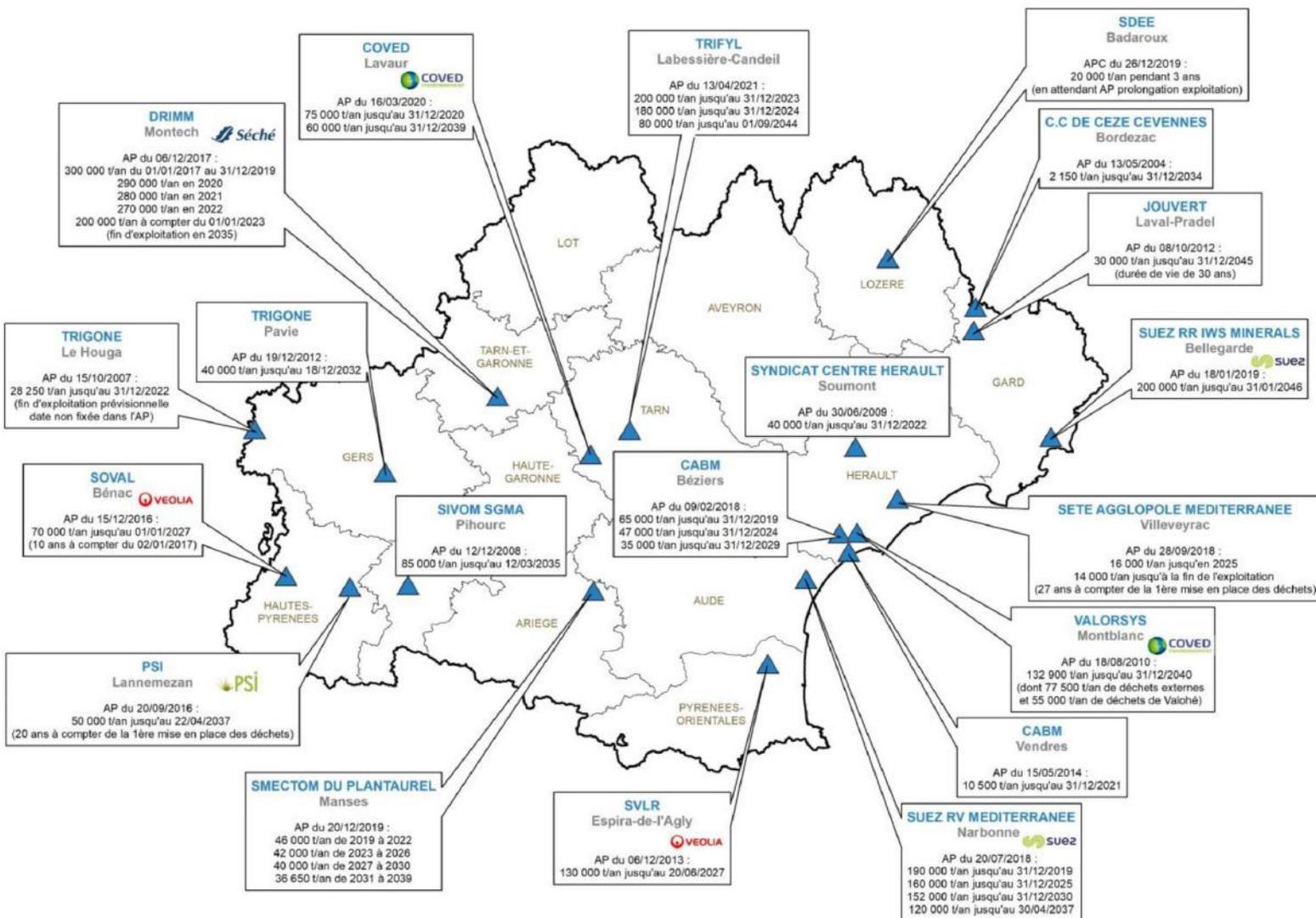
La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND de :

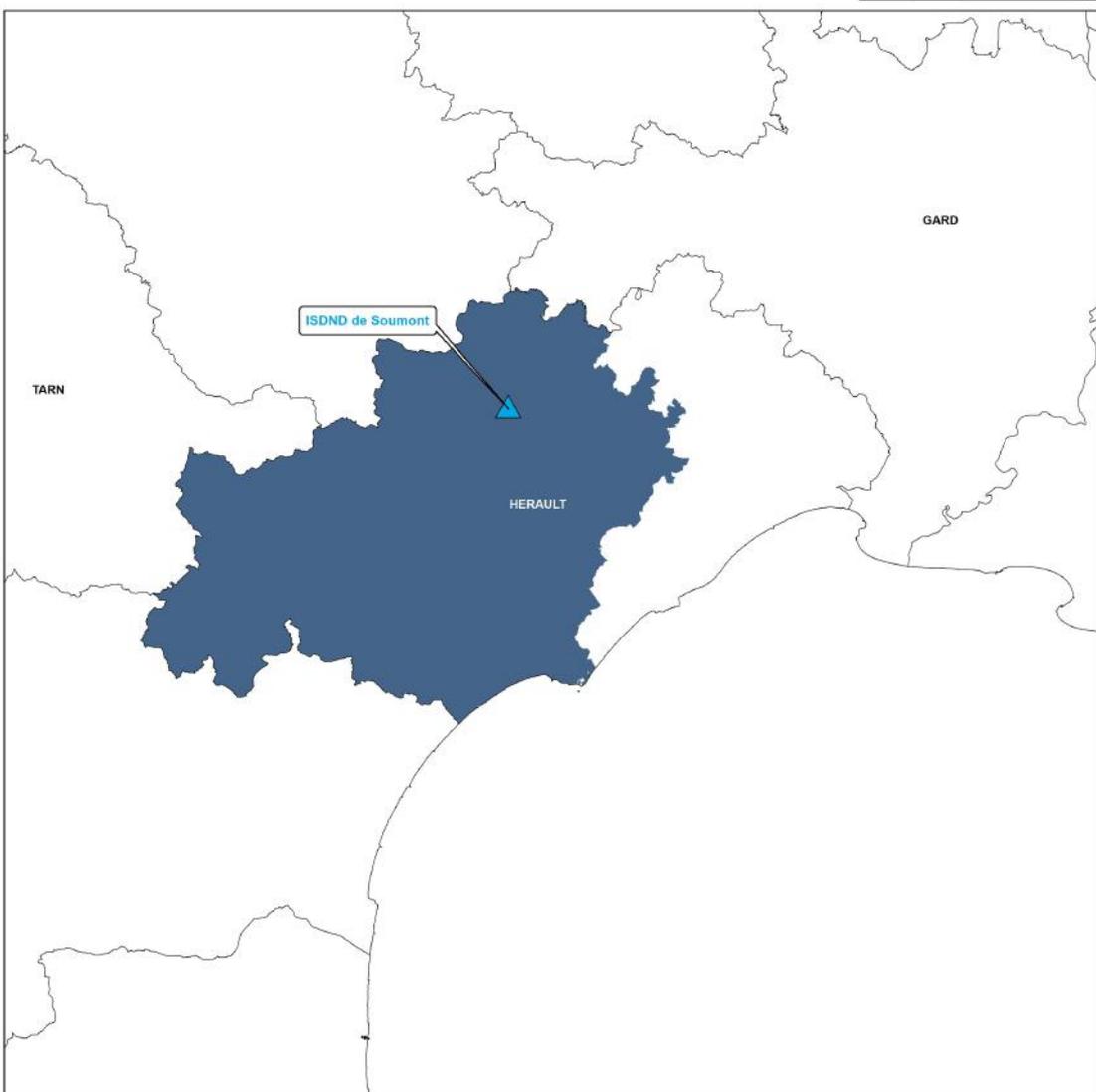
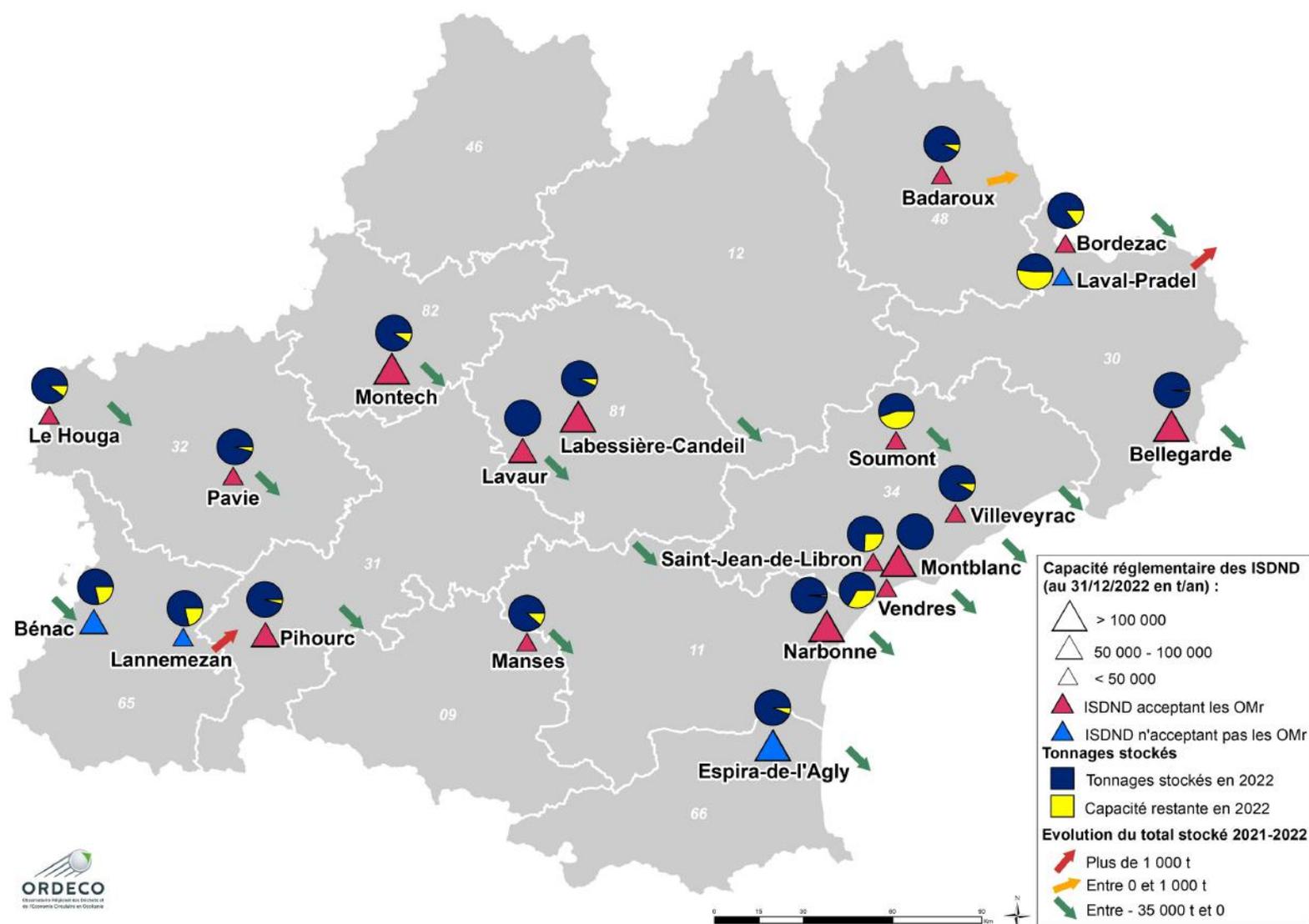
- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination :

- en 2020 \leq 70% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010
- en 2025 \leq 50% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement, ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2021, la capacité autorisée est de 1,6 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, il convient également de prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus). Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2021, un peu moins de 1,6 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue ci-dessus) ; les quantités étaient en constante augmentation depuis 2016, et en constante baisse depuis 2018, mais en nouvelle hausse depuis 2021. Cette augmentation s'explique, notamment, par une reprise de l'activité économique post-COVID.





**ZONE DE CHALANDISE
ISDND DE SOUMONT**

Arrêté préfectoral du 30/12/2022

"Seuls sont admis sur le site en vue de leur stockage, les déchets municipaux non dangereux suivants en provenance du département de l'Hérault excepté ceux provenant du Syndicat Mixte entre Pic et Etang, de la Métropole de Montpellier et de Sète Agglopolie Méditerranée :

- les déchets résiduels issus de la collecte sélective,
- les encombrants issus de déchèteries hormis tout déchet d'équipement électrique et électronique,
- les déchets industriels résiduels non dangereux, produits par les entreprises du territoire du Syndicat Centre Hérault, sous réserve qu'ils présentent les mêmes caractéristiques que les déchets municipaux précités, notamment en terme de tri sélectif préalable, en particulier pour ce qui est de leurs parts valorisables (papiers/cartons, verre, plastiques, déchets verts, biodéchets, DEEE...).

Priorité reste en tout moment donnée aux déchets municipaux issus de la collecte publique. L'acceptation de déchets industriels ne doit pas impliquer de saturation anticipée des capacités d'enfouissement du site."

Zone de chalandise (pour les déchets résiduels issus de la collecte sélective, les encombrants issus de déchèteries hors DEEE et les déchets industriels résiduels non dangereux présentant les mêmes caractéristiques que les déchets municipaux)

Lexique :

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ORDECO
Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie

Sources : DREAL - ORDECO - PDPGDND Hérault

ZONE DE CHALANDISE ISDND DE BADAROUX

Arrêté préfectoral du 20/06/2022

"Les déchets provenant du département de la Lozère et de la communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles (Haute-Loire) sont admis prioritairement sur l'installation.
Il pourra également être accepté des déchets provenant de départements limitrophes, sous réserve qu'ils répondent aux conditions des articles 1.7 et 1.8 (nature des déchets admissibles), notamment dans une logique de limitation des transports en distance et en volume, et après acceptation préalable de l'inspection des installations classées et avis de l'autorité en charge du plan local de prévention et de gestion des déchets non dangereux (actuellement la Région Occitanie)"

Zone de chalandise pour les DMA et les DAE,
par ordre de priorité :

- 1
- 2 (dans une logique de limitation des transports en distance et en volume, et après acceptation préalable de l'inspection des installations classées et avis de l'autorité en charge du plan local de prévention et de gestion des déchets non dangereux (actuellement la Région Occitanie))

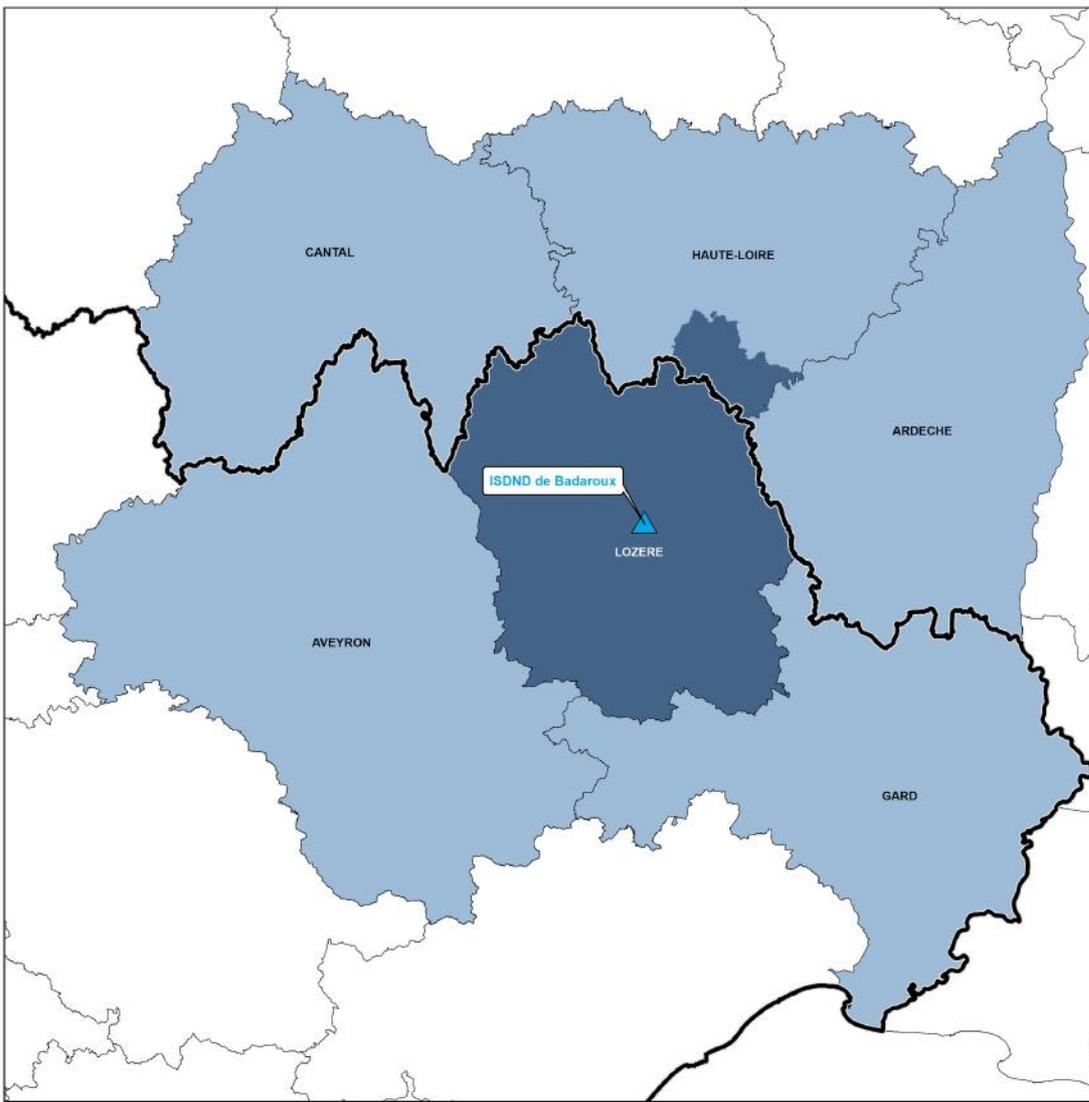
Lexique :

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DAE : Déchets d'Activités Economiques



Sources : DREAL - ORDECO



ZONE DE CHALANDISE ISDND DE PIHOURC

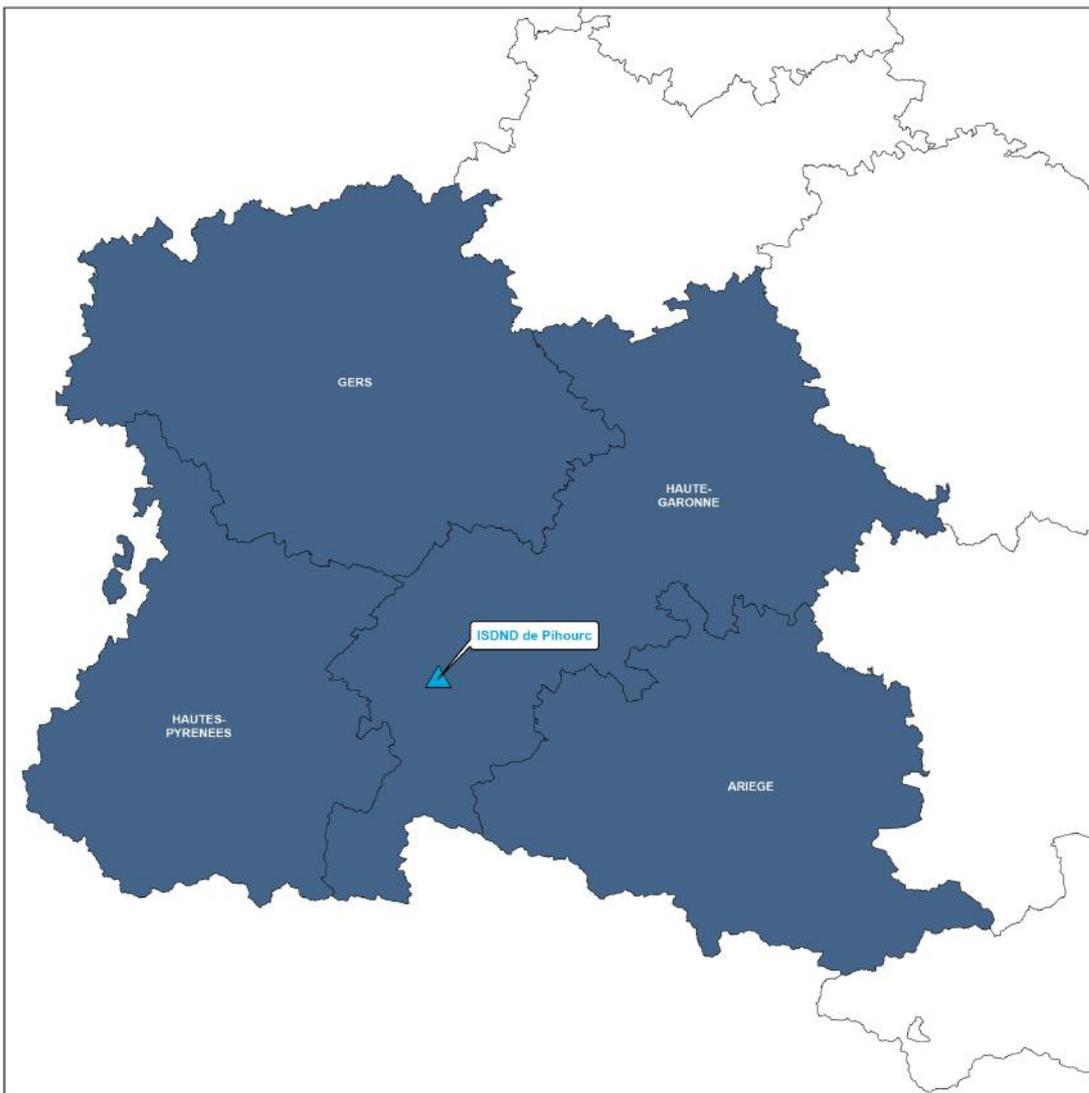
Arrêté préfectoral du 14/10/2022

"Seuls les déchets provenant des départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées sont admis sur l'installation".

Zone de chalandise



Sources : DREAL - ORDECO



ZONE DE CHALANDISE ISDND LAVAUZ

Arrêté préfectoral du 16/03/2020

"Concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux :
- en priorité les déchets non dangereux produits dans le département du Tarn
provenant des ménages ou des entreprises ;
- dans la limite des disponibilités restantes les déchets ménagers et assimilés ainsi
que des déchets non dangereux provenant des départements de la Haute-Garonne,
de l'Aude, de l'Hérault, de l'Aveyron et de Tarn et Garonne.
L'exploitant prend toutes les dispositions pour être en mesure de recevoir et de
traiter, à tout moment, les déchets en provenance du Tarn.

Concernant l'installation de stockage des déchets de matériaux de construction
contenant de l'amiante :
(...) provenant du département du Tarn et des départements limitrophes."

Zone de chalandise pour les DND par ordre de priorité :

- 1
- 2

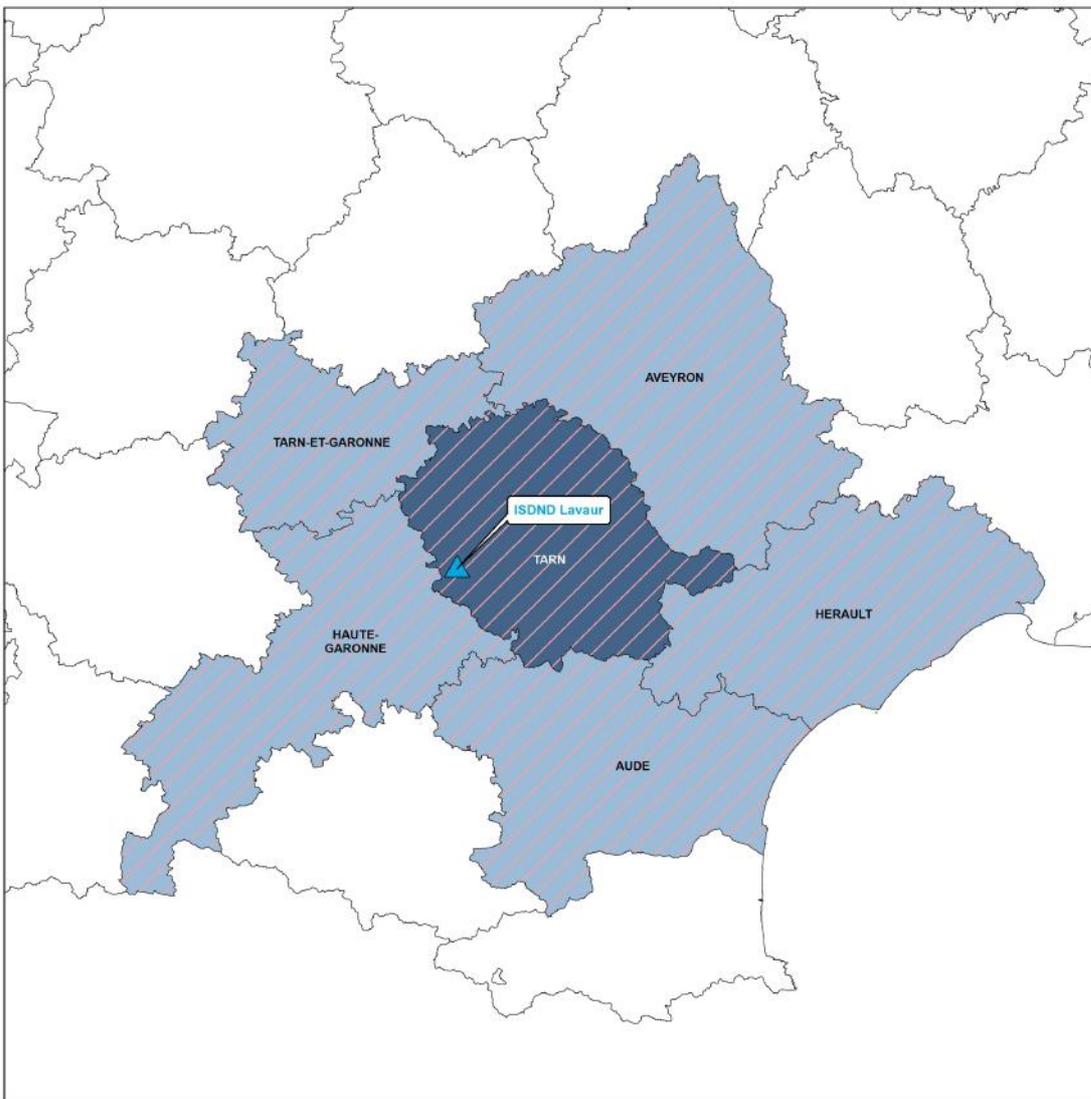
Zone de chalandise des déchets d'amiante-ciment lié
à des matériaux inertes

Lexique :

DND : Déchets Non Dangereux



Sources : DREAL - ORDECO - PDEDMA du Tarn



ZONE DE CHALANDISE TMB DE MONTBLANC

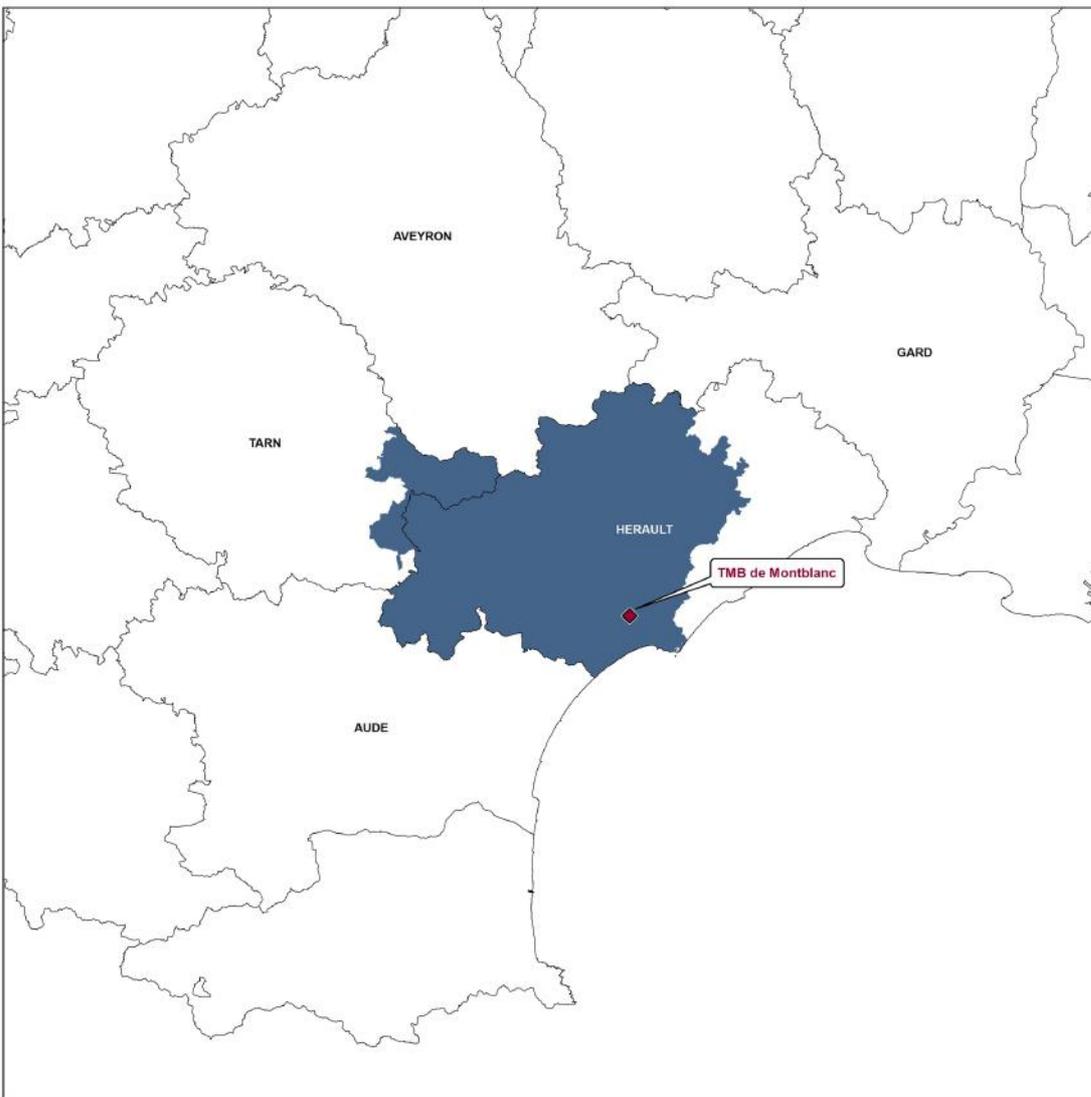
Arrêté préfectoral du 01/08/2019

"Seuls sont admis sur le site et dans les diverses installations de préparation/tri,
méthanisation et compostage, les déchets non dangereux suivants en provenance
de la zone Ouest du département de l'Hérault définie par le Plan Départemental
d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés et dans les conditions définies
par ce plan."

Zone de chalandise pour les DMA



Sources : DREAL - ORDECO



OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

COÛT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

- Suivi du marché de prestation de l'ADEME « 100% des matrices [ComptaCoût®](#) des collectivités d'Occitanie complétées - données 2019/2020 ».
- Participations aux réunions de restitutions.
- Veille à la cohérence des données entre ComptaCoût® et les enquêtes « Collecte » et « ITOM ».

3
jours

DECHETS ORGANIQUES

- Suivi du déploiement des installations sur le territoire et mise à jour des cartographies collecte et traitement.
- Participation à l'organisation des journées « Déchets Organiques » dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire.
- Contribution à la rédaction de la FAQ gestion des biodéchets

34
jours

DECHETS DANGEREUX

- Réalisation de l'exploitation des données de GERP 2021 pour la partie production et traitement des déchets dangereux, synthèses et cartographies
- Réalisation de focus : DASRI / Amiante / VHU
- Mise à jour du panel « producteurs » de référence comparé à l'évolution du PIB régional.
- Amélioration de la connaissance de gestion des terres
- Préparation d'une plaquette sur la gestion des VHU à l'attention de la DREAL

110
jours

DÉCHETS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX - DASRI

- Enquêtes sur la gestion des DASRI des praticiens libéraux sur le **département du Tarn-et-Garonne** (987 praticiens avec un taux de retour de 91,6%).

16
jours

Les déchets verts collectés par le SPGD en région :

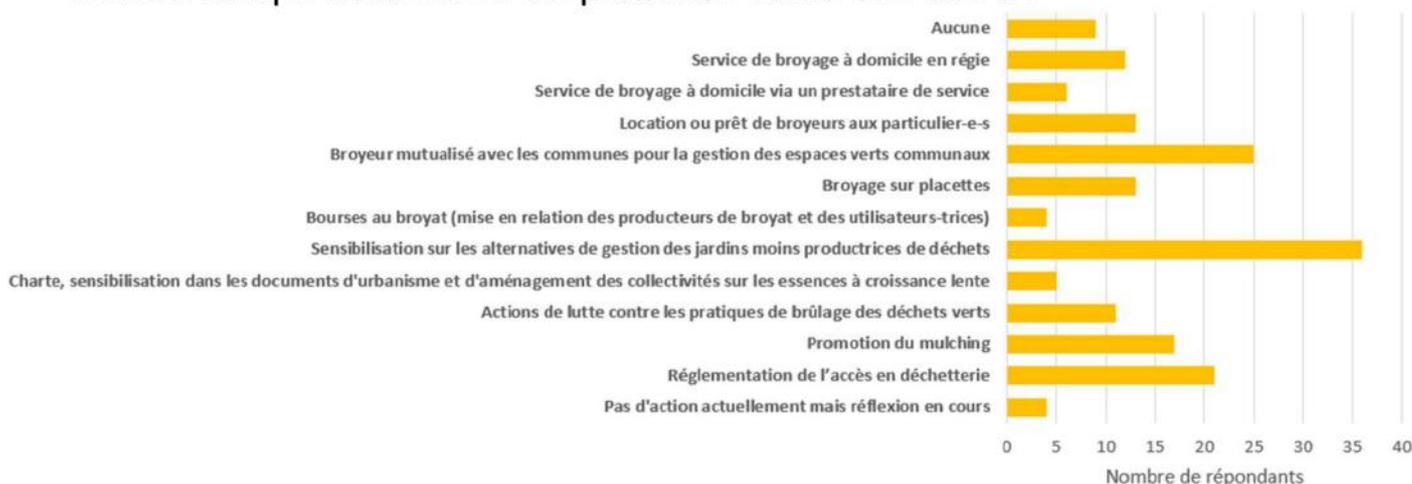
Etat des lieux et pratiques des
collectivités en matière de prévention
et de valorisation

ORDECO - Sarah LAGOFFUN
sarah.lagoffun@ordeco.org



Réponse au sondage de l'inscription à la journée

Quelles sont les actions de **réduction des déchets verts** que vous menez ou qui sont mises en place sur votre territoire ?



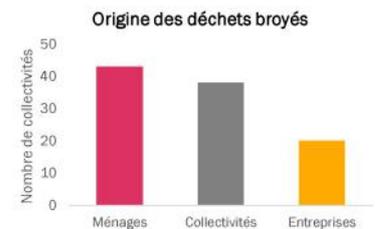
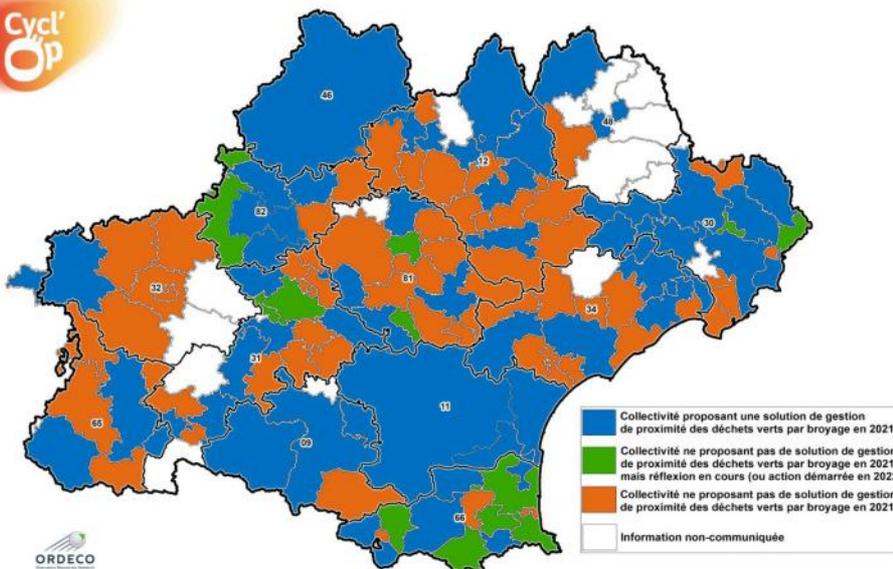


Réponse au sondage de l'inscription à la journée

Quelles sont les actions de **valorisation des déchets verts** que vous menez ou qui sont mises en place sur votre territoire ?



Gestion de proximité des déchets verts par broyage en Occitanie en 2021



A retenir :

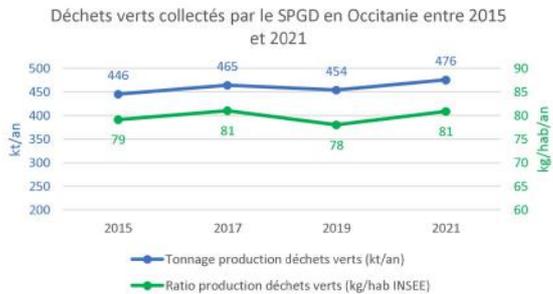
- 50 EPCI (représentant 48% de la population d'Occitanie) ont déclaré proposer une solution de broyage des déchets verts
- Service majoritairement proposé pour les déchets des ménages et des collectivités
- 9 EPCI proposent un service à domicile (soit avec mobilisation d'agents soit par prêt de broyeurs aux particuliers)
- 20 EPCI proposent ce service pour les déchets verts des professionnels
- Le broyage se fait en majorité directement en déchetterie
- Broyat récupéré soit par les citoyens, soit par la collectivité, soit par les agriculteurs locaux
- 2 EPCI ont arrêté leur service de broyage ou sont en train de l'arrêter et, à l'inverse, 12 EPCI réfléchissent à une solution de broyage de proximité



Déchets verts en Occitanie : le gisement

Déchets verts produits par les ménages et collectés par le SPGD en Occitanie en 2021 = **476 000 tonnes** soit **81 kg/habitant**

11 % en collecte porte-à-porte/apport volontaire et 89 % en déchèteries



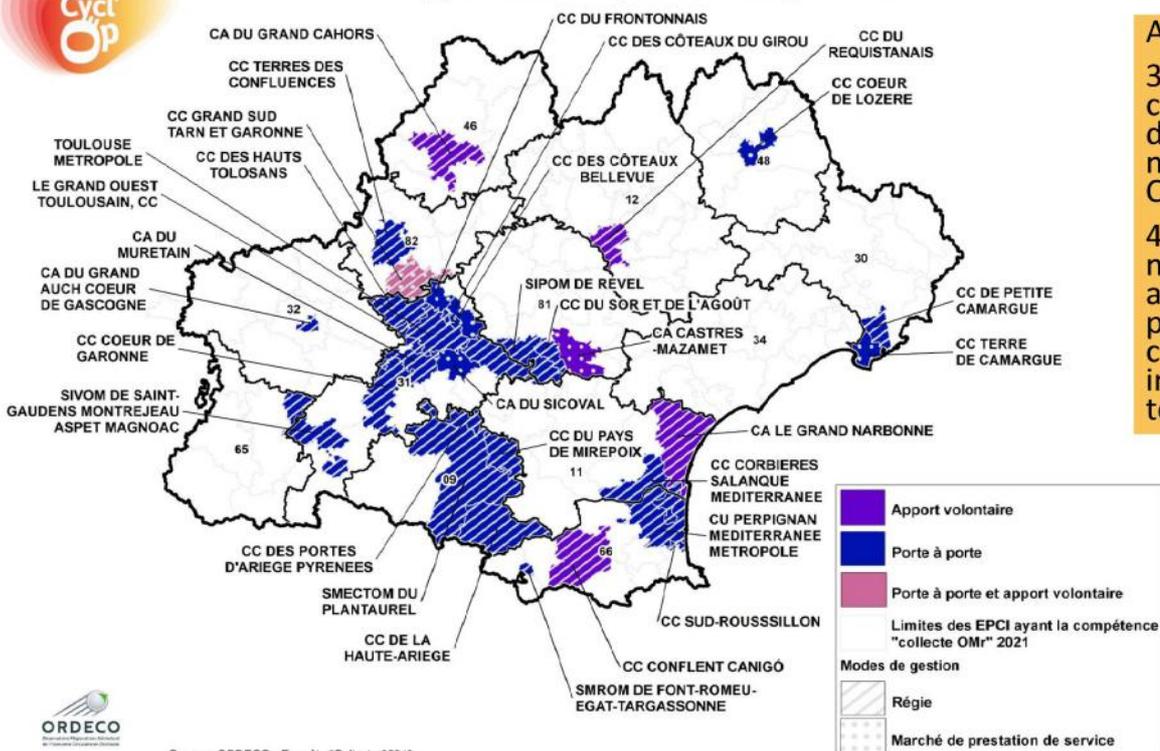
A retenir : Gisement qui, à l'échelle régionale, fluctue globalement peu d'une année à l'autre

Mais gisement en constante augmentation malgré les efforts de prévention / gestion de proximité mis en place par les collectivités

Exutoires déclarés : 93% compostage « industriel », 3% compostage « à la ferme », 1,5% méthanisation, 0,5% chaufferie (et 2% exutoire final après broyage non communiqué)



EPCI d'Occitanie ayant une collecte de déchets verts en porte-à-porte ou en apport volontaire pour les ménages en 2021



A retenir :

31 EPCI ont une collecte dédiée aux déchets verts des ménages en Occitanie en 2021

49 100 t collectées, majoritairement apportées sur les plateformes de compostage industrielles du territoire



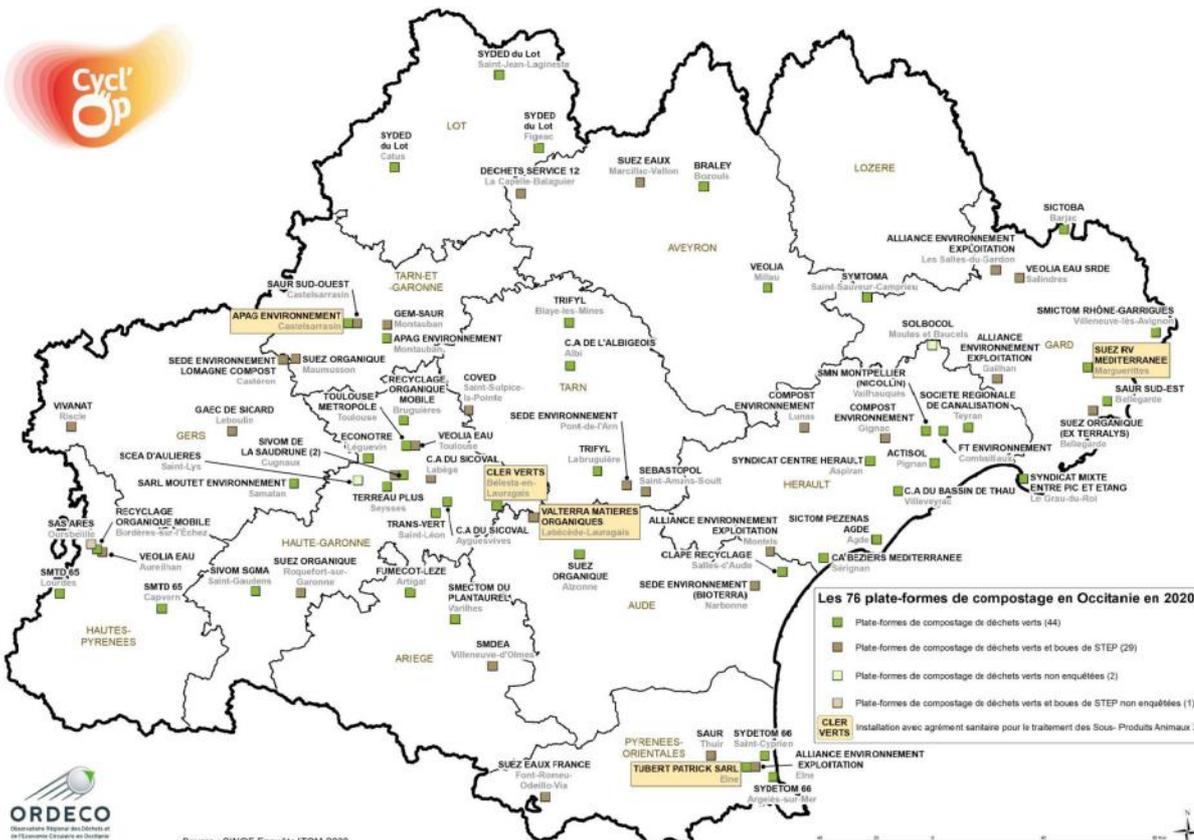
Déchets verts en Occitanie : le gisement

- **Déchets verts des collectivités** : peu tracés car soit gérés *in situ* par les EPCI/les communes (et non pesés) soit apportés en déchèteries (et pesée non distinguée de celle des autres apports)

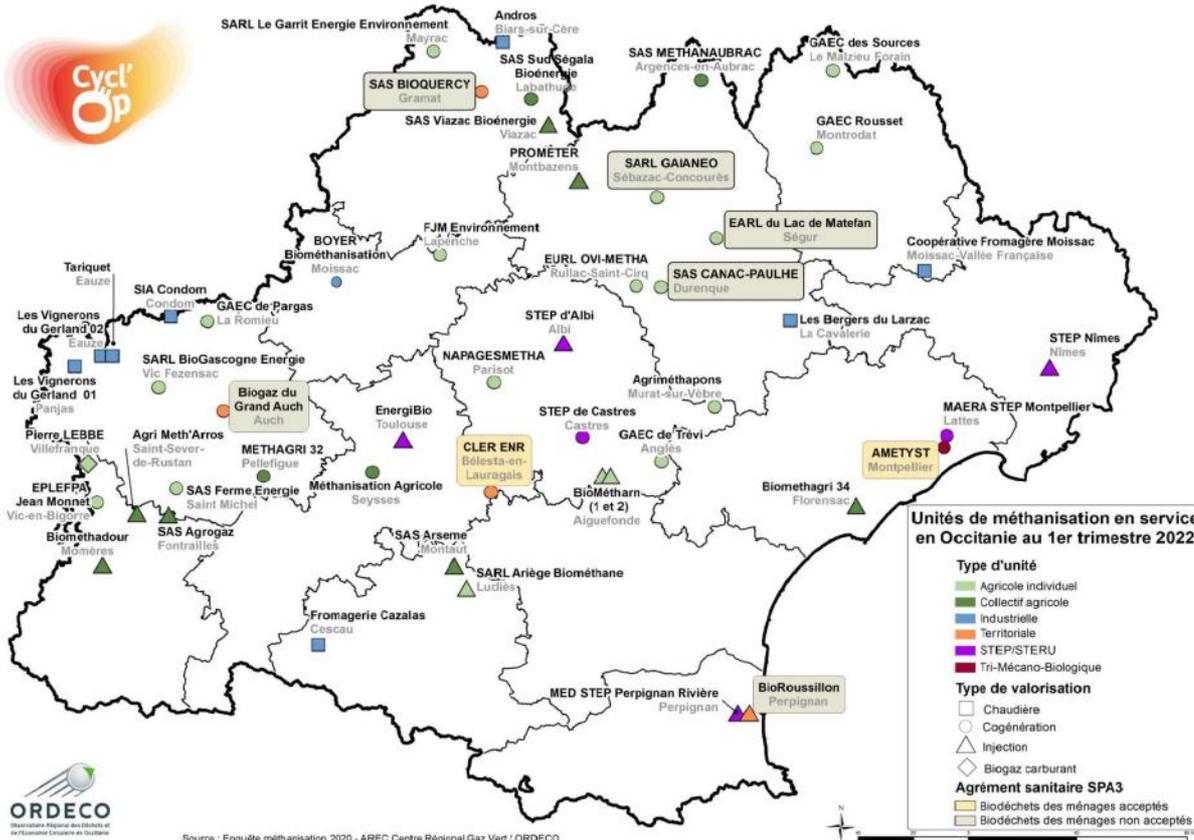
La part tracée (environ 5 000 t) a été incluse au gisement des ménages

- **Déchets verts des entreprises** : pas d'estimation précise de ce gisement en Occitanie

Gisement global de déchets organiques estimé en 2022 à environ 660 000 tonnes (620 000 tonnes en 2017) soit environ 20% du gisement global des déchets produits par les activités économiques



A retenir :
73 plateformes de compostage en Occitanie en 2020
Environ 740 000 tonnes compostées dont 60% sont des déchets verts
Environ 90% de ces déchets verts proviennent des ménages et 10% des activités économiques

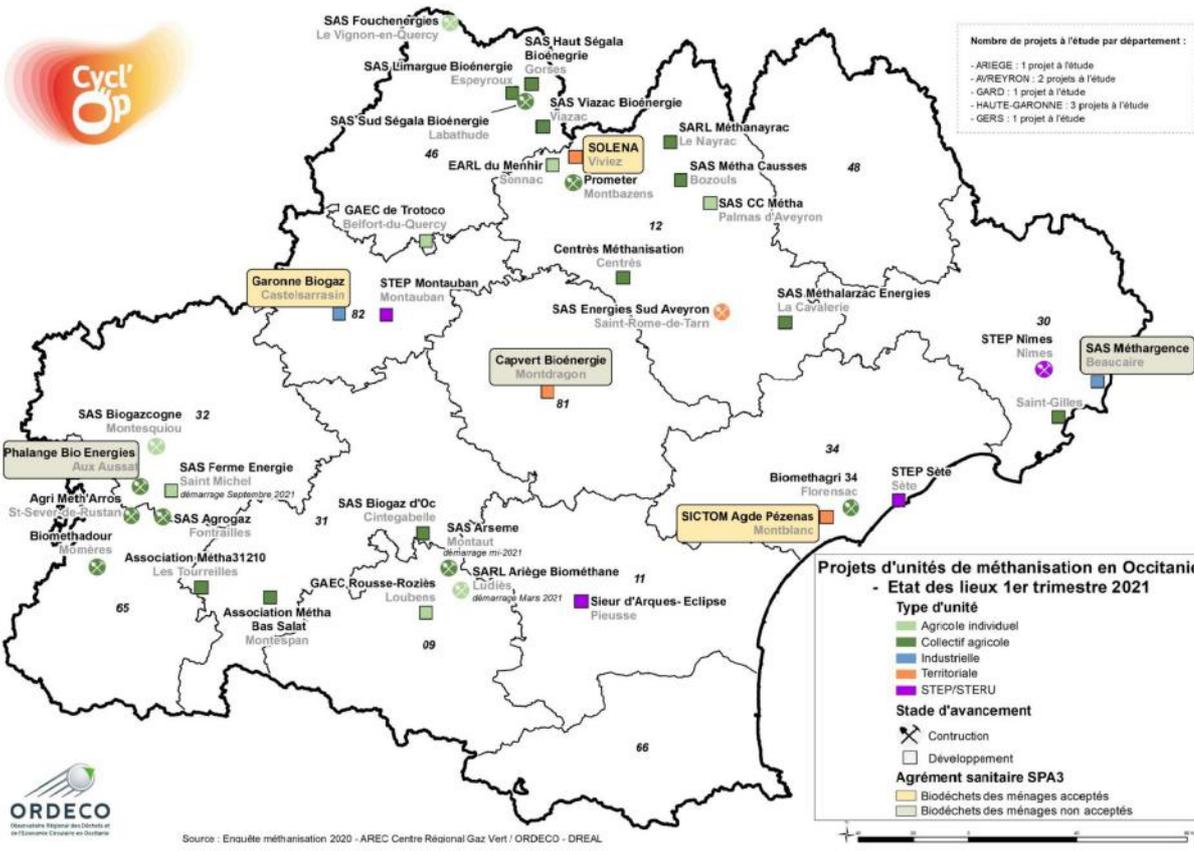


A retenir :

Peu de déchets verts en unité de méthanisation car faible pouvoir méthanogène

Pas de référencement exhaustif mais représente environ 3% des intrants sur les unités de méthanisation « à la ferme » qui en prennent

Sur certaines unités, déchets verts non méthanisés mais utilisés comme structurants pour le compostage des digestats



A retenir :

Une trentaine de projets d'unités de méthanisation référencés sur l'Occitanie en 2021, principalement des unités « agricoles » (collectif ou individuel)



Source : Enquête méthanisation 2020 - AREC Centre Régional Gaz Vert / ORDECO



Nombre de projets à l'étude par département :

- ARIEGE : 1 projet à l'étude
- AVEYRON : 2 projets à l'étude
- GARD : 1 projet à l'étude
- HAUTE-GARONNE : 3 projets à l'étude
- GERS : 1 projet à l'étude



Source : Enquête méthanisation 2020 - AREC Centre Régional Gaz Vert / ORDECO - DREAL



Coûts de gestion des déchets verts par le SPGD

COLLECTE

Coût médian de la collecte des déchets verts en Occitanie en 2021 : 147 €HT/t, variant de 7 €HT/t (AV) et 28 €HT/t (PAP) à 527 €HT/t



(Coût médian de collecte calculé à partir de 19 EPCI d'Occitanie – dont 2 en AV – sur les 31 ayant une collecte de déchets verts auprès des ménages en PAP/AV)



Coût médian de la collecte des déchets verts en France en 2018 : 44 €HT/t pour l'AV et 174 €HT/t pour le PAP

TRAITEMENT

Coût médian du traitement de ces déchets verts collectés en PAP/AV : 30 €HT/t (51 €HT/t en intégrant les coûts liés au transport)



(Coût médian de compostage calculé à partir de 15 EPCI d'Occitanie)



MERCI pour votre participation

ORDECO

Etat des lieux de la mise en œuvre de la collecte séparée en Région et des installations de traitement

Sarah LAGOFFUN
Coordinatrice pôle « déchets » et référente « planification »
sarah.lagoffun@ordeco.org

Déchets alimentaires en Occitanie : le gisement

Déchets alimentaires produits par les ménages et collectés par le SPGD en mélange avec les OMr :

estimés à environ 445 000 tonnes en Occitanie en 2021 soit 74 kg/habitant

[Estimation à partir des résultats du MODECOM ADEME 2017 → les OMr sont composées à 28% de déchets alimentaires, y compris produits alimentaires non consommés et hors déchets de jardin]

Environ 215 000 tonnes seraient incinérées, 145 000 tonnes enfouies en ISDND et 85 000 tonnes valorisées via une unité de pré-traitement mécano-biologique

Déchets alimentaires des « gros producteurs » :

Pas d'estimation précise de ce gisement en Occitanie

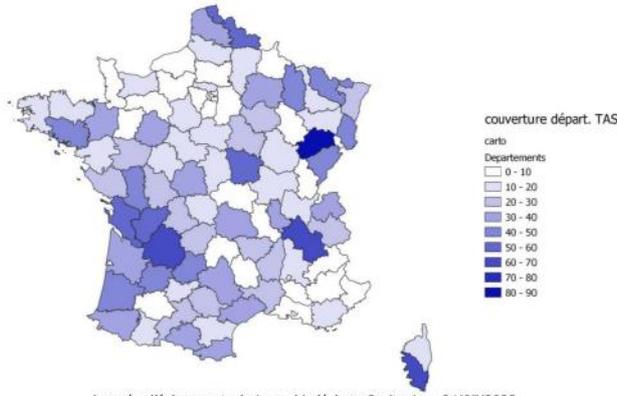
Gisement global de déchets organiques produits par les entreprises estimé en 2022 à environ 660 000 tonnes soit environ 20% du gisement global des déchets produits par les activités économiques

Etat des lieux du tri à la source des déchets alimentaires en Occitanie

Les données recueillies via l'enquête « Collecte » (ADEME, menée en Occitanie par l'ORDECO), ne permettent pas de dresser un état des lieux du tri à la source des biodéchets :

- Suivi du nombre de composteurs distribués, mais pas de visibilité sur l'utilisation réelle ni sur les tonnages détournés
- Aucune estimation pour les composteurs non distribués par les collectivités
- Impossibilité pour la plupart des collectivités de fournir une estimation du nombre d'habitants desservis par un site de compostage partagé

→ Utilisation des estimations réalisées par l'ADEME pour le rapportage européen



Journée d'échanges techniques biodéchets Occitanie - 04/07/2023

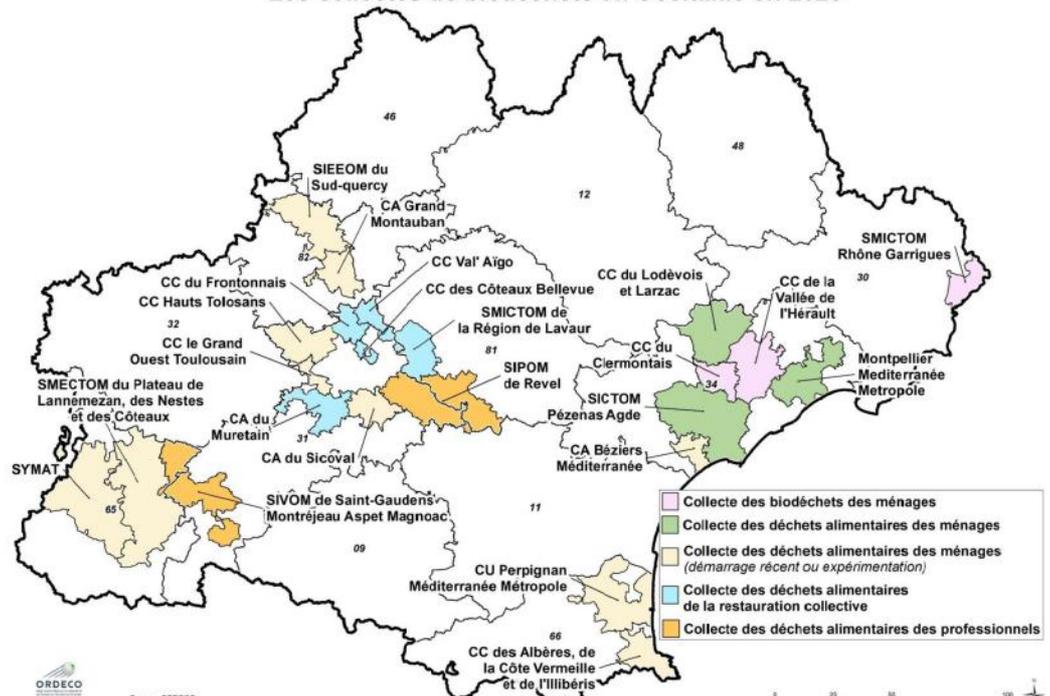
Les collectes de déchets alimentaires en Occitanie Les collectes de biodéchets en Occitanie en 2023

23 collectes de déchets alimentaires ont été référencées en Occitanie à mi-2023 :

- **9 collectes avec démarrage récent ou en cours d'expérimentation**
- **6 collectes auprès des ménages existantes depuis plusieurs années, dont 3 en mélange avec les déchets verts**

- 5 collectes des déchets alimentaires de la restauration collective

- 3 collectes des déchets alimentaires des professionnels



Focus sur les déchets alimentaires des ménages collectés en Occitanie en 2021

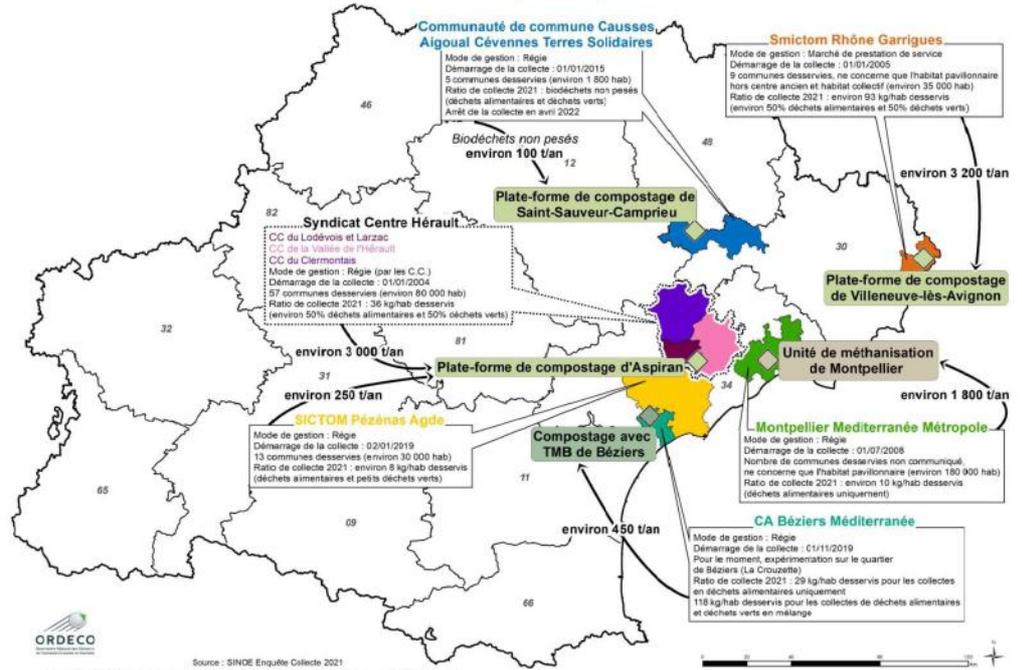
Collecte de biodéchets en porte à porte en Occitanie en 2021

En 2021, 8 collectivités à compétence « collecte » sur les 146 d'Occitanie avaient mis en place sur leur territoire une collecte de biodéchets (3 déchets alimentaires uniquement, dont une expérimentation, et 5 déchets alimentaires + déchets verts).

Environ 8 800 tonnes de biodéchets collectés en 2021 puis compostées.

Moins de 10 kg/hab/an sont collectés lorsque les déchets verts ne sont pas acceptés (excepté l'expérimentation sur la CABM, avec 29 kg/hab/an).

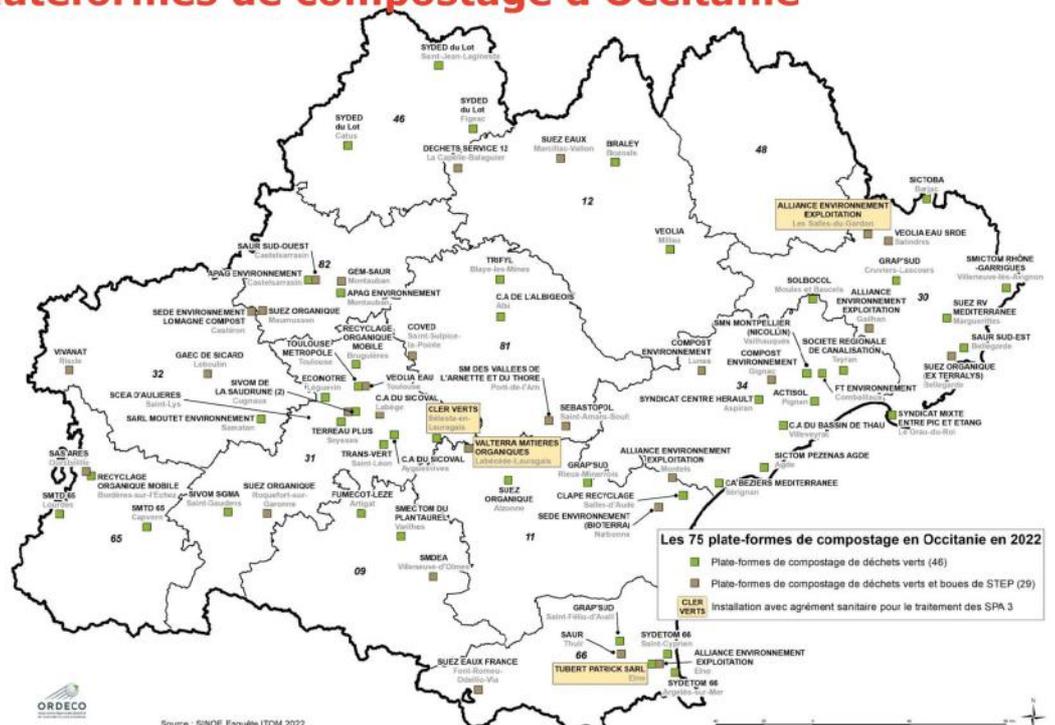
Environ 100 kg/hab sont collectés lorsque les déchets verts sont acceptés.



Journée d'échanges techniques biodéchets Occitanie - 04/07/2023

Les plateformes de compostage d'Occitanie

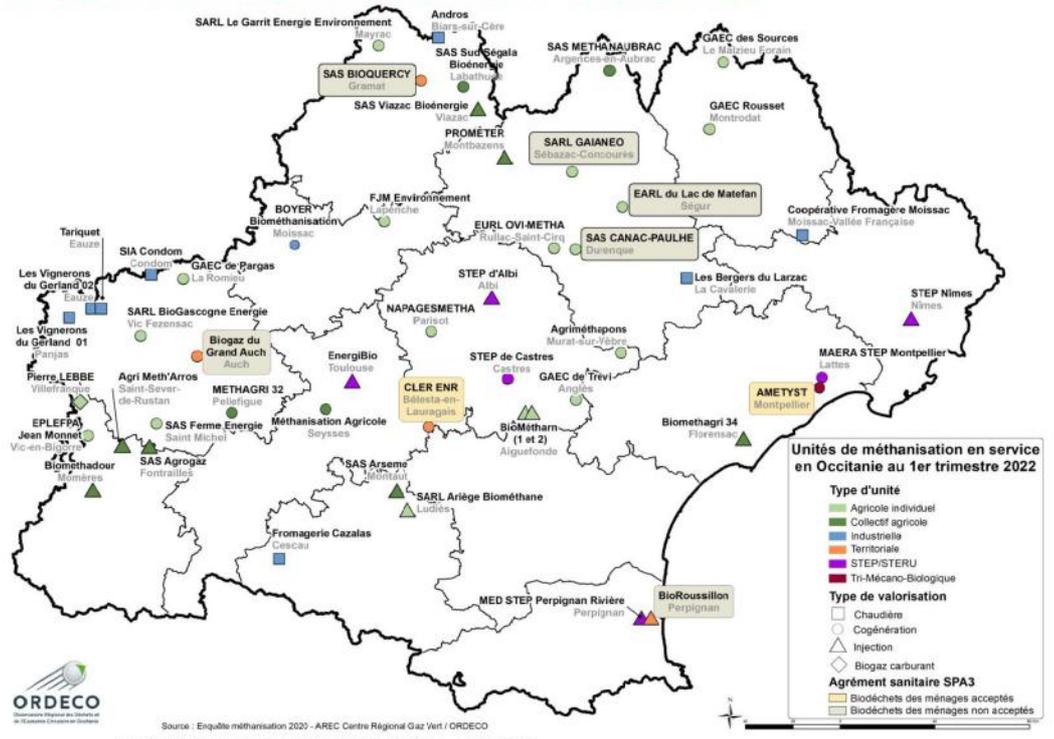
Sur les 75 plateformes de compostage d'Occitanie référencées en 2022, seules 4 détiennent l'agrément sanitaire « SPA3 » pour le compostage des déchets alimentaires.



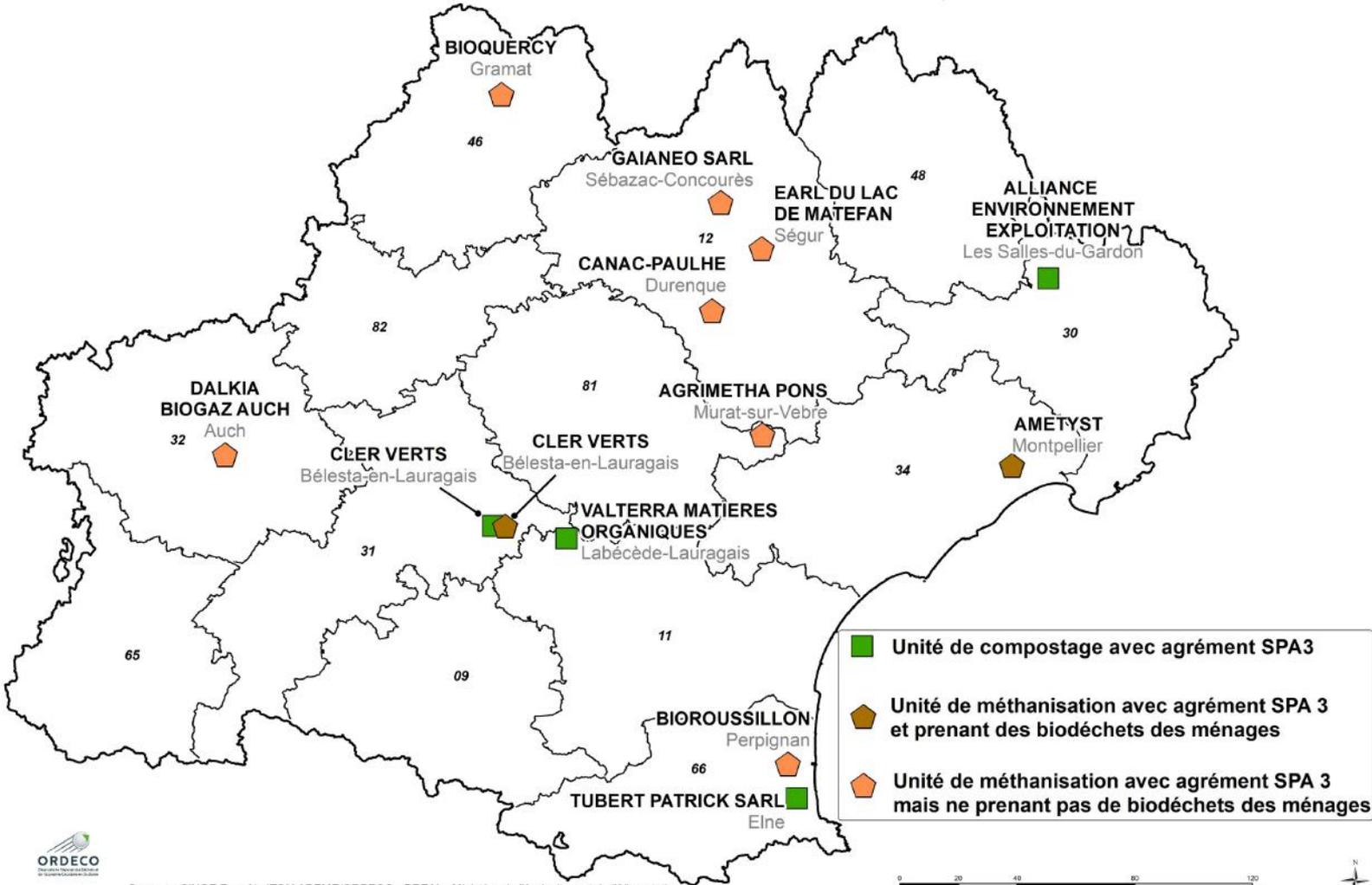
Journée d'échanges techniques biodéchets Occitanie - 04/07/2023

Les unités de méthanisation d'Occitanie

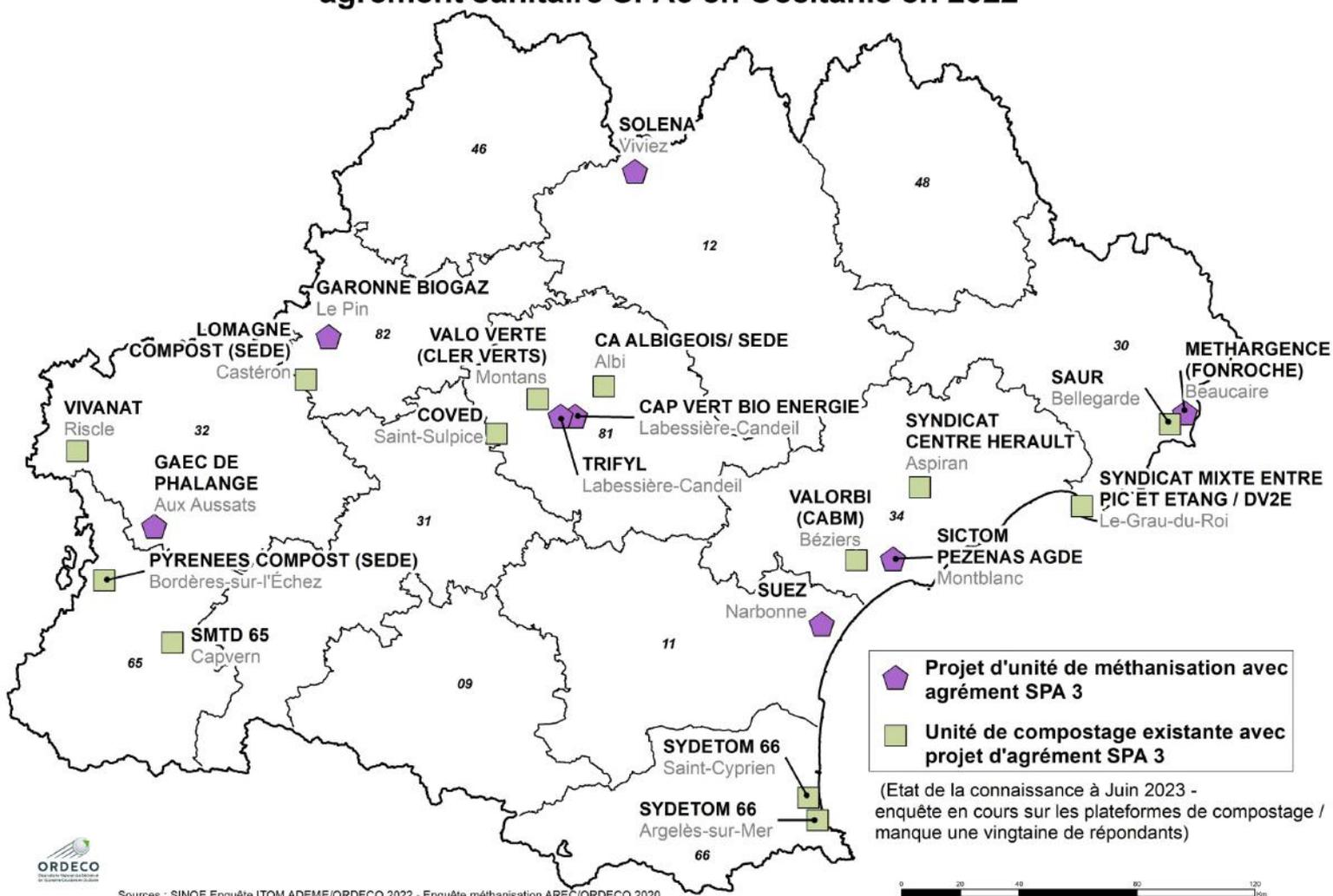
Sur les 50 unités de méthanisation en fonctionnement en Occitanie en 2022, **8** détiennent l'agrément sanitaire « SPA3 » pour le compostage des déchets alimentaires. Parmi ces 8 unités, seules **2** prennent actuellement les déchets alimentaires produits par les ménages.



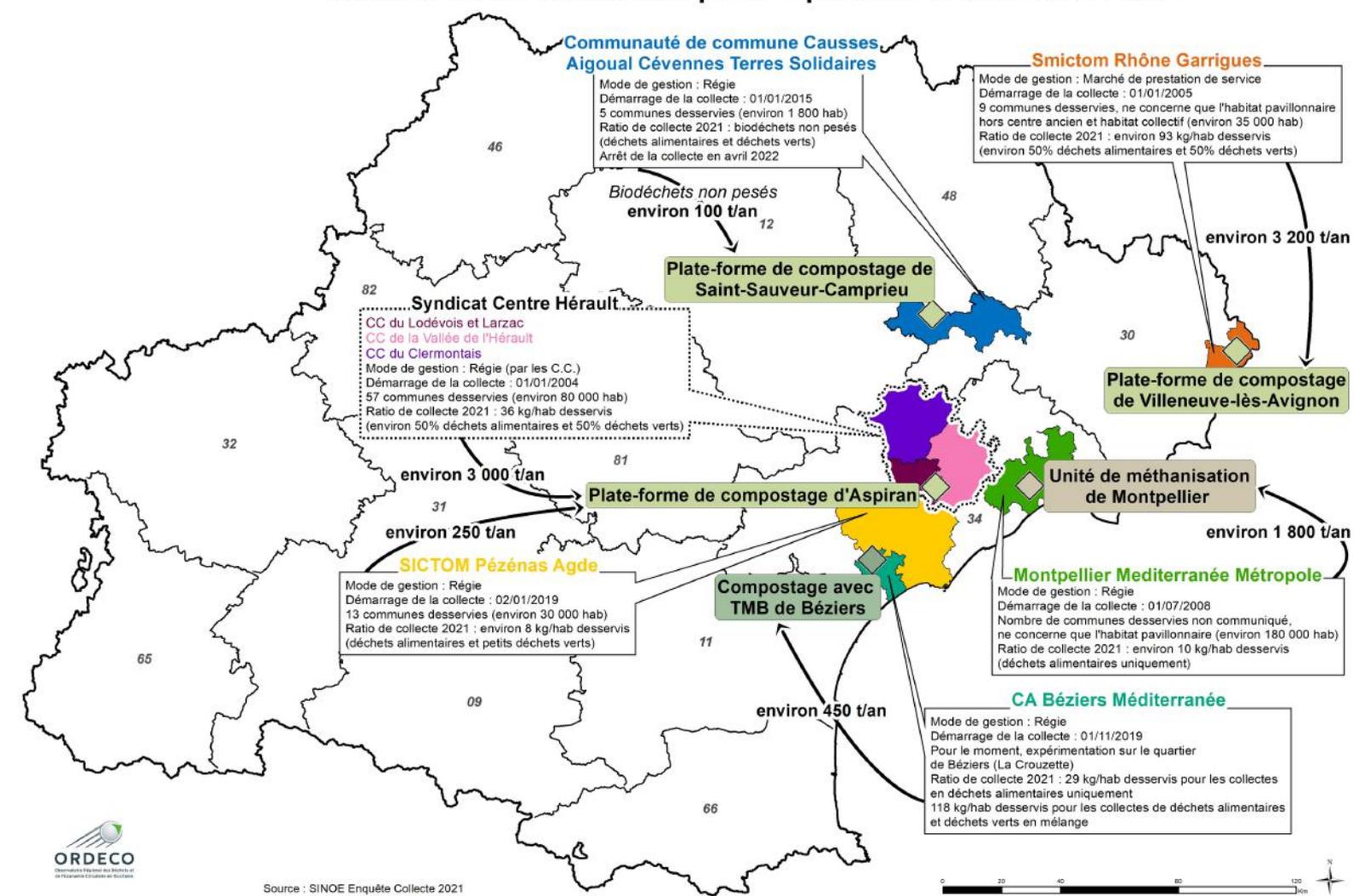
Les 14 installations de traitement avec agrément sanitaire SPA3 en Occitanie en 2022 (Etat de la connaissance à Juin 2023)



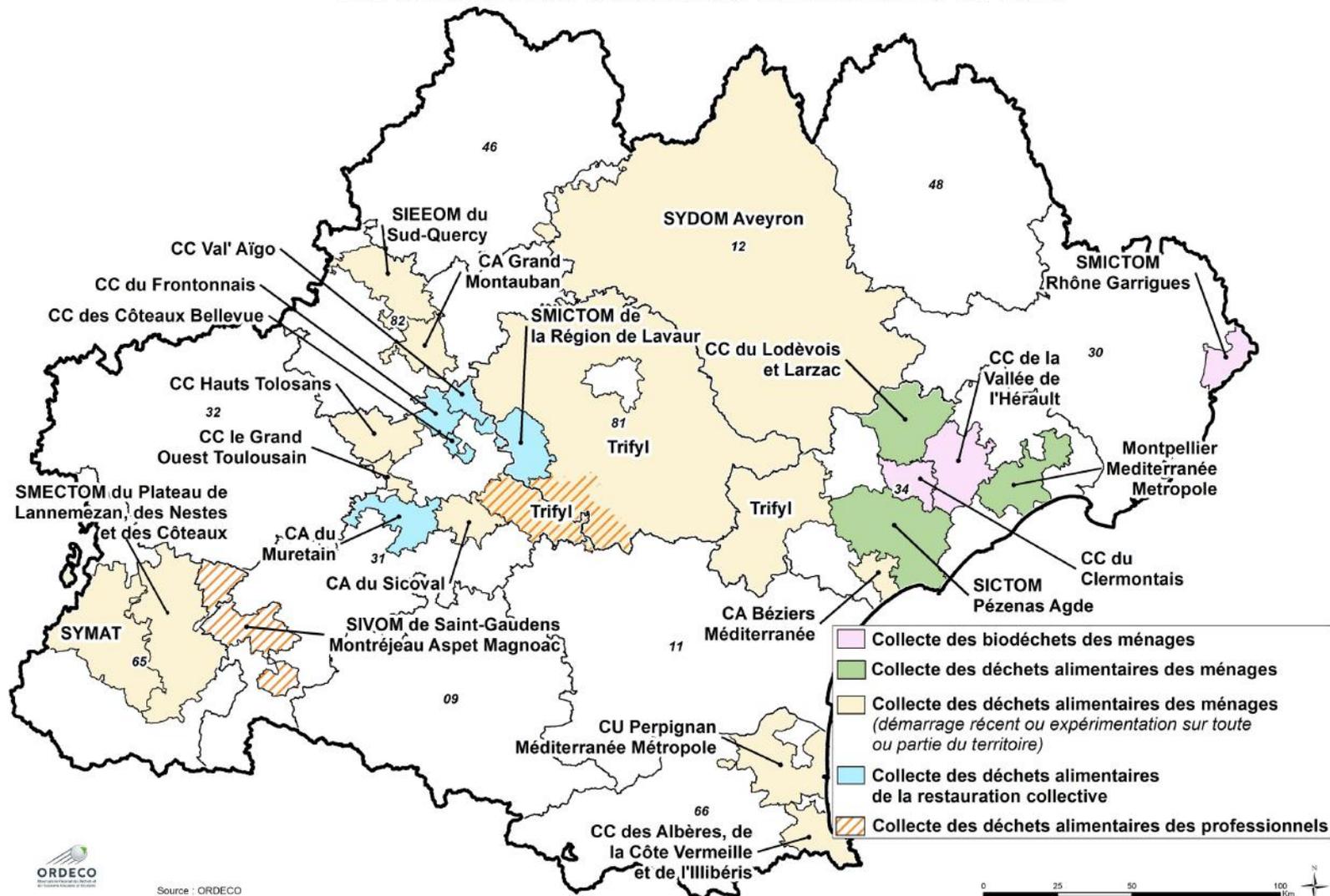
Les 21 installations de traitement ayant indiqué avoir pour projet de demander un agrément sanitaire SPA3 en Occitanie en 2022



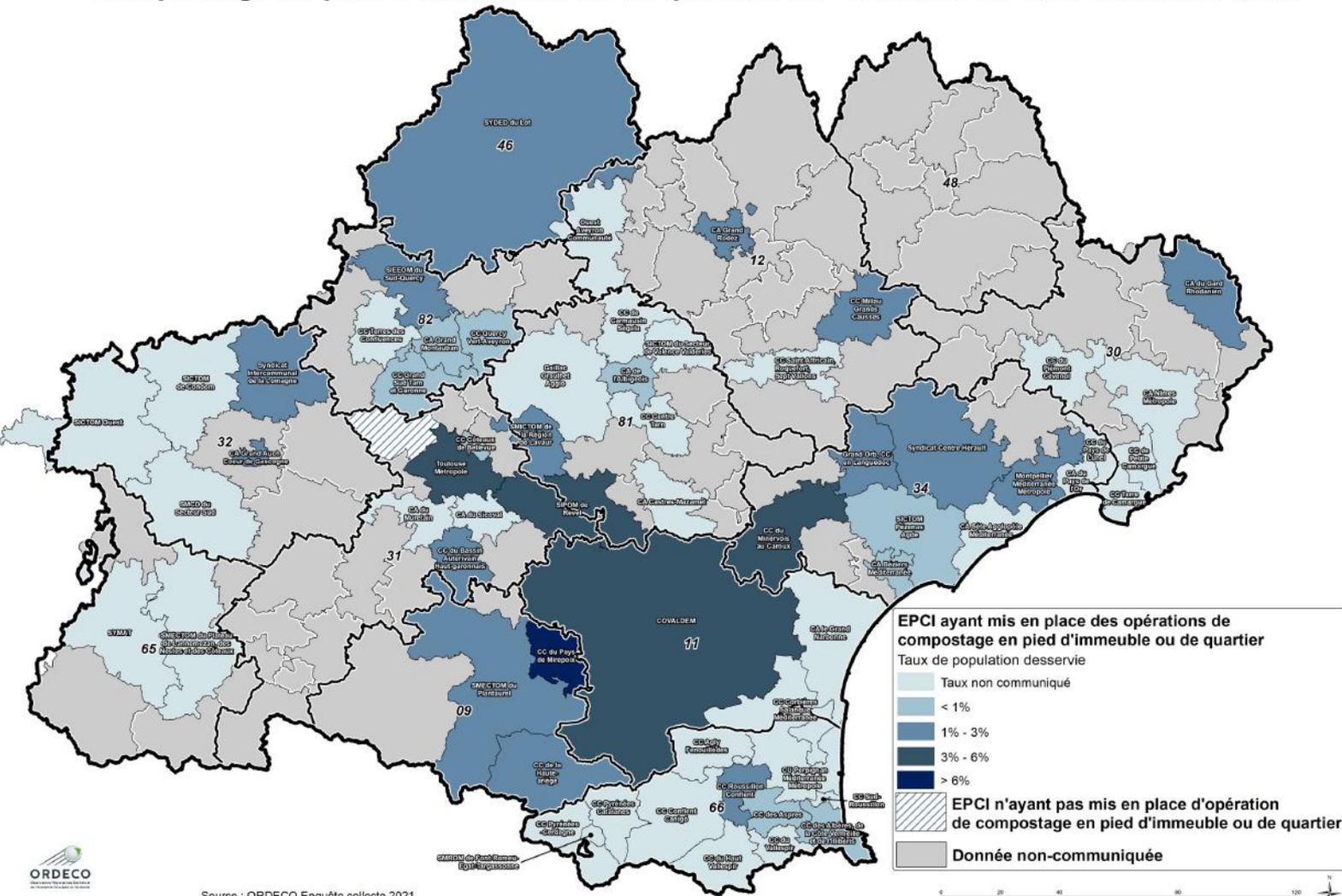
Collecte de biodéchets en porte à porte en Occitanie en 2021



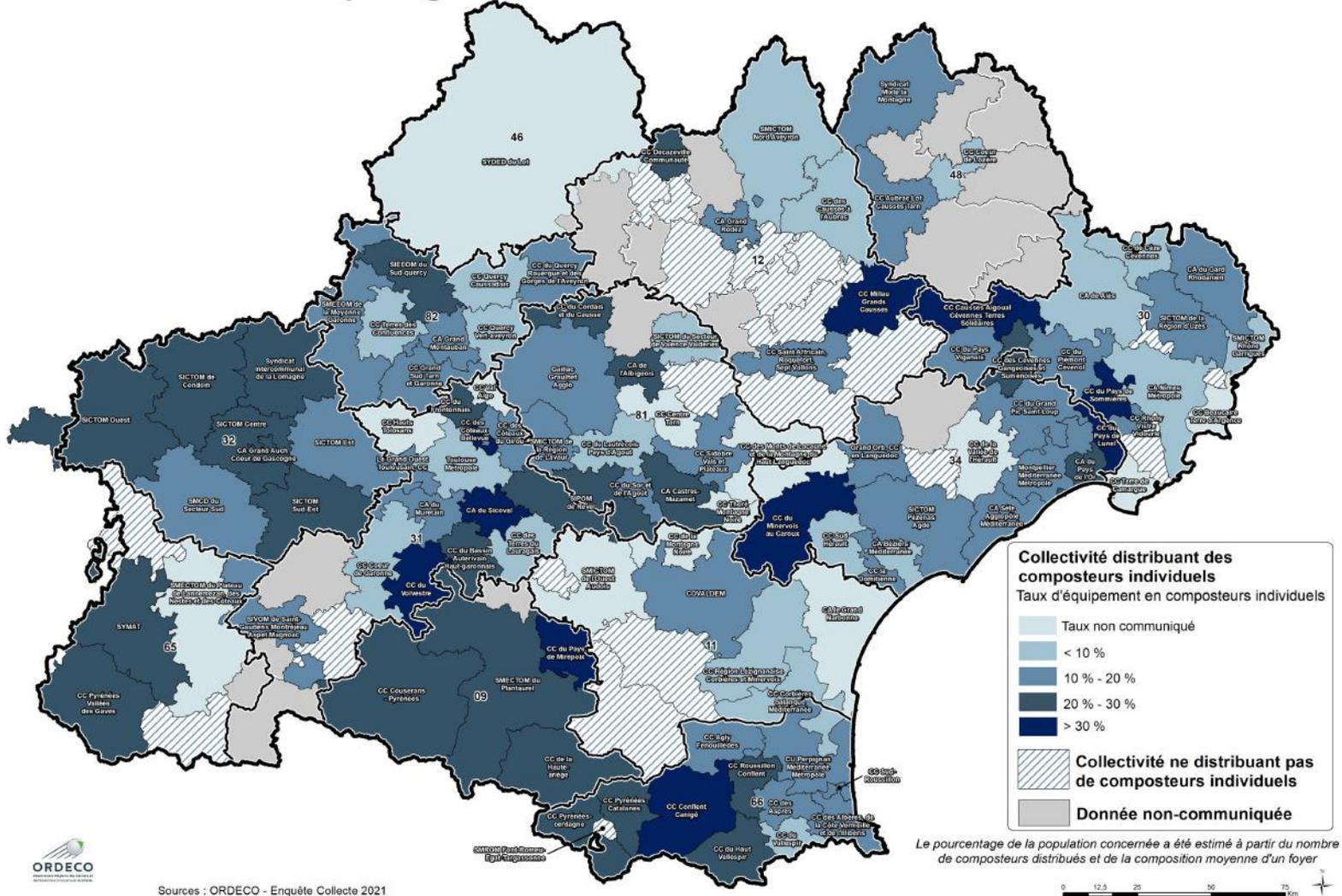
Les collectes de biodéchets en Occitanie en 2023



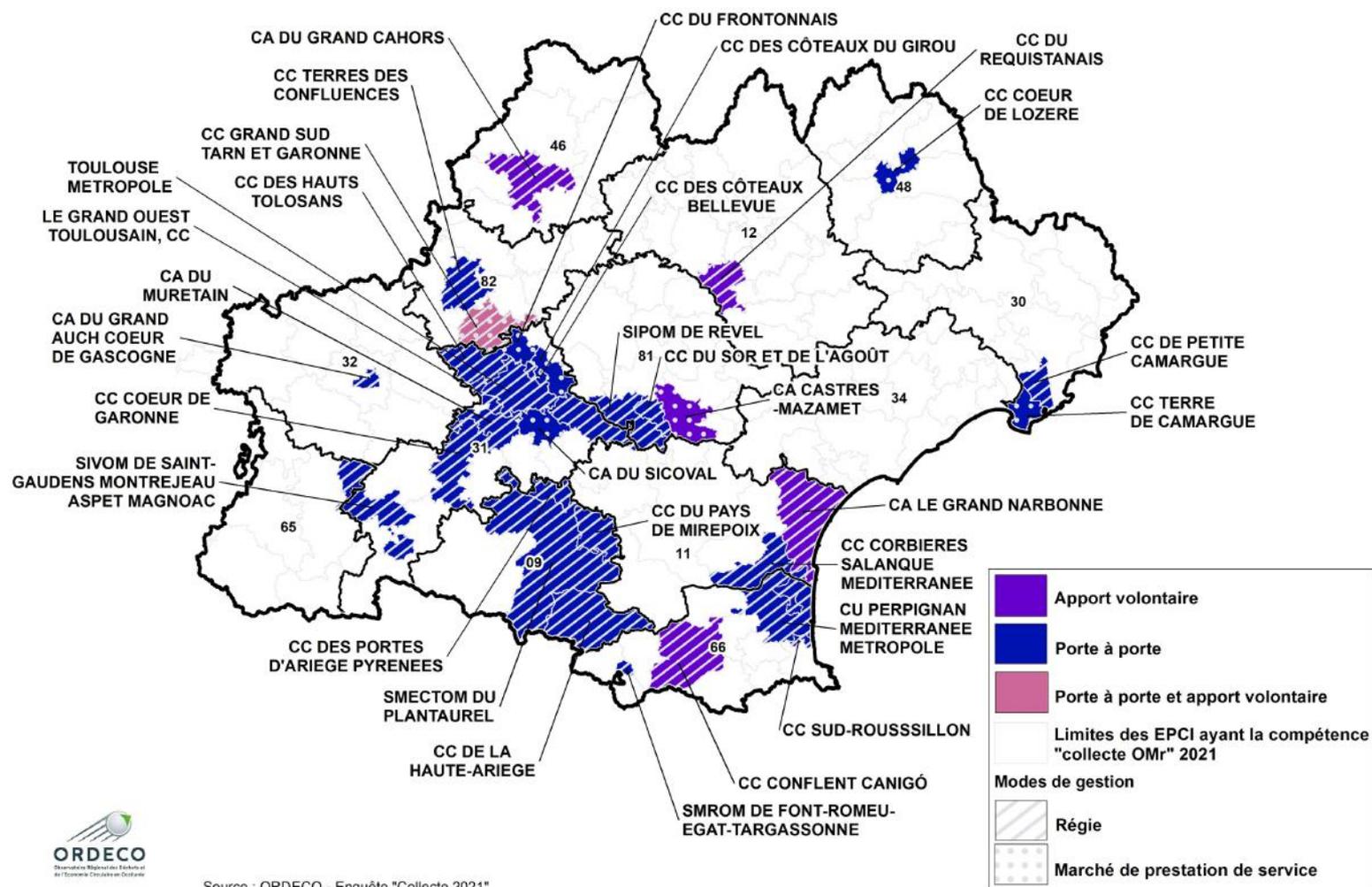
Compostage en pied d'immeuble, ou de quartier, en Occitanie en 2021 : état des lieux



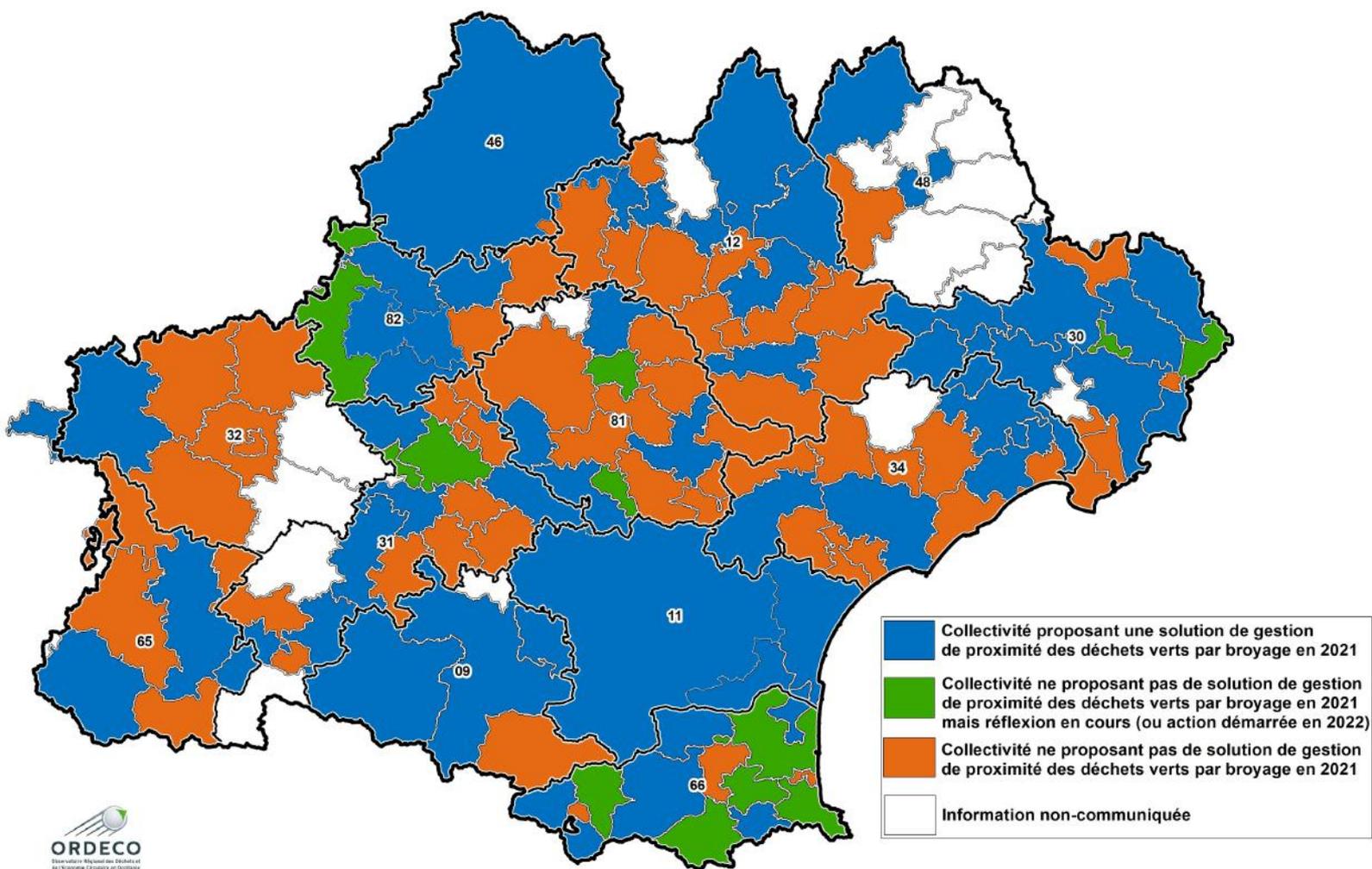
Compostage individuel en Occitanie en 2021 : Etat des lieux



EPCI d'Occitanie ayant une collecte de déchets verts en porte-à-porte ou en apport volontaire pour les ménages en 2021



Gestion de proximité des déchets verts par broyage en Occitanie en 2021



GROS PRODUCTEURS / PETITS PRODUCTEURS EN OCCITANIE

En 2021, près de 302 kt de déchets dangereux (DD) ont été produits et collectés en Occitanie (soit une baisse de 2% par rapport à 2020). L'objectif initial de stabilisation du gisement des DD produits contenu dans le Plan Régional Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en 2015 de 317 kt/an. Ce total de 302 kt de déchets dangereux collectés comprend :

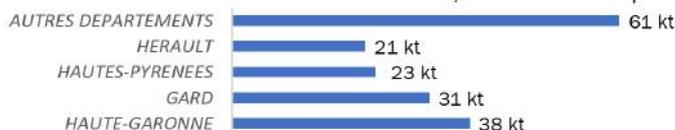
173 kt

produits par
589 ICPE« gros producteurs »
(Production de DD > 2 t/an)

589 établissements, (hors Tri, Transit, Regroupement et Pré-traitement (TTRP) de DD), déclarant générer 173 kt de DD sur l'année 2021. Ces « gros producteurs » sont des émetteurs de déchets dangereux, de part la nature de leurs activités. Il s'agit de :

- Sites d'élimination de DD
- Installations spécialisées en préparation pharmaceutique, chimie, aéronautique, dépollution automobile, etc.

En fonction de la localisation de ces sites, on obtient la répartition départementale suivante :



129 kt

produits par
des « petits producteurs »
(hors ICPE)
dont 11 kt produits par
les ménages

Il s'agit de DD dits « diffus » produits par des petites entreprises, des artisans ou encore des ménages qui transitent sur les plateformes de regroupement.

Les déchets dangereux des ménages, majoritairement collectés en déchèteries, représentent 11 kt en 2021. Ces chiffres semblent suivre une augmentation régulière, avec 6 kt en 2015, 7 kt en 2019 ; mais cette tendance peut également être liée à une amélioration de la connaissance et de la collecte des données.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ET TYPOLOGIE DES 302 kt DE DD COLLECTÉS EN OCCITANIE

- Activités Industrielles
- BTP
- DAS
- Ménages et Activités Economiques
- Traitement des Déchets et Eaux

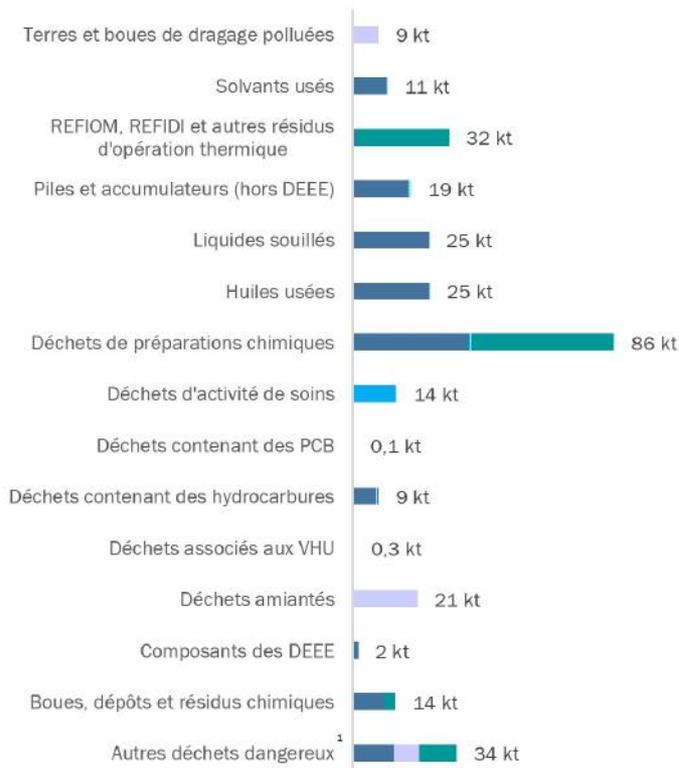


Figure 1 - Répartition des 302 kt des DD collectés par secteurs d'activités en Occitanie en 2021

Le secteur d'activité prépondérant en Occitanie, reste, en 2021, celui des activités industrielles, avec 154 kt (cf. Figure 1). Ce secteur génère tous les types de déchets à l'exception des terres, boues de dragage polluées et des déchets d'activités de soins.

Dans le secteur industriel, les déchets et boues dangereux, résultant d'opérations ou de préparations chimiques, sont majoritaires (100 kt). Cela s'explique par le grand nombre d'entreprises dans les métiers de la chimie, de la préparation pharmaceutique ou encore de l'aéronautique (préparation et usinage des pièces), mais également des entreprises traitant en interne les déchets liés à leurs activités.

Le second secteur d'activité en terme de tonnages de déchets dangereux générés est le traitement des eaux et des déchets avec 94 kt. Il s'agit ici de stations d'épuration et autres sites de traitement des déchets dangereux (incinérateurs, installations de stockage, etc.). Parmi ces sites, les 7 incinérateurs de la région génèrent 96% des 32 kt des résidus d'opérations thermiques.

Le troisième secteur est le BTP avec 39 kt en 2021. L'évolution du secteur du BTP est corrélée à la fréquence des chantiers de dépollution ou déconstruction en cours sur la région, produisant des déchets amiantés, des terres et boues de dragage polluées (y compris déblais).

Les deux derniers secteurs d'activités, réunis, génèrent 16 kt.

Les Déchets d'Activité de Soins (DAS) sont constants depuis 2014 (≈14 kt). Ce secteur regroupe les DASRI et les déchets de soins ne présentant pas de risques infectieux mais qui doivent suivre une filière DD pour leur élimination (médicaments spécifiques et amalgame dentaire).

Le secteur des Ménages et Activités Economiques (1,4 kt) correspond aux déchets municipaux (ménagers et assimilés provenant des déchèteries, des commerces, industries et des administrations).

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Sources : GEREP déchets dangereux 2021 (déclarations des producteurs, déclarations des éliminateurs) - Enquête ADEME « Collecte » 2021 - Données déchets du PNNTD 2021 pour les imports/exports

Méthodologie de calculs (y.c dans PRPGD) : hors lixiviat, DEEE et VHU, hors déchets déclarés par les centres de tri, transit, regroupement, pré-traitement (TTRP)

302 kt DE DECHETS DANGEREUX COLLECTÉS EN OCCITANIE EN 2021

EVOLUTION ET DESTINATIONS DE TRAITEMENT DES 302 kt de DD COLLECTÉS EN OCCITANIE

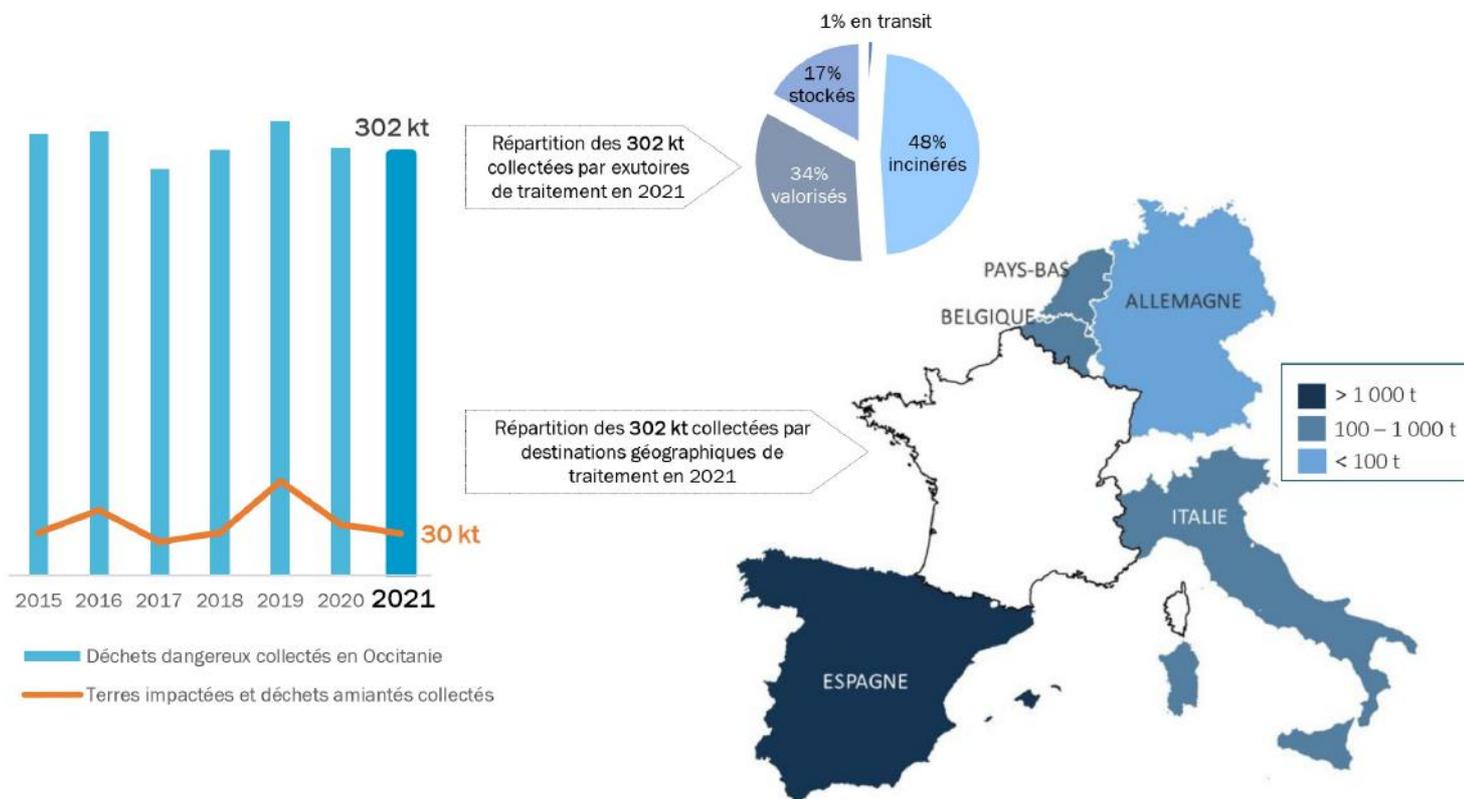


Figure 2 – Evolution des tonnages de DD collectés – Destinations et modes de traitement des DD collectés en Occitanie en 2021

En 2021, comme les années précédentes, le traitement des **302 kt de DD collectés en Occitanie** s'effectue principalement sur les installations implantées en région (143 kt), puis dans les régions limitrophes (89 kt), puis dans le reste de la France et à l'étranger : 71 kt. (cf. Figure 2).

Les déchets dangereux exportés à l'étranger sont en légère augmentation : 49 kt.

Ces déchets sont exportés principalement vers des pays limitrophes (cf. figure 2) : l'Espagne (62%), l'Italie (18%), l'Allemagne (17%), la Belgique (2%) et les Pays-Bas (2%). Parmi les exutoires étrangers, outre les sites en Allemagne réutilisant des REFIOM pour le remblaiement des mines de sel, on dénombre d'autres entreprises spécifiques. Comme par exemple, des installations spécialisées dans le recyclage et la transformation de déchets issus des VHU, ou encore des sites effectuant de la régénération d'huiles minérales.

Depuis 2015, l'évolution des tonnages et des destinations des DD collectés en Occitanie est impactée, principalement, par deux paramètres :

- D'abord, le poids des activités industrielles et les destinations de traitement déterminent la répartition des flux de traitement « hors région/région ». (Les destinations de traitement sont basées sur la logique de groupes industriels, le coût du traitement, le coût de transport, etc.).
- Ensuite, la fréquence des chantiers de déconstruction ou de dépollution en Occitanie, générant des terres et boues de dragage polluées ainsi que des déchets amiantés (très importants en 2019).

Concernant les modes de traitement des DD collectés en Occitanie :

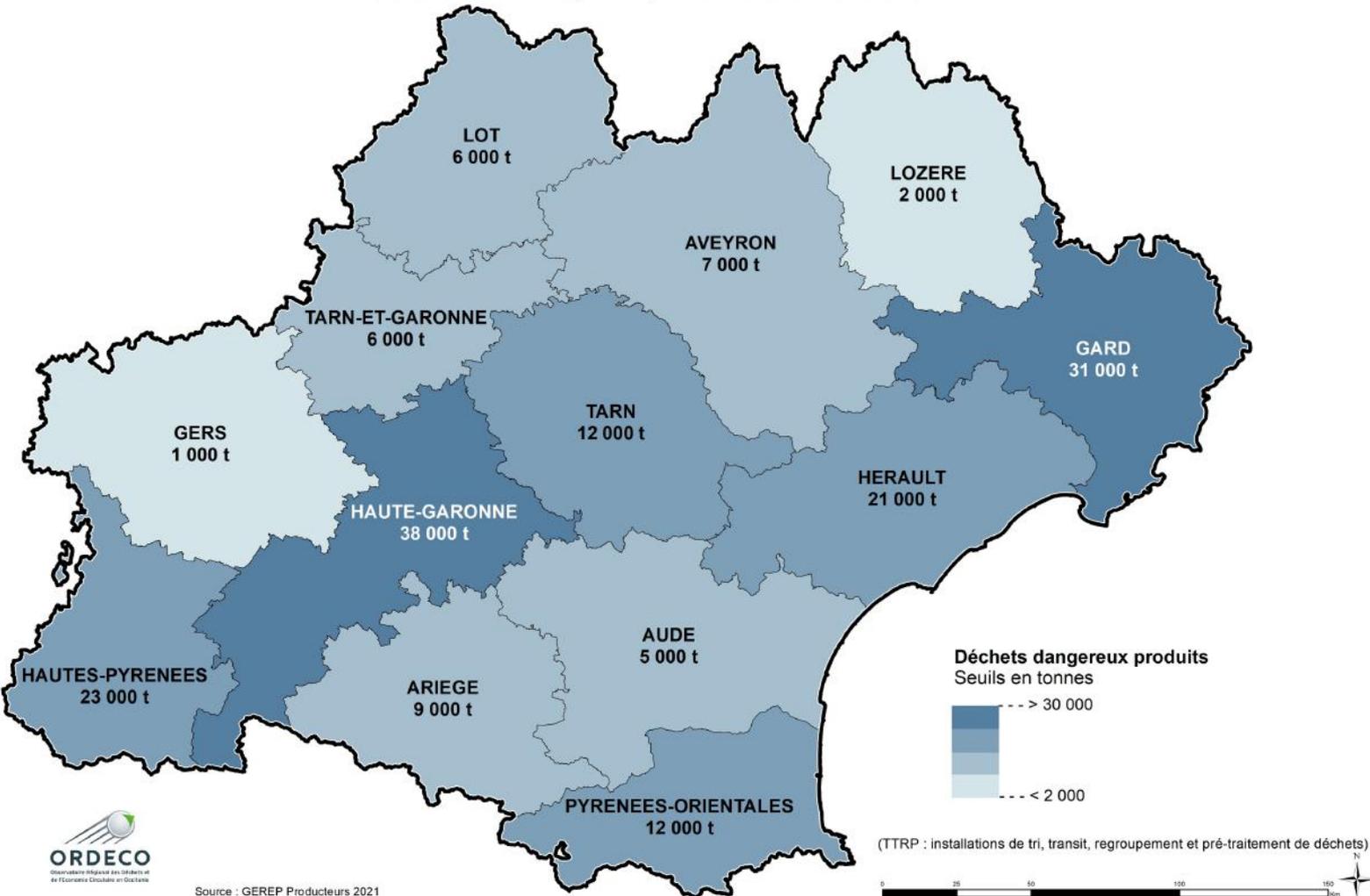
- **l'incinération** à hauteur de 48%, reste la filière de traitement majoritaire avec 144 kt de DD incinérés.
- 58 kt de DD **sont stockés**, faisant du stockage le second mode de traitement principal en Occitanie : 45 kt sont orientés en Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) et 14 kt sur les casiers de déchets d'amiante lié. A noter, une faible proportion de 5 kt orientée en stockage sur les ISDD situées hors région Occitanie.
- 32%, soit 103 kt, de déchets dangereux collectés sont orientés vers des **filiales de valorisation**², notamment sur des installations situées hors Occitanie et à l'étranger. Cela s'explique par le nombre important de ces sites spécialisés sur ces territoires (dans la régénération des huiles, de solvants, d'accumulateurs au plomb ou de métaux spéciaux).
- Enfin, 1% des tonnages (**3 kt**) est en transit à l'étranger, mais sans détail sur le traitement final dans ces pays.

¹ La typologie « Autres déchets dangereux » regroupe certains déchets de construction et démolition, des déchets d'emballages et d'absorbants et des déchets provenant du tri mécanique des déchets

² La valorisation regroupe les trois modes de traitement : physico-chimique, organique et recyclage/régénération

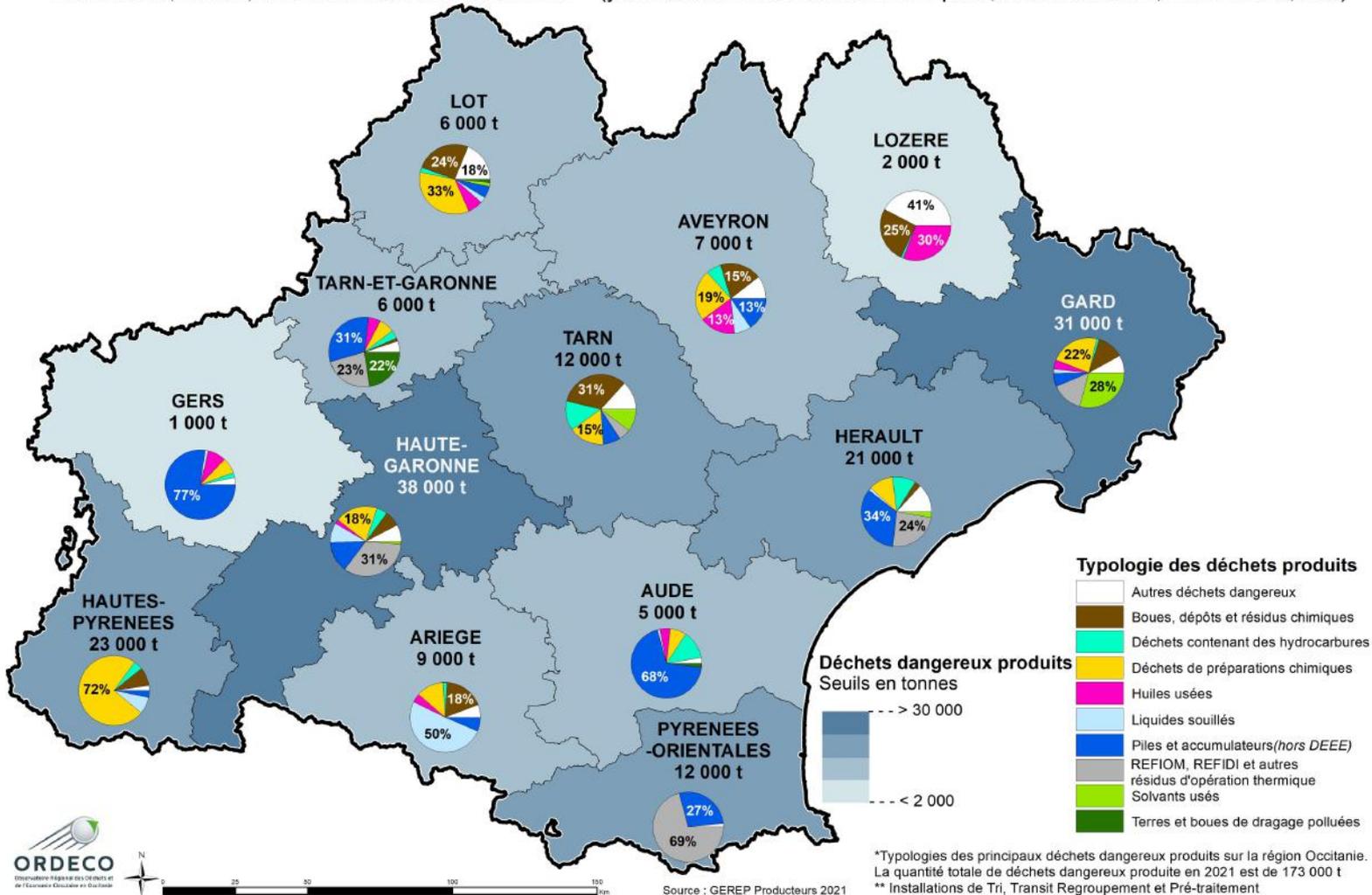
Déchets dangereux produits par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2021 : 173 000 t

Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des TTRP*

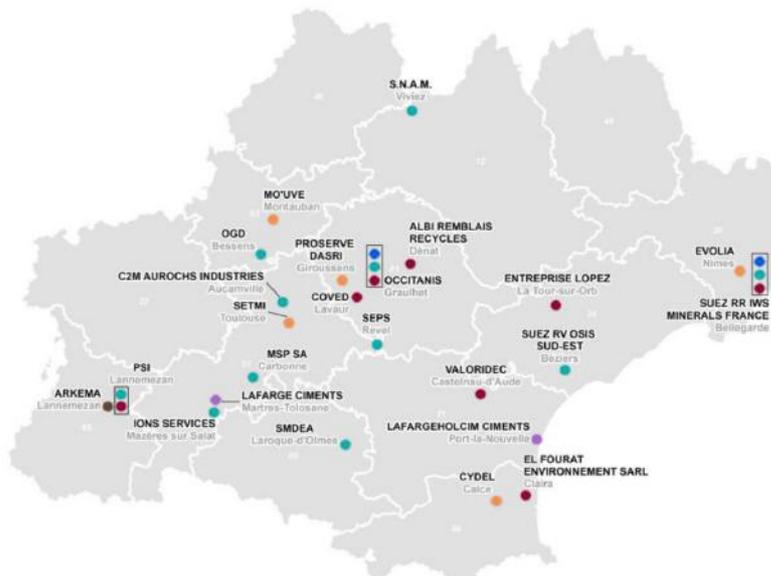


Typologie des déchets dangereux produits par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2021*

Hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des TTRP** (y.c déchets associés aux VHU : piles, accumulateurs, filtre à huile, etc.)



INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX EN OCCITANIE



Installations de traitement et TTRP en Occitanie (déclarants dans GEREP 2021)

Hors installations de gestion et démantèlement des DEEE - VHU

- Traitement en ISDD
- Stockage d'amiante lié
- Traitement spécifique (métaux, eaux, terres, etc.)
- Co-incinération en cimenteries
- Traitement des DASRI (incinération et banalisation)
- Traitement interne

Outre ces 26 installations, on compte une vingtaine d'Installations de Tri Transit Regroupement et Pré-traitement (TTRP), trait d'union entre producteurs et éliminateurs, faisant l'objet d'un suivi en Occitanie (hors sites dédiés au démantèlement des VHU et DEEE).

En 2021, 371 kt de déchets dangereux (DD) ont été traités sur 26 installations en Occitanie (légère augmentation de 1% par rapport à 2020).

La région Occitanie dispose d'un large panel d'installations de traitement des DD. A noter qu'elle ne dispose pas d'incinérateurs spécifiques déchets dangereux.

Ces 371 kt se répartissent comme suit :

- 68% sur 2 Installations de stabilisation et de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) dont 6% de déchets amiantés
- 9% sur 8 casiers de stockage d'amiante lié à des matériaux inertes (hors ISDD)
- 2% sur 10 installations effectuant des traitements spécifiques (eaux souillées, métaux, terres, piles, etc.)
- 4% sur 4 incinérateurs d'ordures ménagères disposant d'une ligne dédiée pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et 1 banaliseuse (permet de stériliser les DASRI avant stockage)
- 4% sur 2 installations effectuant un traitement interne, c'est-à-dire le traitement de leurs déchets sur le site de production
- 13% en co-incinération sur 3 cimenteries

MODES DE TRAITEMENT DES 371 kt TRAITÉS EN OCCITANIE

- INCINERATION
- ORGANIQUE
- PHYSICO CHIMIQUE
- RECYCLAGE REGENERATION
- STOCKAGE

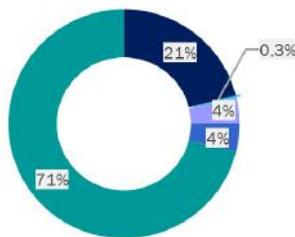


Figure 1 - Modes de traitement des DD traités en Occitanie

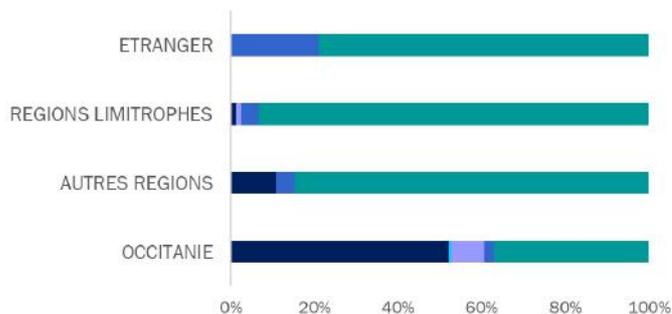


Figure 2 – Répartition des modes de traitement des DD traités selon leurs origines géographiques

Concernant les modes de traitement en Occitanie :

- Le principal traitement pratiqué en Occitanie est le stockage représentant 71%, soit 263 kt en 2021. Les déchets dangereux stockés en Occitanie proviennent majoritairement des régions limitrophes (74%), puis du territoire régional (20%) de l'étranger (4%) et enfin des autres régions de France (2%).
 - L'incinération (21%), hors incinérateurs spécifiques DD, qui concerne 78 kt de déchets dangereux traités en Occitanie. Près de 16% d'entre eux sont orientés sur des incinérateurs d'OM disposant de lignes DASRI ; 62% en co-incinération en cimenterie ; 22% en incinération interne sur le site de production du déchet.
 - On compte également 15 kt de déchets dangereux valorisés par recyclage/régénération (4%). La fermeture définitive d'une usine de fonderie de plomb, fin 2020, acteur principal dans le traitement des accumulateurs de plomb, pourrait être une des causes de la diminution des tonnages ; car 25 kt étaient recyclées en 2020.
 - Le traitement physico-chimique à hauteur de 4% (14 kt) et concerne les traitements spécifiques d'effluents industriels, d'eaux souillées mais également la banalisation des DASRI.
- Le traitement organique demeure faible 0,3% (1 kt) et correspond au traitement biologique d'effluents et autres liquides usagés.

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

371 kt DE DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN OCCITANIE EN 2021

ORIGINES DES DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN 2021 ET EVOLUTION DEPUIS 2015

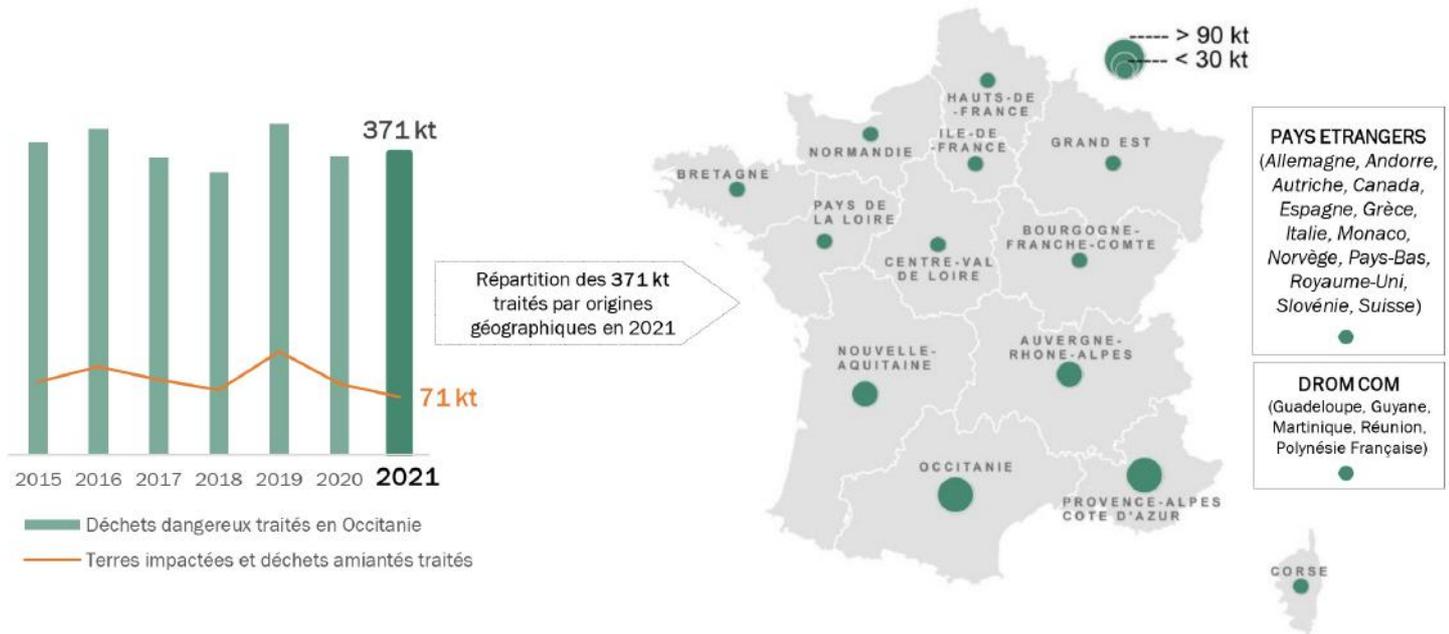


Figure 3 - Evolution des tonnages de DD traités depuis 2015 – Origines des flux traités en 2021

En 2021, les installations de la région Occitanie ont traité 371 kt de déchets dangereux dont :

- 56% (210 kt) des régions limitrophes
- 38% de la région Occitanie (143 kt)
- 3% (12 kt) des pays étrangers.
- 2 % (6 kt) provenant des autres régions de France, dont 0,1% (0,4 kt) des DROM-COM

De manière générale, l'Occitanie importe plus de déchets dangereux qu'elle n'en exporte pour traitement. Cette répartition des flux s'explique principalement par le maillage des ISDD au niveau national. En effet, l'Occitanie est la seule région dans la moitié sud de la France à disposer d'ISDD sur son territoire, (au nombre de deux). En 2021, ces sites ont admis en stockage près de 241 kt de déchets dangereux, dont plus de 180 kt provenant des régions limitrophes.

Rappelons également l'importance des chantiers de dépollution ou réhabilitation qui génèrent aléatoirement des flux importants de terres impactées et/ou de déchets amiantés qui sont traités sur les installations de la région. L'année 2019 marque, entre autres, le pic le plus important entre 2015 et 2021 du fait du nombre important de chantiers.

Globalement, la part de déchets importés pour traitement est constante entre 2015 et 2019 (< 2 kt), puis prend de l'ampleur en 2020 (8 kt) pour atteindre 12 kt en 2021. Comme en 2020, ces flux sont composés principalement de déchets issus d'activités industrielles et de traitement des déchets, en provenance entre autres de : Monaco (77%), l'Allemagne (12%), l'Espagne et l'Italie (3%). Ces déchets dangereux sont orientés en stockage sur les ISDD mais également en filière de valorisation des accumulateurs électriques et de régénération de solvants.

FOCUS SUR LES ISDD DE LA REGION OCCITANIE

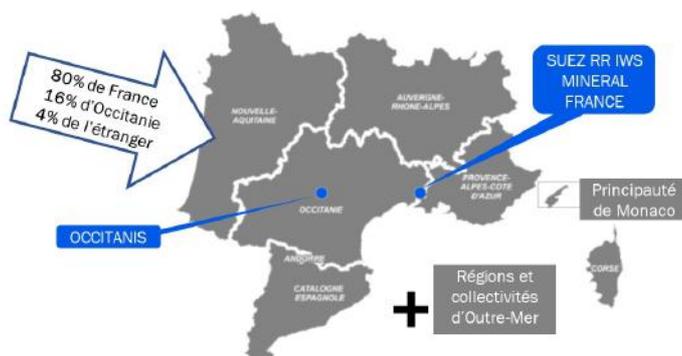
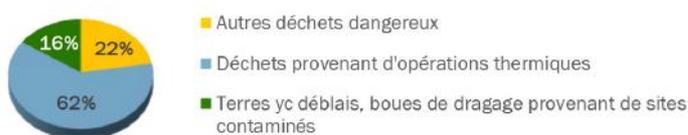


Figure 4 - Zone de chalandise des ISDD d'Occitanie et flux entrants

En 2021, près de 241 kt de déchets dangereux sont stockés sur les deux ISDD de la région Occitanie, soit 91% de leur capacité réglementaire totale, fixée à 265 kt.

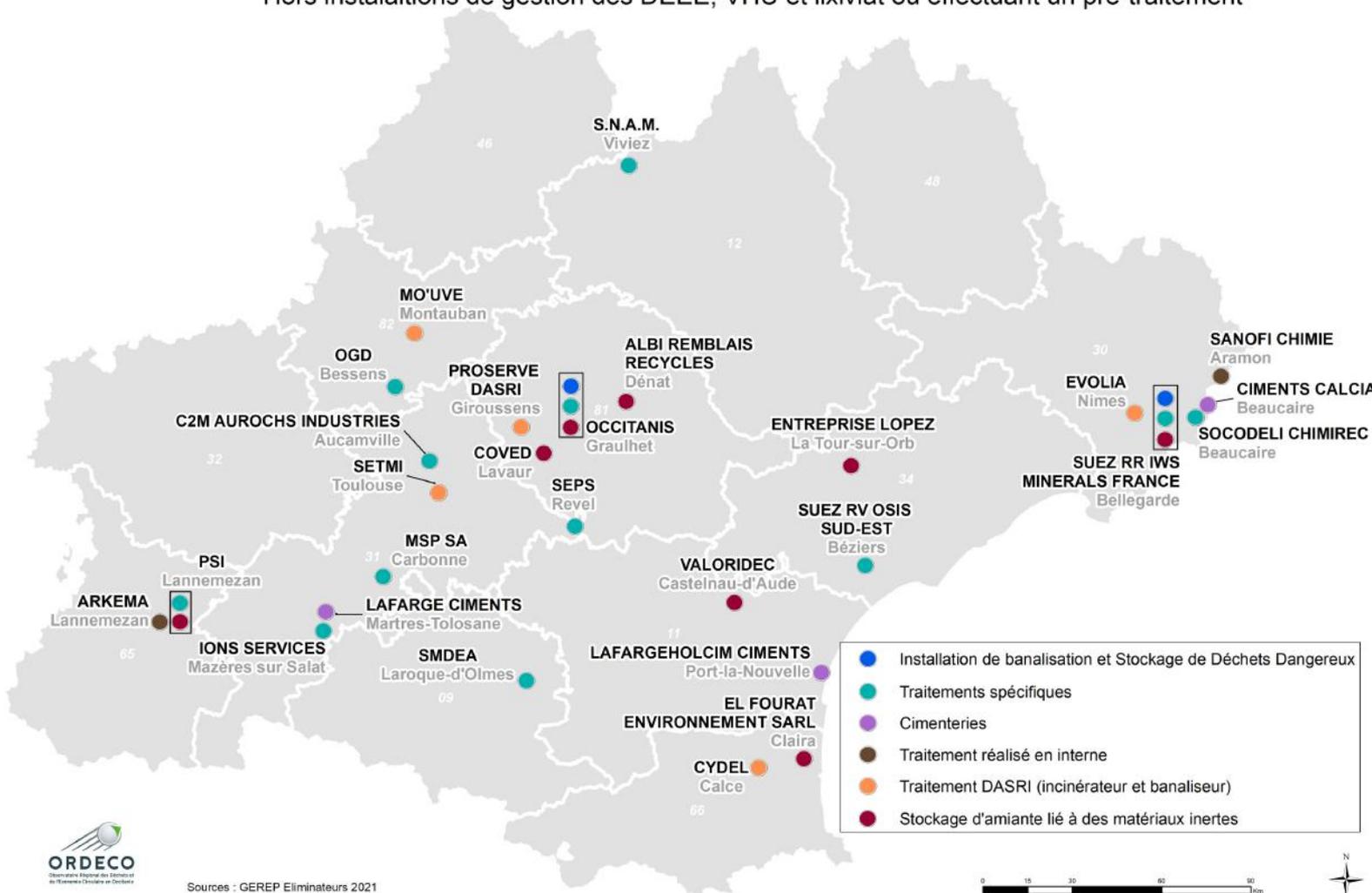
La zone de chalandise globale des ISDD est vaste et comprend tout le sud de la France, la Catalogne espagnole, les principautés d'Andorre et de Monaco et les régions et collectivités d'Outre-Mer. Les principaux flux entrants proviennent à 77% des régions limitrophes et sont composés de déchets issus d'opérations thermiques (150 kt), (incinération ou pyrolyse), effectuées par des installations de traitement de déchets.

Les autres déchets dangereux (déchets de typologies diverses, ou en mélange issus de plusieurs secteurs d'activité) représentant 54 kt.

Enfin, les terres et boues impactées représentent 37 kt mais ce flux est fluctuant au cours des années. Il dépend, en effet, des chantiers de dépollution ou de réhabilitation sur la région ou les régions limitrophes.

Installations de traitement des déchets dangereux en Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2021

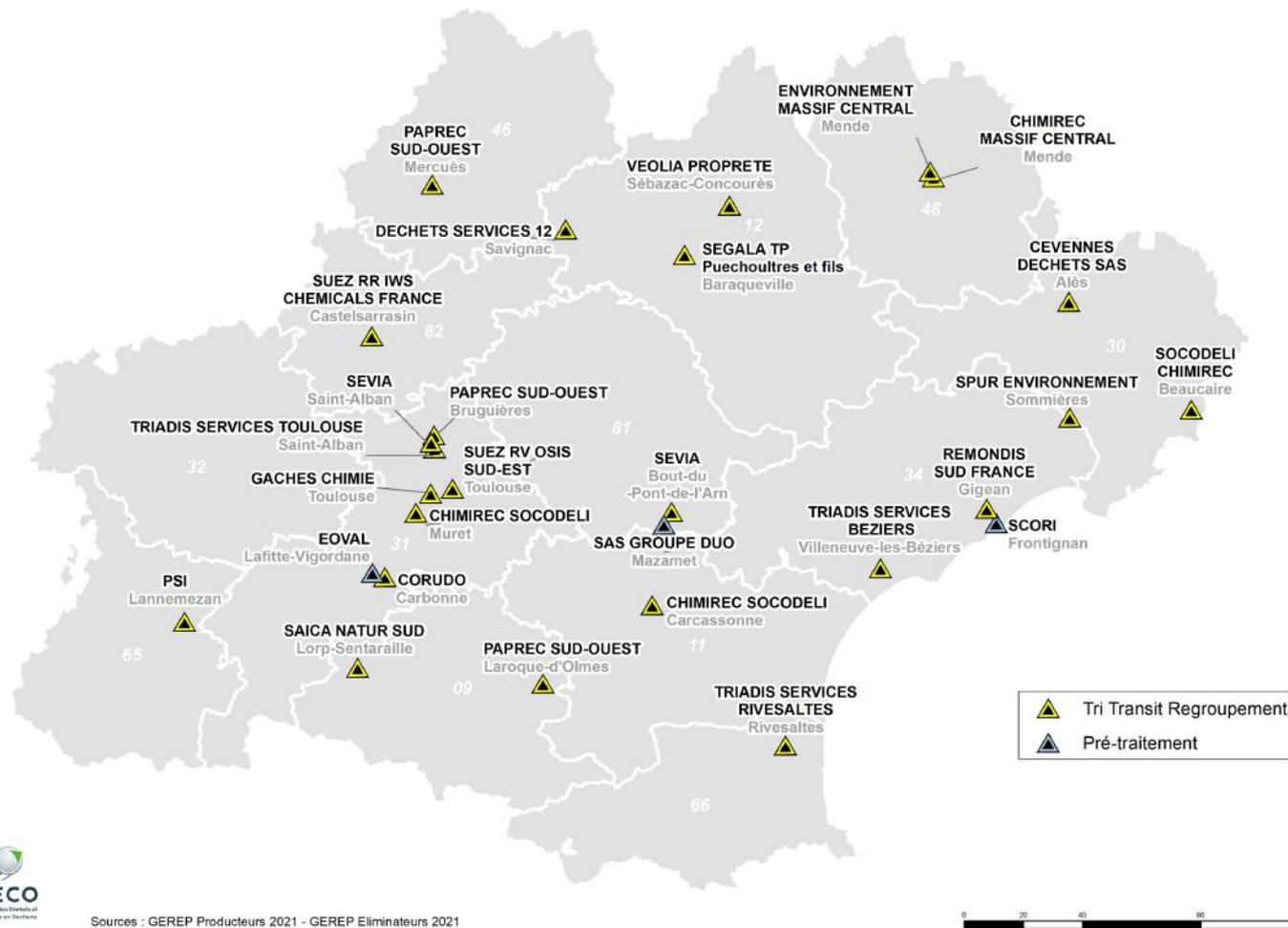
Hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement



Sources : GEREP Eliminateurs 2021

Les installations de tri, transit, regroupement et pré-traitement (TTRP*) de déchets dangereux en Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2021

* hors centres de démantèlement VHU et DEEE



Sources : GEREP Producteurs 2021 - GEREP Eliminateurs 2021

Codes déchets amiantés selon la nomenclature européenne

Codes déchets amiantés

- 06 13 04* : Déchets provenant de la transformation de l'amiante
- 16 01 11* : Patins de freins contenant de l'amiante
- 16 02 12* : Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre
- 17 06 01* : Matériaux d'isolation contenant de l'amiante
- 17 06 05* : Matériaux de construction contenant de l'amiante

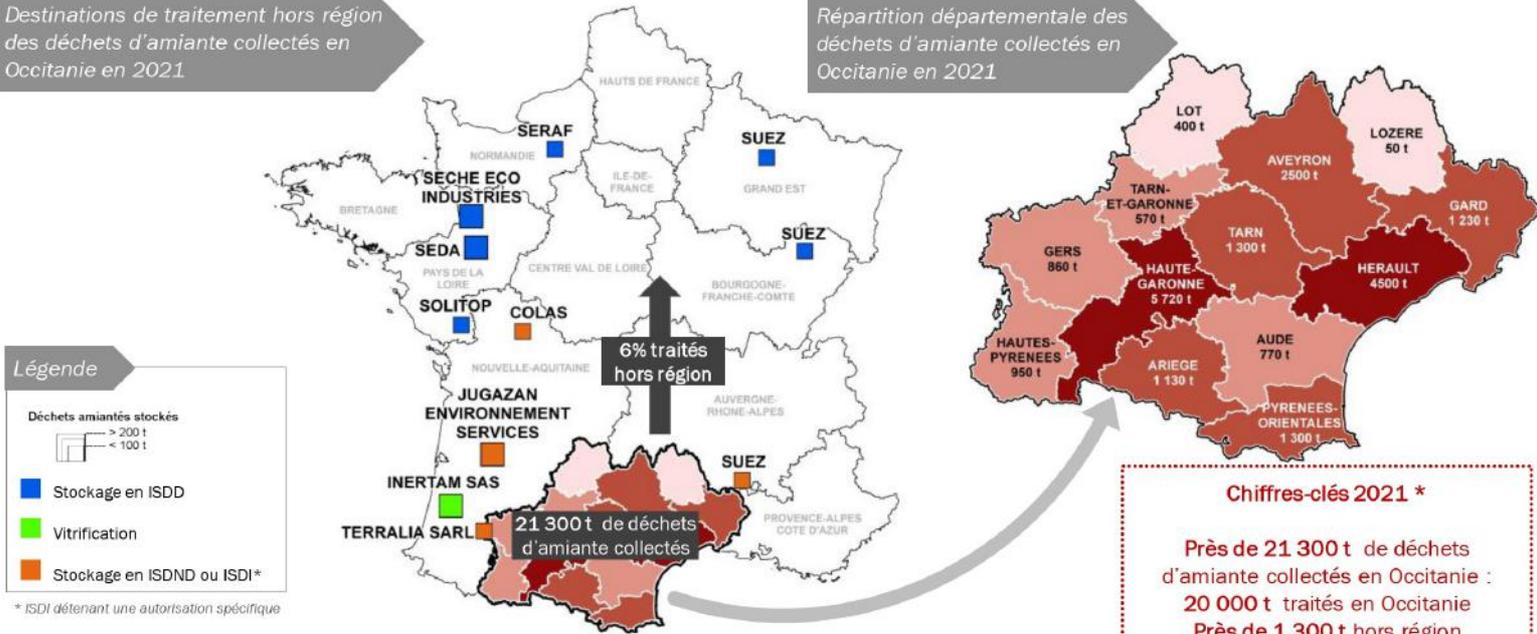
Autres codes déchets pouvant contenir de l'amiante

- 15 02 02* : Absorbants, matériaux filtrants (y compris filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
- 17 06 03* : Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses

Déchets amiantés collectés en Occitanie

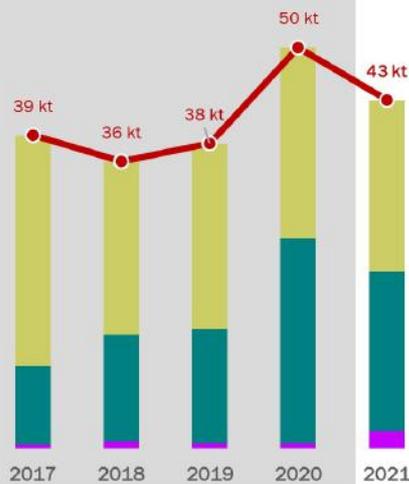
Destinations de traitement hors région des déchets d'amiante collectés en Occitanie en 2021

Répartition départementale des déchets d'amiante collectés en Occitanie en 2021



Déchets amiantés traités en Occitanie

Données d'historique : Evolution des déchets d'amiante stockés par origines régionales depuis 2017



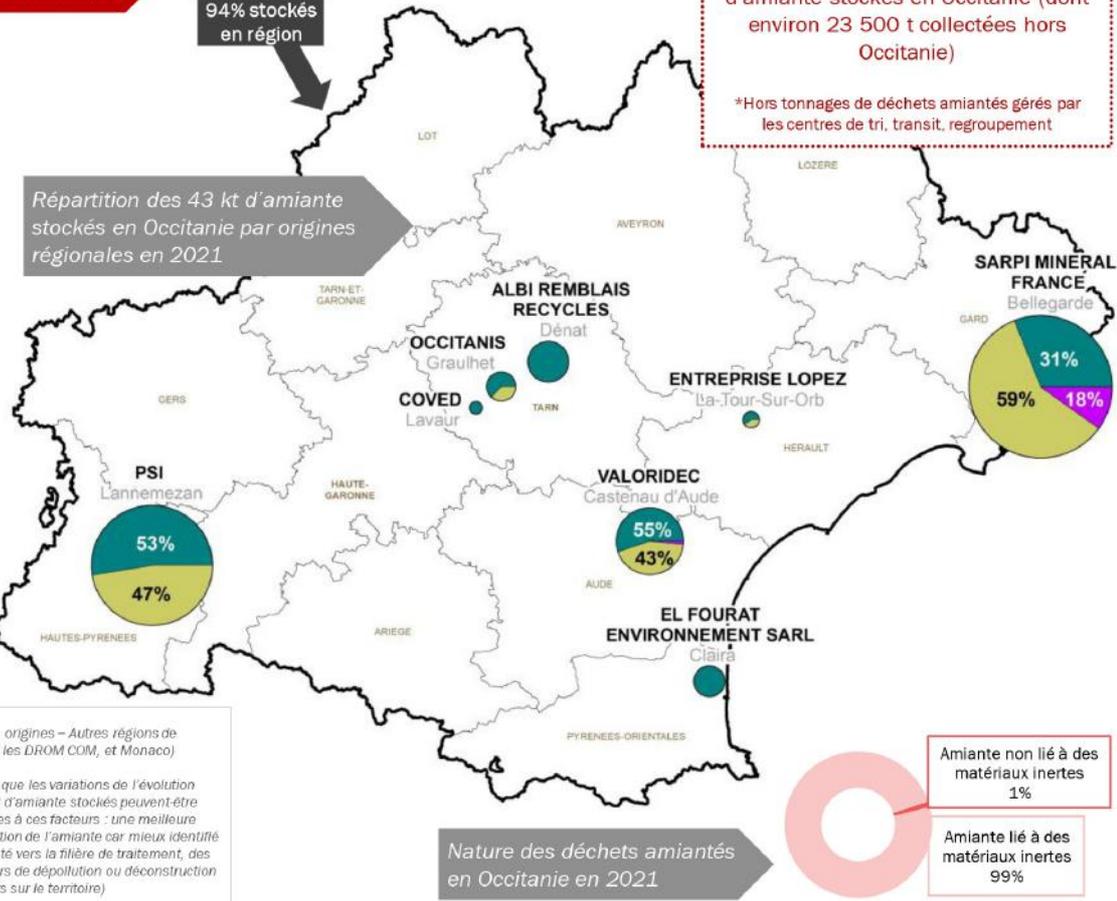
Légende (carte et graphique)

- AUTRES ORIGINES
- REGION
- REGIONS LIMITOPHES
- Total amianté stocké (en kt)

[Autres origines – Autres régions de France, les DROM COM, et Monaco]

A noter que les variations de l'évolution des flux d'amiante stockés peuvent être corrélées à ces facteurs : une meilleure élimination de l'amiante car mieux identifié et orienté vers la filière de traitement, des chantiers de dépollution ou déconstruction en cours sur le territoire

Répartition des 43 kt d'amiante stockés en Occitanie par origines régionales en 2021



Codes DASRI selon la nomenclature européenne

Codes DASRI

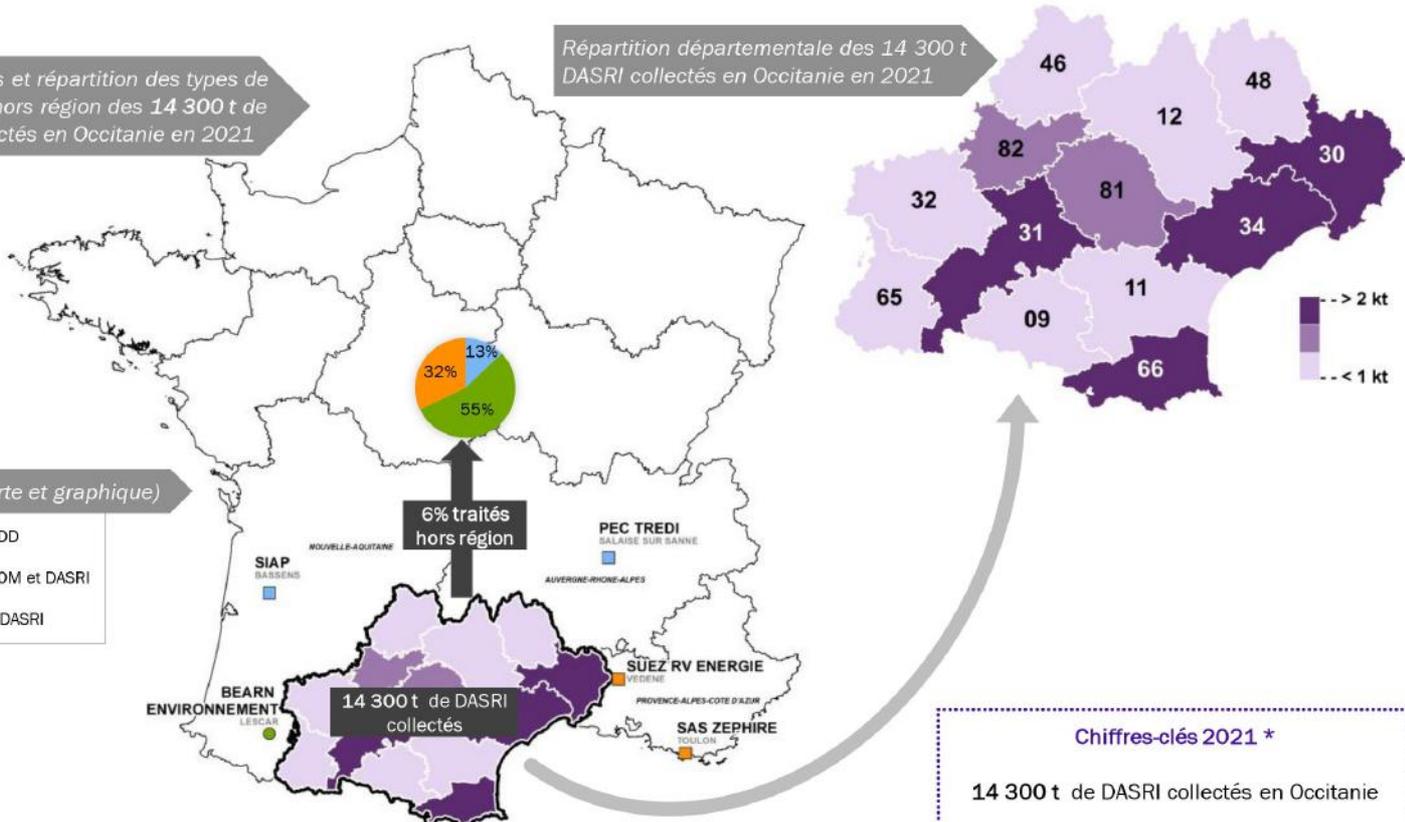
18 01 03* : Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

18 02 02* : Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

DASRI collectés en Occitanie

Destinations et répartition des types de traitement hors région des 14 300 t de DASRI collectés en Occitanie en 2021

Répartition départementale des 14 300 t DASRI collectés en Occitanie en 2021



Légende (carte et graphique)

- Incinérateur DD
- Incinérateur OM et DASRI
- Banalisation DASRI

6% traités hors région

14 300 t de DASRI collectés

94% traités en région

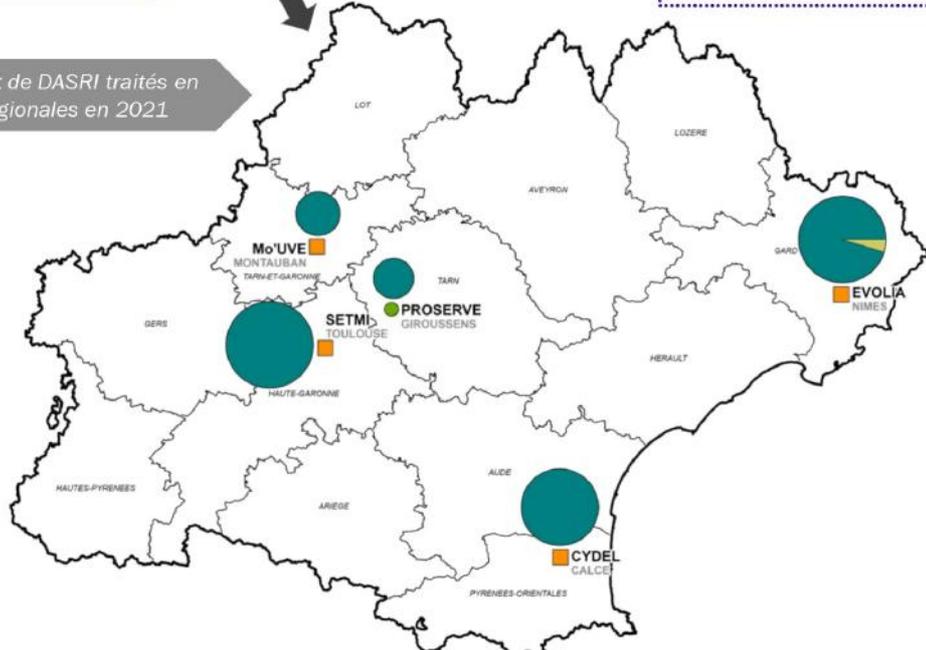
Chiffres-clés 2021 *

14 300 t de DASRI collectés en Occitanie
 Près de 13 700 t de DASRI sont traités sur les installations de la région Occitanie (dont 2% provenant d'autres régions)

* Hors tonnages de DASRI gérés par les centres de tri, transit, regroupement

DASRI traités en Occitanie

Répartition des 13 700 t de DASRI traités en Occitanie par origines régionales en 2021



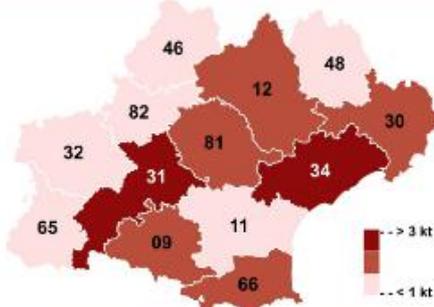
Légende (carte et graphique)

- Installations
- Incinérateur ordures ménagères et DASRI
 - Banalisation DASRI
- Origines des DASRI traités
- Occitanie
 - Hors Occitanie



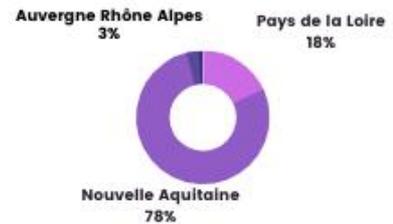
Gestion des déchets amiantés - Chiffres clés 2021

Amiante collecté en Occitanie : 21 kt



Amiante sortants d'Occitanie ≈ 1 kt

Traitement des déchets amiantés collectés en Occitanie et traités dans les régions limitrophes



Plus d'1 kt de déchets amiantés traités sur 13 sites de traitement :

- 40 t sur 1 incinérateur DD
- 600 t sur 5 casiers d'amiante lié
- 200 t sur 6 ISDD
- 400 t par vitrification

Amiante collecté et traité en Occitanie : 20 kt

Amiante traité en Occitanie : 43 kt



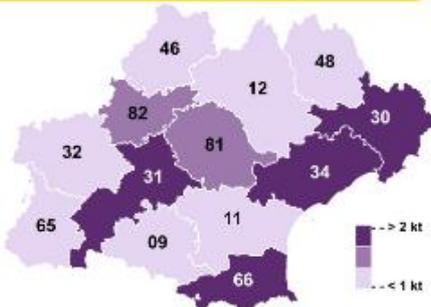
Amiante entrants en Occitanie : 23 kt

Origines des déchets amiantés traités en Occitanie



Gestion des DASRI - Chiffres clés 2021

DASRI collectés en Occitanie : 14 kt



DASRI sortants d'Occitanie < 1 kt

Traitements des DASRI collectés en Occitanie et traités dans les régions limitrophes



Près d'1 kt de DASRI traités sur 5 sites de traitement :

- 100 t sur 2 incinérateurs DD
- 300 t sur 2 incinérateurs OM et DASRI
- 400 t sur 1 banaliseur

DASRI collectés et traités en Occitanie : 13 kt

DASRI traités en Occitanie : 14 kt



DASRI entrants en Occitanie : < 1 kt

Origines des DASRI traités en Occitanie





Les centres VHU en Occitanie en 2021

Les VHU collectés en Occitanie

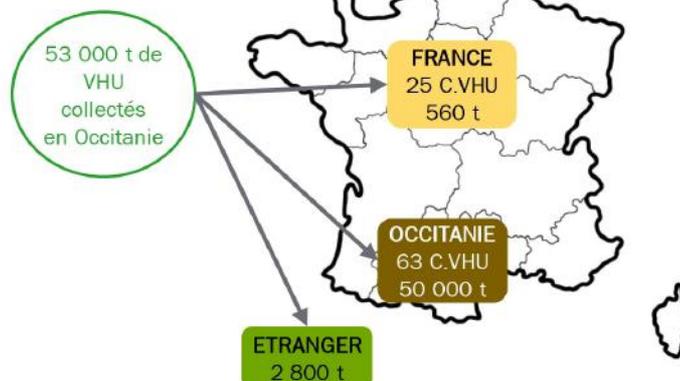
Près de **53 000 t*** de VHU sont collectés en Occitanie en 2021 (hors étape de transit).

95% des VHU sont orientés pour dépollution sur des **88 centres VHU** en France. La majorité de ce tonnage est traité en Occitanie, principalement en Haute-Garonne (27%), dans le Gard et l'Hérault (19%). Le reste des tonnages est envoyé en Espagne pour traitement (4%) et en transit (1%).

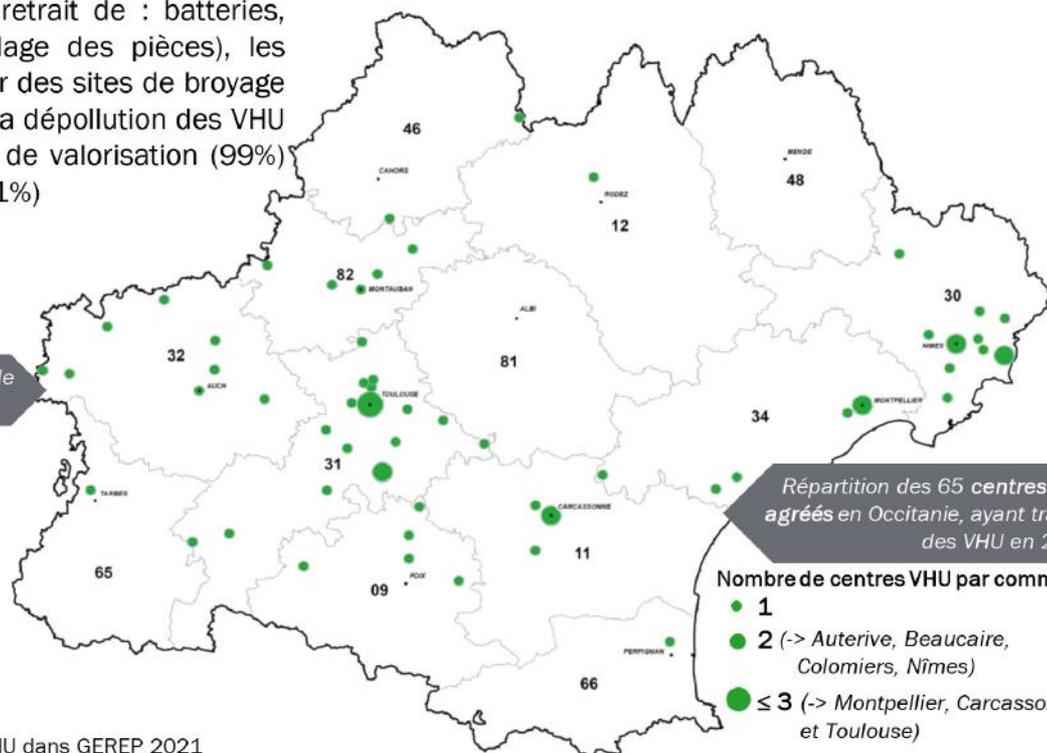
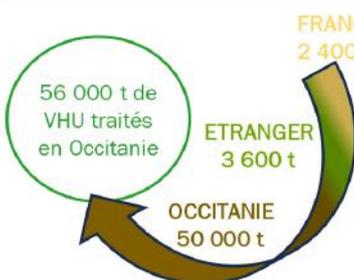
Les VHU traités en Occitanie

65 centres VHU sur le territoire régional ont traité **56 000 t*** de VHU pour dépollution (environ 35 000 t en 2015) : 50 000 t provenant d'Occitanie, 2 400 t des autres régions de France et 3 600 t venant de l'étranger. Après dépollution (retrait de : batteries, filtres, liquides, etc. et recyclage des pièces), les carcasses sont acheminées sur des sites de broyage de VHU. Les déchets issus de la dépollution des VHU sont orientés vers des filières de valorisation (99%) ou d'élimination (inférieures à 1%)

Destinations de traitement des 53 000 t de VHU collectés en Occitanie, en 2021



Origines géographiques des 56 000 t de VHU traités en Occitanie, en 2021



*Centres VHU ayant déclaré traiter des VHU dans GEREPE 2021

Les broyeurs VHU en Occitanie en 2021

La région Occitanie dispose de **deux broyeurs**, qui en 2021, ont admis **17 000 t*** de carcasses provenant de la région.

Par ailleurs, 6 t de de VHU collectées en Occitanie, ont été admises sur **deux centres de démolition/broyage situés hors région** : dans les Hauts de France et en région Pays de la Loire.

Les déchets issus du broyage des VHU se composent principalement de métaux, y compris alliage, ainsi que de divers déchets issus du compactage. Ces déchets sont majoritairement orientés vers des filières de valorisation.



Q : Tonnages d'AFM recyclage uniquement. Pas de déclarations de PURFER, dans le GEREPE TDND 21, arrêt des déclarations de traitement des carcasses en 2018 - Ne semble plus exercer de broyage sauf si déclare ce qu'il traite en sortie de site : PDND)

*Broyeurs VHU ayant déclaré traiter des VHU dans GEREPE 2021

Synthèse des flux de déchets dangereux en Occitanie - Chiffres clés 2021

COLLECTE en Occitanie : 302 kt



DD collectés et traités en Occitanie : 143 kt

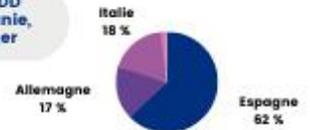
DD sortants d'Occitanie : 159 kt

Régions limitrophes 89 kt

France (hors régions limitrophes) 21 kt

Etranger 49 kt

Destinations des DD produits en Occitanie, traités à l'étranger



TRAITEMENT en Occitanie : 371 kt



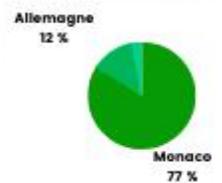
DD entrants en Occitanie : 228 kt

Régions limitrophes 210 kt

France (hors régions limitrophes) 6 kt

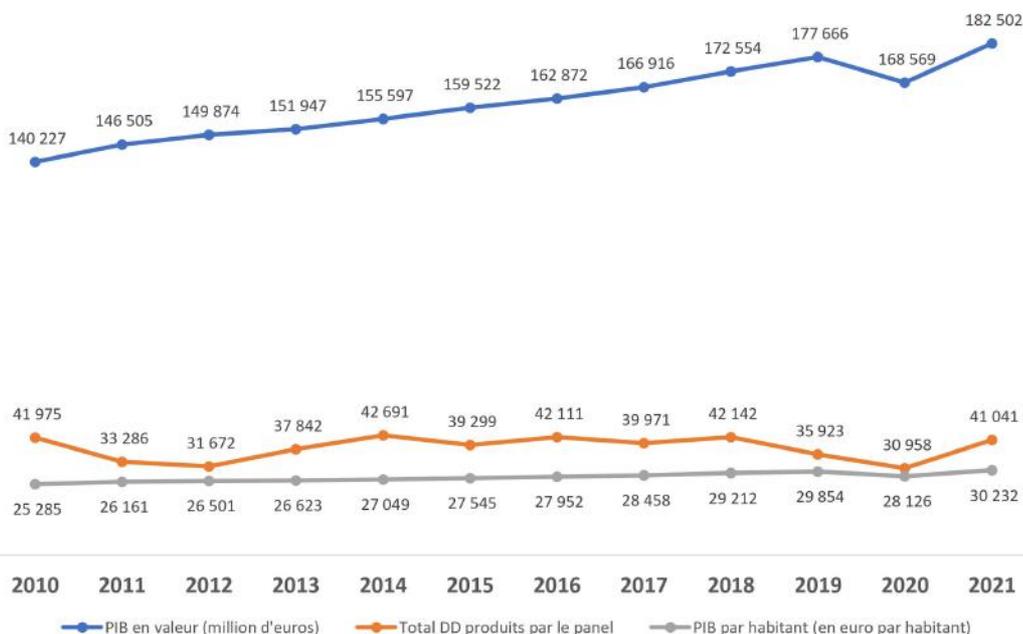
Etranger 12 kt

Origines des DD produits à l'étranger, traités en Occitanie



Poids de la production de DD sur le PIB régional d'Occitanie en 2021 :

Hors installations de traitement



Evolution des déchets dangereux produits par un panel de 25 gros producteurs en Occitanie et le PIB en valeur entre 2010 et 2021. Les 25 gros producteurs sont choisis selon :

- hors installations de traitement (font partie des plus gros producteurs)
- installations produisant les plus grosses quantités de déchets dangereux par an
- installations déclarant chaque année dans GEREP depuis 2010



L'ORDECO est financé par :



OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

- Enquête des Centre de tri DAE :
 - 55 établissements proposant 63 activités (tri de DAE et préparation de CSR)
 - 63% de répondants saisis dans [SINOE®](#)
- Collaboration avec l'AREC Nouvelle-Aquitaine pour estimation du gisement de DAE de l'Occitanie avec leur nouvelle outil sur la base des effectifs d'entreprises 2021. Les fichiers transmis en fin d'année sont en cours d'exploitation en début 2024.

24
jours

DECHETS INERTES DU BTP

- Enquête « gestion des déchets inertes - données 2021 » auprès de 294 établissements : fin de l'enquête en février 2023. Signature d'un partenariat avec l'UNICEM national et régional pour partager les données d'enquête. Travail de consolidation des données dans le cadre du partenariat jusqu'en octobre 2024. Le taux de retour redressé avec la consolidation est de 74%. Données transmises début 2024 à l'observatoire des matériaux - collaboration CERC - pour restitution à venir.
- Collaboration avec la FFB pour une mise à jour commune des annuaires assurée par l'ORDECO. Travail au fil de l'eau mais peu de nouveaux inscrits.
- La REP PMCB et le réemploi dans le BTP : suivi de projets démonstrateurs, collecte et diffusion d'informations, rencontres et échanges avec différents partenaires impliqués, préparation de données pour les réunions de concertation des éco-organismes – collaboration CERC.

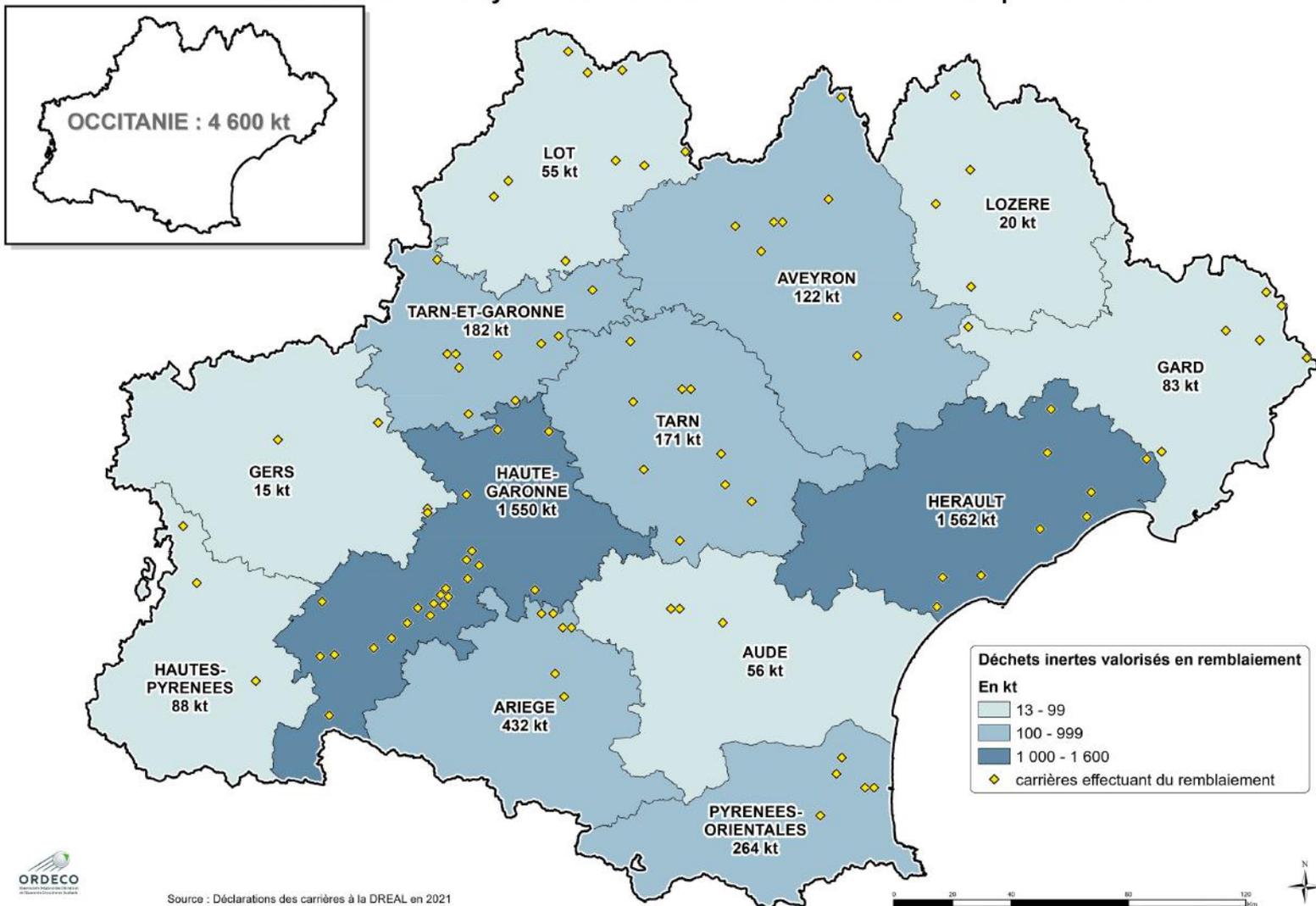
75
jours

FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR - REP

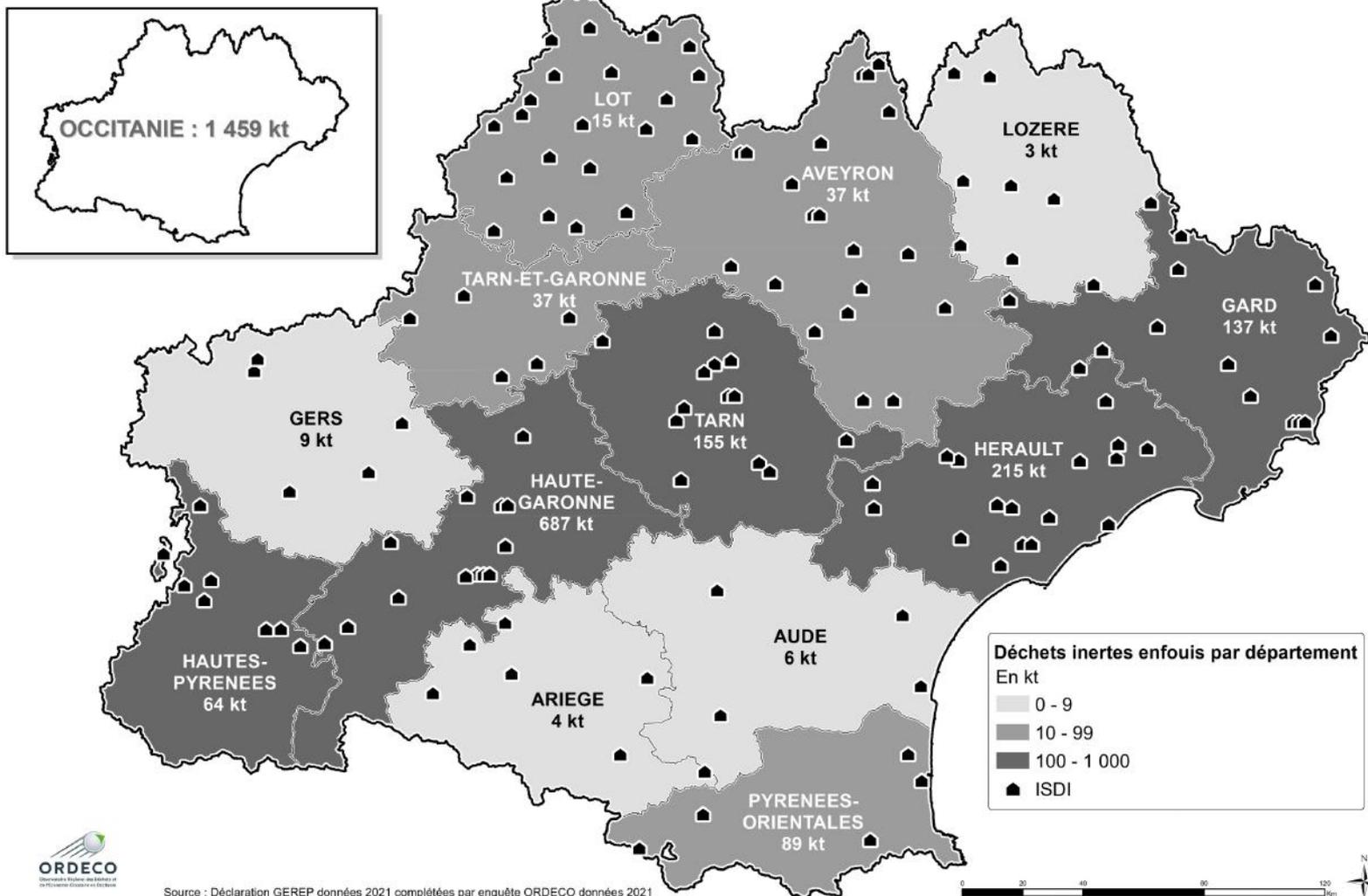
- Suivi du déploiement des nouvelles REP, diffusion d'informations et maintien à jour des pages dédiées.
- Première exploitation des données transmises par les éco-organismes. Création de premières fiches de restitution.

24
jours

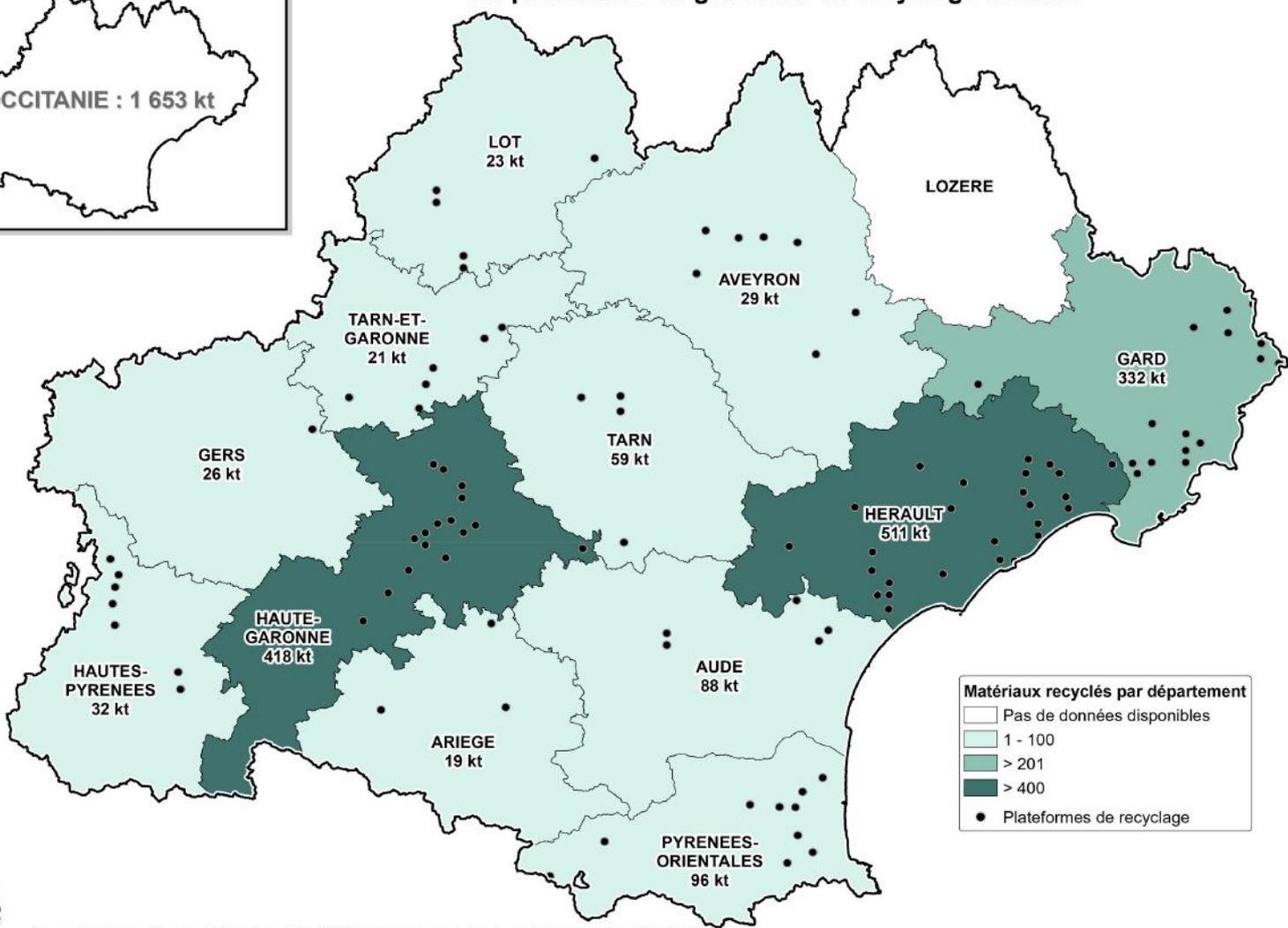
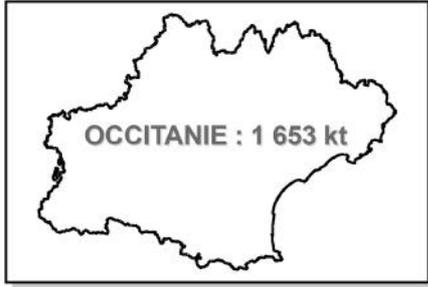
Les 101 carrières ayant déclaré valoriser des déchets inertes par remblaiement en 2021



Les 139 ISDI référencées et les déchets inertes éliminés en Occitanie en 2021



La production de granulats de recyclage en 2021



Source : Enquête recyclage des déchets inertes 2021 ORDECO et enquête production de granulats de recyclage 2021 UNICEM

TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

Re_fashion

- ✓ Eco-organisme à but non lucratif
- ✓ Agrément actuel : 2023-2028
- ✓ Déchets pris en charge :
 - les déchets de textiles, linge de maison et chaussures

Objectifs de l'agrément 2023-2028

- Taux de collecte national* : **68%** des quantités mises en marchés en 2028
- Taux de recyclage global national : **70% en 2024 - 80% en 2027**
- Taux de recyclage national spécifique aux TLC intégrant de la matière synthétique plastique national** : **50% en 2025 - 90% en 2028**
- Taux global de valorisation national : **au plus 0,5% d'élimination**
- Taux de réparation hors garantie : **+ 35% en 2028 par rapport à 2019**
- Quantité annuelle réemployée/réutilisée : **120 000 t/an à partir de 2024**
- Taux de réemploi/réutilisation à moins de 1500km du lieu de collecte : **8% en 2024 - 15% en 2027**

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE DONNÉES 2022

AU NATIONAL

EN OCCITANIE

MISE SUR LE MARCHÉ

826 935 t d'articles mis en marché
6 500 metteurs en marché déclarant

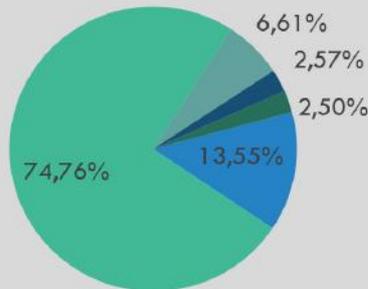
PAS DE DONNÉE RÉGIONALE DISPONIBLE

COLLECTE

Les points de collecte

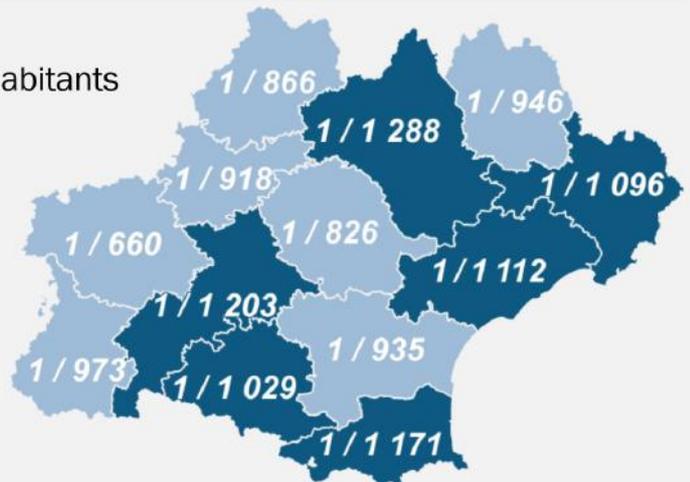
47 406 points d'apport volontaire (PAV)
soit **1/1412** habitants

5 644 PAV
soit **1/1051** habitants

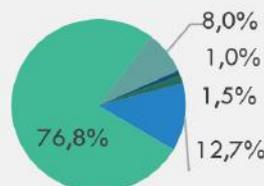


Typologie des PAV

- Association
- Conteneur
- Déchèterie
- Dépôt ponctuel
- Boutique



Nombre d'habitants desservis pour un PAV



Typologie des PAV

¹ Le taux de collecte correspond la quantité de déchets (en masse) issus des TLC qui ont été collectés durant l'année considérée rapportée à la moyenne des quantités (en masse) de TLC mis sur le marché durant les trois années précédentes

^{**} L'objectif spécifique de recyclage concerne les TLC intégrant au moins 90 % de matière synthétique plastique entrant l'année considérée dans une installation de recyclage, après avoir fait l'objet des opérations nécessaires de contrôle, de tri et autres opérations préliminaires nécessaires pour retirer les déchets qui ne sont pas visés par les procédés de recyclage

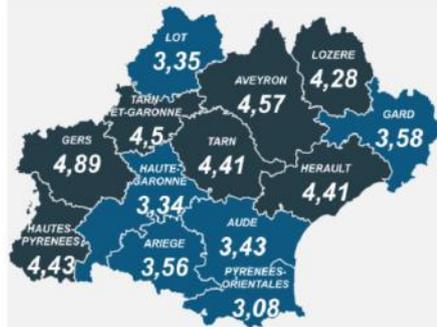
Les quantités collectées et le taux de collecte

251 927 t collectées
soit 3,76 kg/hab



Taux de collecte régional en kg/hab

22 875 t collectées
soit 3,86 kg/hab

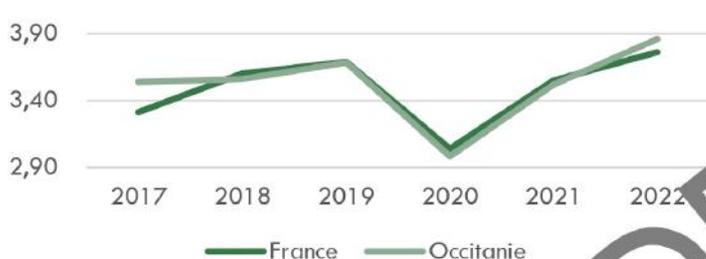


Taux de collecte en kg/hab par département d'Occitanie

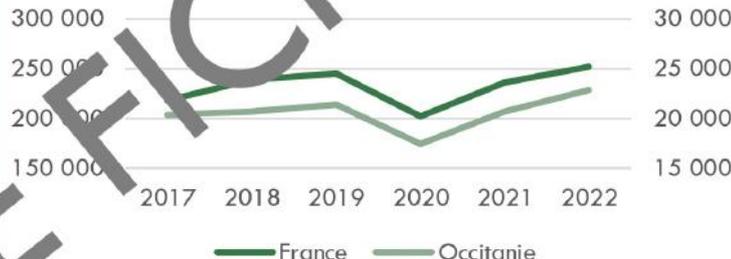
Tonnages collectés par département d'Occitanie



Evolution annuelle du taux de collecte en kg/hab



Evolution annuelle des tonnages collectés



509 collectivités conventionnées

55 collectivités conventionnées

soit 83% de la population d'Occitanie couverte

Une « collectivité conventionnée » : c'est une collectivité qui a signé une convention avec Refashion et peut ainsi bénéficier, sous conditions, d'un soutien à la communication de 0,10€/habitant

TRAITEMENT

Les quantités triées et destinations de traitement

187 609 t triées
dans 67 centres de tri conventionnés
(52 France - 15 Europe)

14 465 t triées
dans 5 centres de tri conventionnés

Le différentiel entre tonnage collecté et trié s'explique par :

- Les tonnages cédés à des opérateurs de tri non-conventionnés
- Les textiles et chaussures de bonne qualité adressées directement en réemploi en France et dans les pays limitrophes
- Les déchets de collecte (textiles souillés ou humides, erreurs de dépôts)

En plus de ces raisons historiques, la baisse du niveau de tri en 2022 s'explique également par un incendie ayant détruit les installations d'un des opérateurs de tri « Le Relais », ainsi que des difficultés d'accès aux gisements pour certains opérateurs hors France. »

Source : Rapport d'activité Refashion 2022



Les centres de tri textiles conventionnés en Occitanie et limitrophes à la région

Destinations de traitement en sortie de centre de tri



PAS DE DONNÉE RÉGIONALE DISPONIBLE SUR LES DESTINATIONS DE TRAITEMENT EN SORTIE DES CENTRES DE TRI CONVENTIONNÉS

OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

COLLABORATIONS SUR TRAVAUX DE PARTENAIRES & RÉSEAUX DE L'OBSERVATION LOCALE DES DÉCHETS

- 25 GT RARE : réunions d'échanges et de recherche d'harmonisation des méthodes d'observation entre observatoires régionaux.
- 16 GT ADEME : réunions de suivis d'études (DAE, CSR, REP, réemploi), réunions d'harmonisation des méthodologies d'observation, réunion de refonte de l'outil SINOE®
- 4 GT DGPR : réunions de définition des périmètres d'observation et de croisement de données entre les différentes bases réglementaires existantes
- 1 GT du CEPRALMAR sur les déchets marins et des métiers de la mer.
- Interventions :
 - formation INSA Toulouse spécialité urbanisme,
 - formation Master spécialisé PRINEC Ecole des Mines,
 - Matinale Collectivités SUEZ,
 - PEPR « Household waste » de l'Université fédérale de Toulouse,
 - Journée « Ville Durable » organisée par EDENN
 - Matinale Zéro Déchets dans la nature organisée par le Département des Pyrénées-Orientales
 - Table ronde « Valorisation des déchets agricoles et alimentaires » Master NSA de l'Université de Montpellier
- Membre du jury Pol'Innov Challenge de Polytech Montpellier sur le thème de la gestion des biodéchets
- Membre du jury de l'Appel à Projet Veolia sur le thème de l'innovation dans la gestion des déchets plastique.
- Participation aux réunions statutaires et de réseau de partenaires (FEDEREC, RCCO, RUDOLOGIA, DASTRI, ...)
- Suivi du projet LIFE WAST2BUILD de Toulouse Métropole sur le réemploi des déchets du BTP.
- Suivi de la concertation sur le schéma stratégique de DECOSET
- Audition de l'ANSES dans le cadre de la refonte du registre R-Nanos

66
jours

OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

DECHETS SAUVAGES

- Exploitation de la base de données « Sentinelle de la nature » en partenariat avec FNE OcMED et OcPY
- Regroupement de l'information régionalement disponible auprès de partenaires (DDT, PNR, DREAL, CEREMA, SINOE, Collectivités, associations, Ecogeos).

113
jours

COLLABORATIONS SUR LES DONNEES

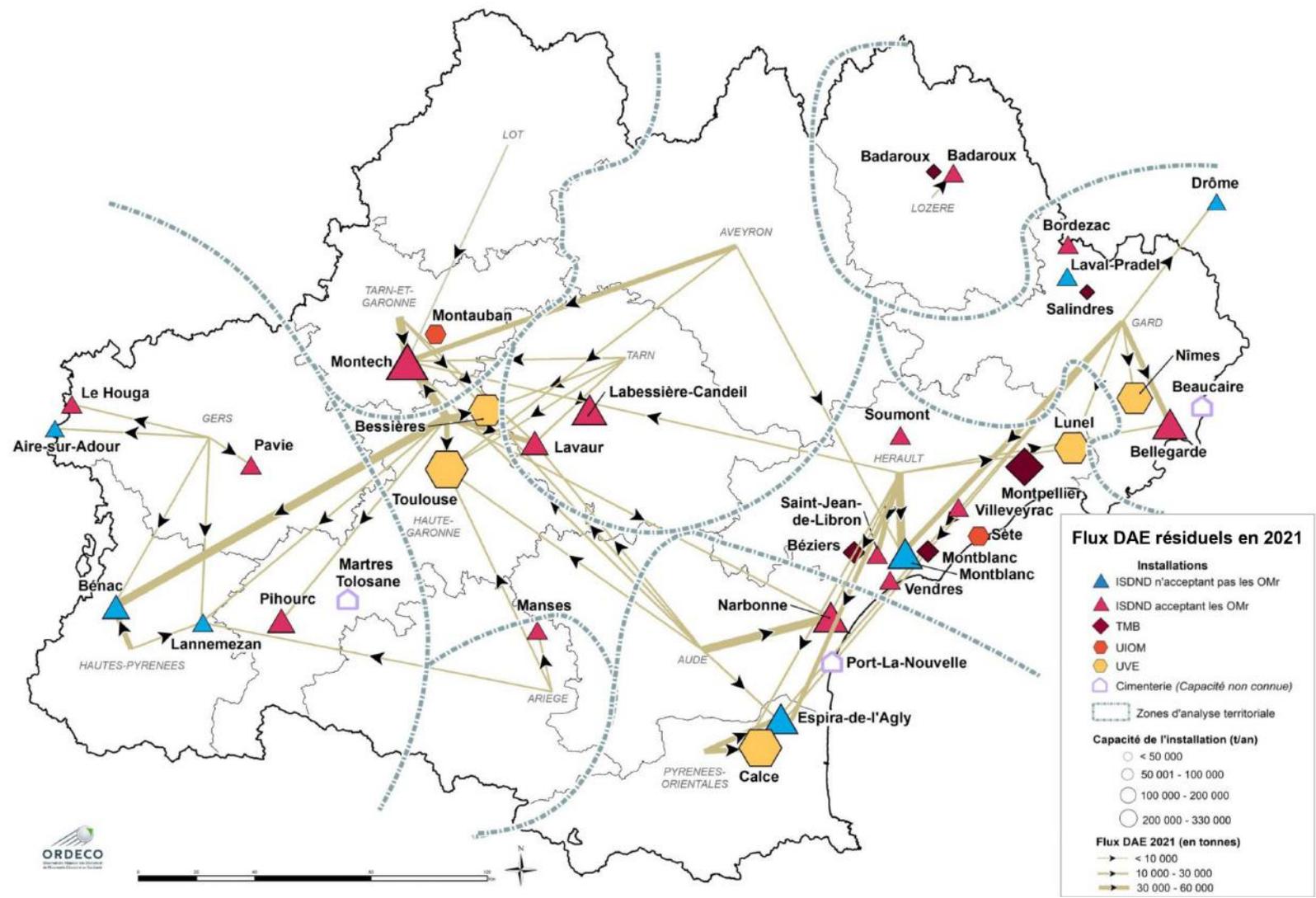
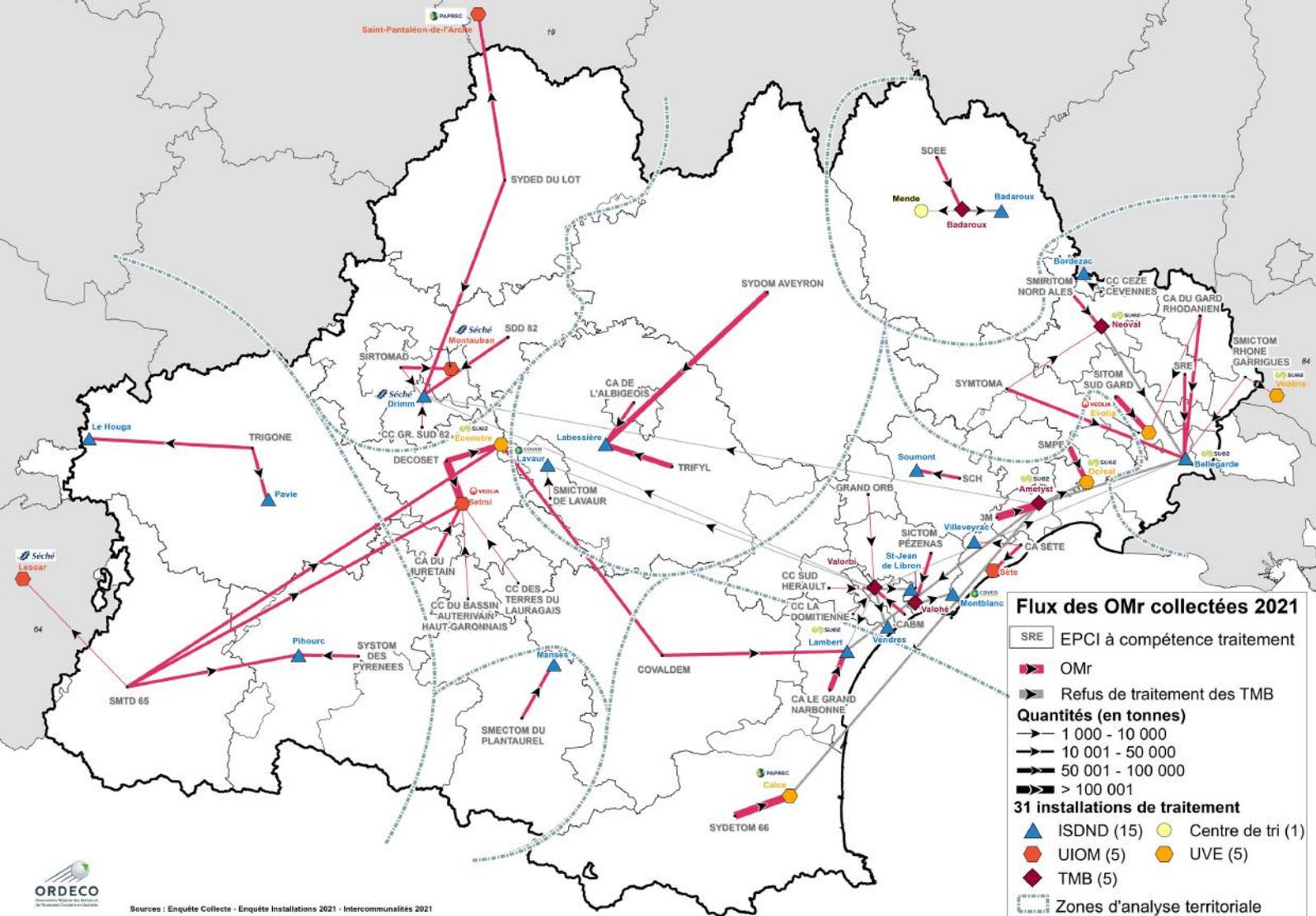
- Travail de données pour PICTO CARTO et STAT, incrémentation de données dans la cartographie dynamique
- Travail de données pour la concertation sur la CONSIGNE
- Travail de données pour la COP DESTERRITOIRES
- Travail de données « installations de traitement de déchets » pour la prise en compte dans le panorama de l'énergie de l'ORCEO
- Travail de données « installations de traitement de déchets » pour la prise en compte dans le panorama des émissions atmosphériques de l'ATMO
- Travail de données pour le suivi des ODD de l'INSEE
- Travail de données « installations de traitement de déchets » et cartographies pour la DREAL
- Travail de données à la demande pour des porteurs de projets, des collectivités

21
jours

PLANIFICATIONS

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intégré au SRADDET
 - suivi des indicateurs du PRPGD
 - contribution à la Commission Régionale Déchets
 - travaux de prospective
 - contribution aux réunions thématiques (déchets organiques, déchets dangereux, BTP) organisées dans le cadre du suivi du PRPGD
- Schéma Régional Biomasse
- Schéma Régional Innovation

111
jours



OBSERVATION DES DECHETS & PLANIFICATIONS

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES JEUX D'ACTEURS, DE LA RÉGLEMENTATION, DES TECHNIQUES

- Rencontres d'acteurs :
 - Syndicats de traitement des DMA : réunion collective des syndicats, SYDETOM 66, SMTD 65, SICTOM AGDE-PEZENAS, TRIGONE, SYSTOM des Pyrénées
 - Dans le domaine des déchets organiques : Valwast, SEDE, Paprec/Total Energies, Upcycle, Veolia, Orange
 - Dans le domaine de la gestion des matériaux à recycler : Veolia, Valorplast, Take a waste, Occitanie Film, Orange
- Visite de sites :
 - Gestion des biodéchets : Solidia, Restaurant d'entreprise Orange, Cler-Verts, Upcycle, Valterra
 - Gestion du CSR : Cimenteries Lafarge de Martres-Tolosane et Port-la-Nouvelle
 - Gestion des déchets ultimes : SETMI, ISDND Espira, OKEOMED, Trifyl, Occitanis
 - Recyclage du PET : France Plastique Recyclage
- Suivi de PLPDMA (Toulouse Métropole, SICOVAL, Hauts Tolosan)
- L'ORDECO a assisté à :
 - ADEME : Webinaires La gestion des biodéchets en zone touristique, La gestion de proximité de biodéchets
 - AMORCE : Webinaire Le tri à la source des biodéchets
 - Carrefour des Déchets du réseau IDEAL à Montpellier
 - Assises Nationales des Déchets à Nantes
 - Refashion : journée sur la filière textile, webinaire sur le fonds 3R
 - REP PMCB : multiples webinaires des éco-organismes, réunion de concertation de l'OCAB, matinée professionnels de Veolia
 - Rudologia : speed-meetings éco-organismes

19
jours

ORGANISATION INTERNE DES TRAVAUX D'OBSERVATION

Réunions d'équipe : répartition du travail, prise de décisions sur des points de blocage, adaptation des enquêtes, discussion sur les restitutions, ...

14
jours

ECONOMIE CIRCULAIRE

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

- Parangonnage des études nationales et régionales portant sur les indicateurs de l'Economie Circulaire.
- Entretiens et rencontres d'acteurs qui ont amené à une sélection d'indicateurs propres au territoire et mesurables dans le temps.
- Tissage d'un réseau de contributeurs (chaleureusement remerciés !) qui permettront la mise à jour périodique des indicateurs sélectionnés.
- Rédaction d'une base de travail pour la publication prévue début 2024.
- Collaboration avec l'ENSIACET dans le cadre du projet ASECT (Approche systémique de l'Economie Circulaire sur le Territoire) au sein du DEFI Circulades



216
jours

PLATEFORME DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN OCCITANIE – CYCL'OP - ET PARTICIPATIONS AUX RESEAUX

Co-administration et co-animation de Cycl'Op :

- Appui à la création de communautés, à la communication, promotion, essaimage et diffusion de contenus
- Appui technique à la gestion et suivi de la fréquentation de la plateforme, relais avec le CIRIDD sur des problèmes techniques
- Mobilisation des groupes de travail et réseaux et valorisation des actions régionales au niveau national et international
- Participation à la vie de l'écosystème du hub central economiecirculaire.org
- Réponses aux messages reçus via le mail webmastercycl-op.org.
- Participations aux réseaux thématiques régionaux : Terre EFC, SynOcc, Occimore, Copil du PRAEC et divers ateliers
- Contribution à l'élaboration du programme du Forum Régional de l'EC.



Les acteurs
de l'économie circulaire
en Occitanie

116 jours

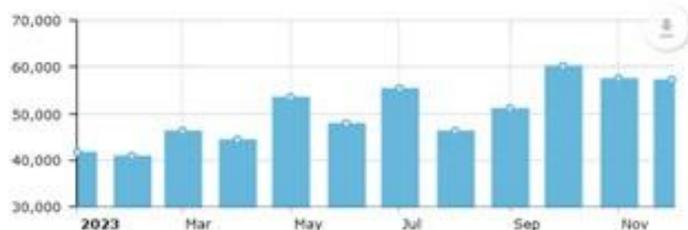
Quelques chiffres de la plateforme



Les acteurs
de l'économie circulaire
en Occitanie

Contents Vues en 2023

Total des vues en 2023: 600 653

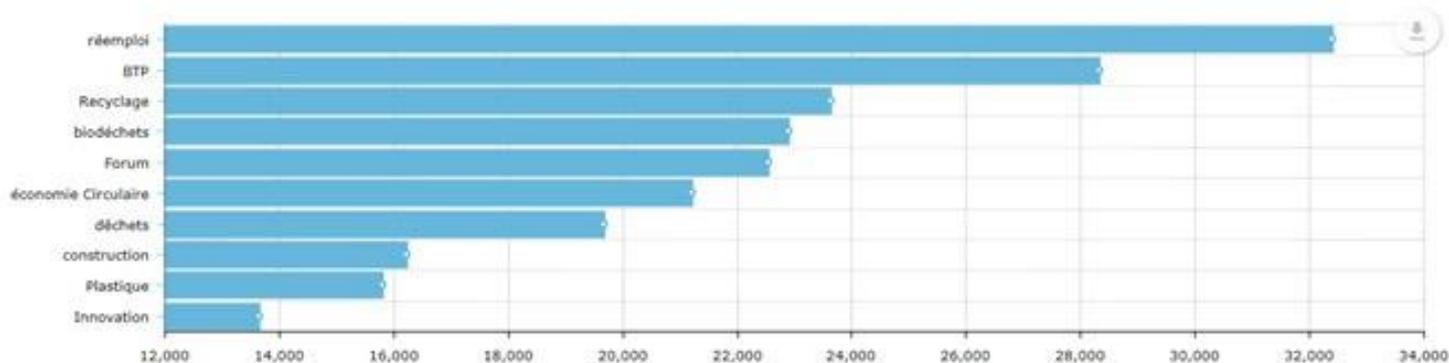


Contents Publications en 2023

Total des publications en 2023: 355



Top 10 Tags - Vues en 2023



Les indicateurs de visibilité présentés sont calculés à partir des **données de chargement collectées lors d'une visite sur la page**. Elles ne correspondent pas aux chiffres visibles via *Analytics* qui mesure le trafic humain et ce dans le cas où aucun bloqueur de publicité et de traçage n'est activé empêchant toutes mesures.

D'après plusieurs études, 35% de Français utiliseraient un bloqueur de publicité et de traçage faussant les mesures d'*Analytics*.

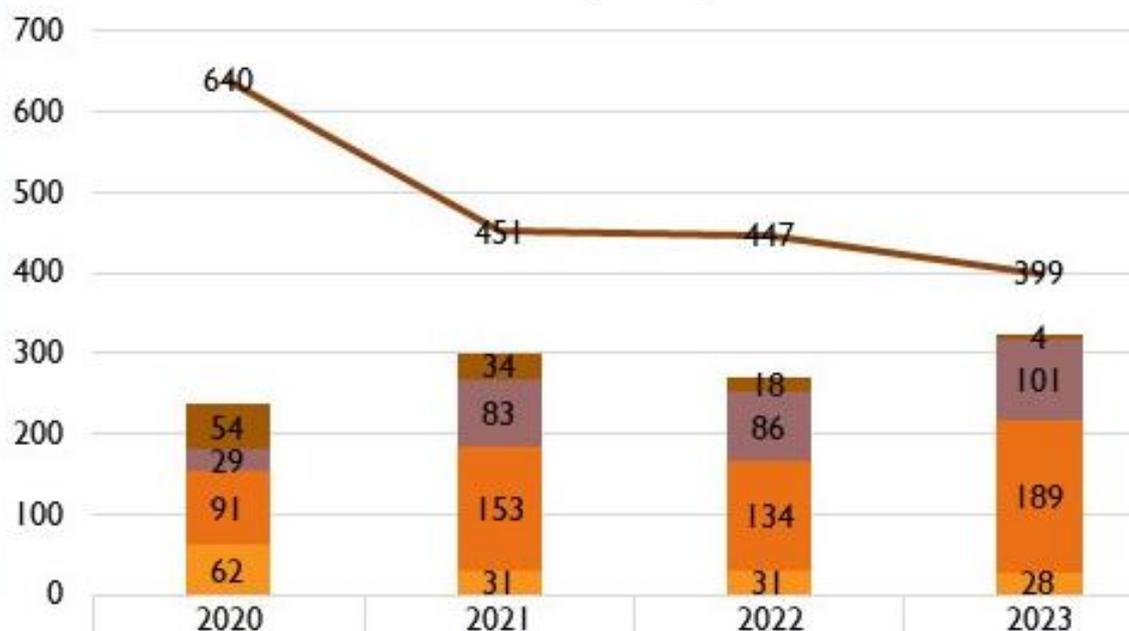
Les indicateurs de visibilité proposés ici correspondent à tous les chargements de pages effectués par des humains et outils chargeant l'intégralité de la page y compris les javascripts.

Source CIRIDD

Quelques chiffres de la plateforme

Evolution de l'activité sur Cycl'Op

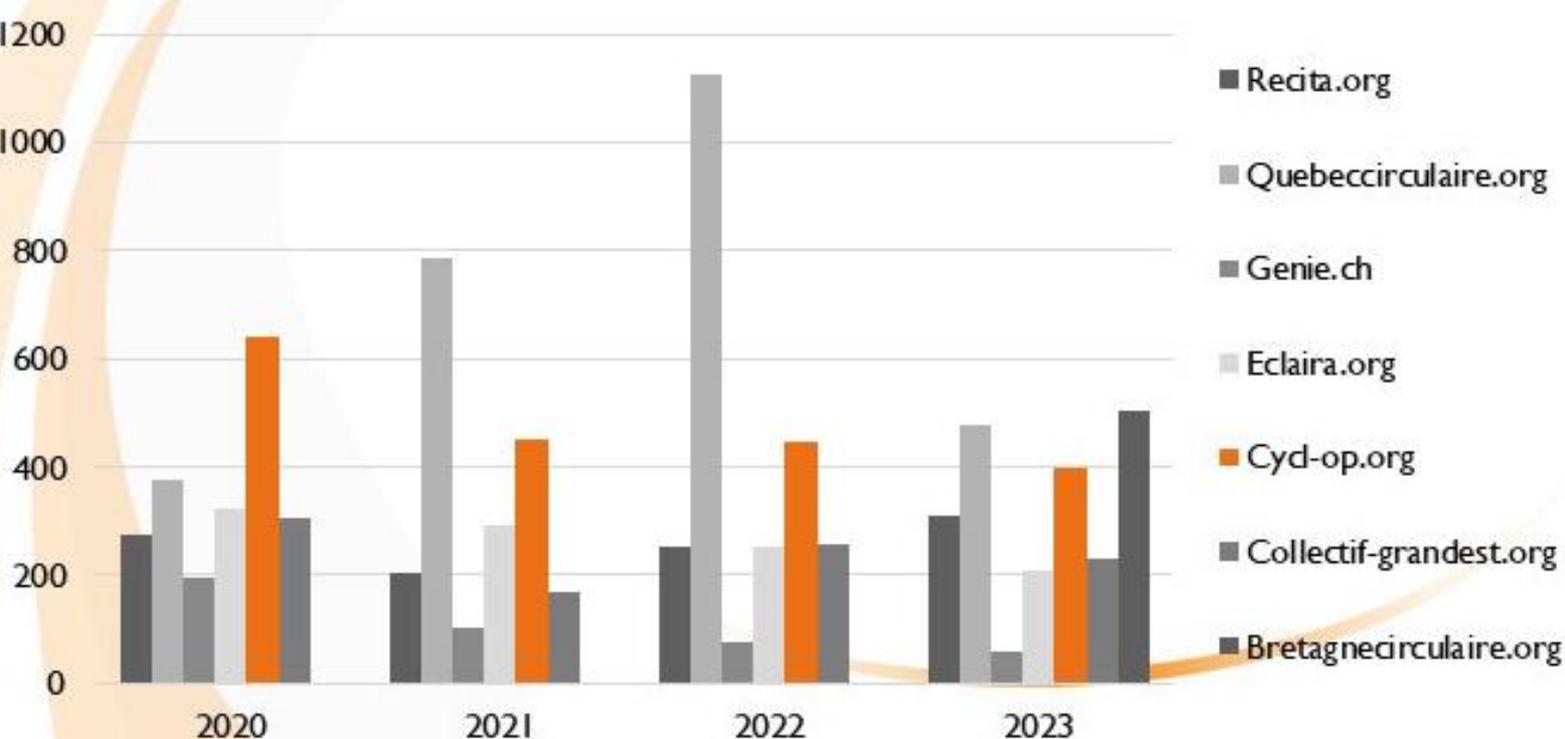
Un nombre de nouveaux membres originaire de l'Occitanie en légère baisse comparé à 2022, mais des publications d'articles et d'événements de nouveau en hausse, démontrant une bonne participation des acteurs présents sur Cycl'Op



	2020	2021	2022	2023
Initiatives remarquables	54	34	18	4
Evénements	29	83	86	101
Articles	91	153	134	189
Documents et outils	62	31	31	28
Nouveaux membres Occitanie	640	451	447	399

- Documents et outils
- Articles
- Evénements
- Initiatives remarquables
- Nouveaux membres Occitanie

Evolution du nombre de nouveaux membres annuel par plateforme



Quelques chiffres de la plateforme

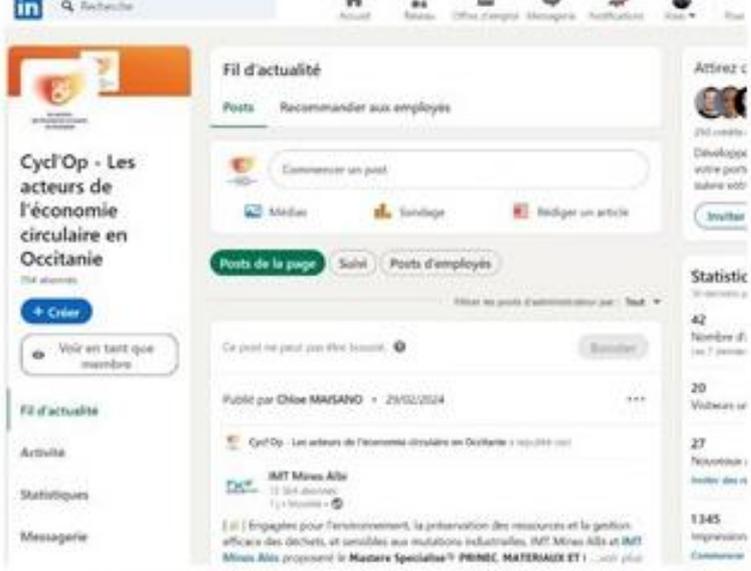


Les acteurs
de l'économie circulaire
en Occitanie

Données recueillies via *Google Analytics* pour le 1^{er} semestre 2023 – Fin du suivi par cette plateforme de mesures d'audience, au 1^{er} juillet 2023.



Une origine géographique variée des personnes et organisations suivant les activités de Cycl'Op



Linked'In

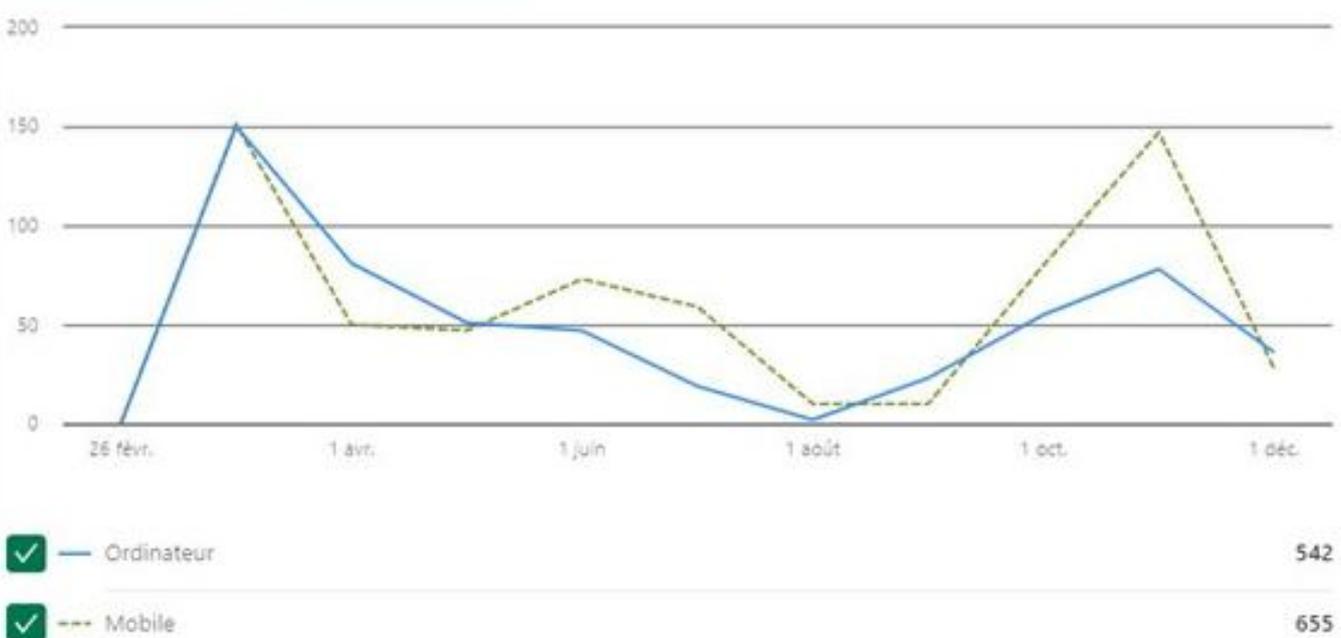
Environ 700 abonnés en moins d'un an

Impressions



Création et lancement de la page en mars 2023 suite au Comité de Coordination du PRAEC.
Un démarrage rapide et un pic d'impressions à l'automne.

Vues de la page



ACTIVITE LIEE A CYCL'OP

		Détails des actions		Indicateurs	Totaux
Appui Technique	Actions liées à la PF Cycl'Op 2022	Acteurs concernés			
	Conception / rédaction de contenus des réseaux et communautés	Réseaux et communautés	Apport sur la production, la conception graphique, la rédaction et l'impression des contenus.	Nombre d'actions	140
	Moderations et diffusion des contenus publiés par les acteurs	Acteurs Cycl'Op, réseaux et communautés	Appui à la communication, promotion, essaimage et diffusion de contenus spécifiques vers les acteurs régionaux cibles.	Nombre d'actions	87
	En lien avec le CIRIDD	Tous membres Cycl'Op	Relais avec le CIRIDD sur des problèmes techniques, ponctuels et plus structurants.	Nombre de contacts CIRIDD	10
	Aux partenaires	Région, ADEME	Appui à la rédaction de contenus de valorisation des événements régionaux	Nombre de contenus	66
Diffusion d'informations	Informations spécifiques des réseaux et communautés	Réseaux et communautés	Mobilisation des groupes de travail et réseaux identifiés comme acteurs de la plateforme en lien avec Terres d'EFC, Synapse...	Nombre d'actions de mobilisation des GT ou réseaux	47
	Relais nationaux	Réseau national des plateformes Ecocirc.org	Valorisation des actions régionales au niveau national et international en synergie avec les autres plateformes de l'écosystème et leurs réseaux sociaux associés	Nombre d'actions de valorisation hors région	5
	Formation et appui technique aux animateurs de communautés	Animateur de communautés validés par ADEME et Région	Appui à la création de communautés (paramétrage et formation des animateurs)	Nombre d'interventions d'appui aux animateurs	17
Formation	Auto-formation à l'outil de gestion de la plate-forme et amélioration de la connaissance territoriale des acteurs	ORDECO	Auto-formation et amélioration de la connaissance territoriale - Recherches sur acteurs + Formation CIRIDD	Nombre d'actions	24
	Participation à la gouvernance régionale	Région, ADEME	Participation à la gouvernance de la plateforme au travers de réunions existantes ORDECO/REGION/ADEME où l'on consacre des temps dédiés à CYCLOP	Nombre de réunions où le lien est fait avec Cycl'op	9
Participation à la gouvernance	Participation aux rencontres d'acteurs	Réseaux et communautés	Participation à des rencontres de la plateforme Cycl'Op et aide à la mobilisation des acteurs régionaux inscrits dans le processus collaboratif	Nombre de rencontres	45
	Participation au réseau national	Réseau National des plateformes Eco circ.org	Participation à la vie de l'écosystème central economiecirculaire.org : rencontre annuelle des partenaires et animateurs des plateformes territoriales et différents groupes de travail, GT qualité, séminaires inter-plateformes...	Nombre de rencontres	7
	Reporting trimestriel et reporting interne pour suivi activité Cycl'Op	Région, ADEME, ORDECO	Reporting via une analyse des données (statistiques et analyses de fréquentation, inscriptions (membres et organisation), publications, contributions, sujets les plus fréquents...) et reporting administratif de suivi de l'activité	Nombres de reporting	12

ECONOMIE CIRCULAIRE

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DE LA RÉGLEMENTATION, DES NOUVEAUX MODÈLES EN LIEN AVEC L'EC

- Intervention à la journée Ingénierie Circulaire du LGC
- Animation d'un atelier « métiers de l'Economie Circulaire » au Forum de Métiers de Toulouse Métropole
- Participation à la programmation du Forum Régional de l'EC
- Participation au Comité National des Indicateurs de l'Economie Circulaire
- Participation, en temps que coach, aux « Expéditions Créatives » organisées par Ad'Occ (sessions de Tarbes et Montrodât)
- Participation au DEFI CIRCULADES, porté par l'Université Fédérale de Toulouse, impliquant 36 laboratoires pluridisciplinaires sur le territoire régional
- Participation au projet de réponse collective à l'AMI Compétence et Métiers d'Avenir « Les besoins en formation pour les métiers de l'Economie Circulaire ».
- Participation à l'AMI ECO en Occitanie, porté par 23 structures partenaires, auquel 33 dossiers ont été présentés
- Suivi du projet « Hall 9 » de DECOSET
- Suivi de l'émergence du Campus des métiers de l'Economie Circulaire
- Rencontres de porteurs de projets : Recycl'aides 34
- Atelier « Fresque du Climat » pour toute l'équipe salariée de l'ORDECO
- L'équipe de l'ORDECO a assisté à :
 - TOULOUSE MÉTROPOLE : atelier EIT à Aucamville, journée Economie Circulaire, réunion Communication responsable
 - ADEME : journée « Territoires Engagés », webinaires Démarche territoriale de sobriété, Economie Circulaire dans la Culture et l'évènementiel, Eco-conception
 - AFNOR : webinaires Tourisme durable, RSE & EC
 - CCI 34 : webinaire Sobriété numérique
 - DREAL : réunions Réemploi dans la construction
 - CNIS : réunion Economie Circulaire et flux de matières

13
jours

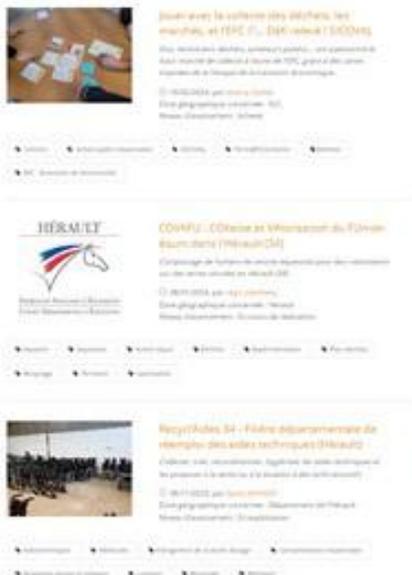
Contributions aux divers réseaux de l'économie circulaire : création de contenus, diffusions, élaboration de documents de communication



Lancement Linked'In Cycl'Op



AMI EC'O



Cycl'Op
Les initiatives remarquables



RENCONTRES - COMMUNICATION - ADMINISTRATION

RENCONTRES

RENCONTRES TECHNIQUES	Organisation d'un webinaire dans le cadre du Réseau des Agences Régionales de l'Environnement : « Les dépôts illégaux de déchets, les identifier et intervenir », vidéo disponible sur le site du RARE.	11 jours
--------------------------	---	-------------

COMMUNICATION

Communication institutionnelle, technique et relations adhérents	<ul style="list-style-type: none">• Lettres trimestrielles (4 lettres - 390 inscrits)• Gestion des adhésions (324 membres pour 155 structures adhérentes au 31/12/23)• Gestion du site internet• Gestion des réseaux sociaux (2 comptes LinkedIn, X Facebook)• Diffusion d'actualités et d'évènements, relais de communication des partenaires (10 flashs actus – 390 inscrits)	66 jours
---	---	-------------

ADMINISTRATION

Comptabilité, ressources humaines, financements, statutaire	<ul style="list-style-type: none">• Clôture des comptes 2022, comptabilité 2023• Management d'équipe• Paie et déclarations sociales• Subventions 2022 soldées, 2023 engagées• Déclarations statutaires• 1 AG / CA, 2 Bureaux Elargis au CA	90 jours
---	---	-------------

SITE INTERNET

www.ordeco.org



Rechercher dans le site

Adhérer

Espace adhérents

Accueil

Cadre Réglementaire

Médiathèque

Prestataires

Qui sommes nous ?

Evènements

Vue d'ensemble

Tous les utilisateurs
+ 0,00 % Pages vues

1^{er} semestre 2023 – Google Analytics

Vue d'ensemble

2 janv. 2023 - 31 mai 2023 : Pages vues
2 janv. 2022 - 31 mai 2022 : Pages vues



Pages vues

18,45 %

56 135 / 47 391

Vues uniques

14,92 %

39 018 / 33 952

Temps moyen passé sur la page

-5,80 %

00:01:19 / 00:01:24

Taux de rebond

-1,12 %

71,36 % / 72,17 %

Sorties (en %)

-3,95 %

54,85 % / 57,10 %

Au premier semestre, près de 56 000 pages vues, soit une augmentation de 18% par rapport à la même période de l'année précédente.

1^{er} juillet 2023 : arrêt de Google Analytics, le suivi des données se fait désormais sur GA 4 Analytics avec perte de l'historique

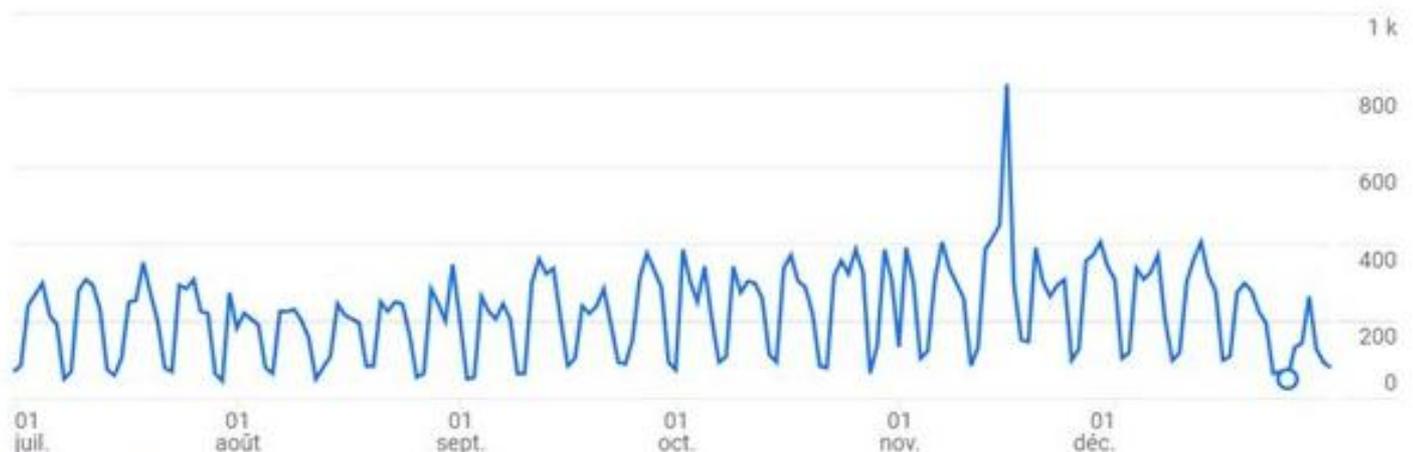
Vues

41 k

Nombre d'événements

128 k

2^{ème} semestre – GA 4 Analytics



SITE INTERNET

www.ordeco.org



Rechercher dans le site

Adhérer

Espace adhérents

Accueil

Cadre Réglementaire

Médiathèque

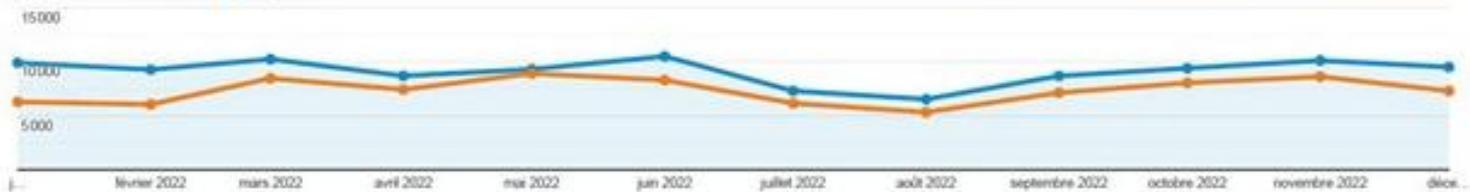
Prestataires

Qui sommes nous ?

Evènements

Rappel des Chiffres 2022/2021

1 janv. 2022 - 31 déc. 2022 : Pages vues
1 janv. 2021 - 31 déc. 2021 : Pages vues



Page	Pages vues ↓	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Entrées	Taux de rebond	Sorties (en %)	Valeur de la page
	24,25 % ↑ 109 556 / 89 177	26,69 % ↑ 78 451 / 61 923	9,65 % ↑ 00:01:24 / 00:01:14	32,97 % ↑ 62 985 / 47 291	1,90 % ↑ 72,13 % / 73,63 %	7,03 % ↑ 57,40 % / 53,68 %	0,00 % 0,00 € / 0,00 €

Pages vues 1er semestre 2023 56 135
Pages vues 2ème semestre 2023 40 666
Pages vues 2023 96 801 soit -12% par rapport à 2022 (109 556)

Des indicateurs de sites et des pratiques web en pleine évolution

Il nous est impossible de mesurer l'impact des mesures d'approbation des cookies, de l'utilisation des bloqueurs de publicité et de la consultation, sans comptabilisation possible, par les différentes IA existantes. Toutefois, il convient de noter que le nombre de pages vues global de l'année 2023 est **en baisse de 12 %** par rapport à 2022.

Il convient aussi de souligner que le site a fait l'objet d'une **réécriture partielle, notamment sur la partie Cadre Réglementaire**, qui a débuté au premier semestre 2023 ; cela a pu avoir un impact sur les mesures de *Google Analytics* (rappel : l'algorithme d'analyse a été modifié en janvier puis il y a eu une migration de la plateforme *Analytics* en juillet 2023, ceci a perturbé la collecte d'informations sur la fréquentation des sites).

Les pages les plus consultées au 2^{ème} semestre 2023

Chemin de la page de l'écran		↓ Vues	Utilisateurs	Vues par utilisateur	Durée d'engagement moyenne	Nombre d'évènements Tous les évènements
		100 % du total	100 % du total	Égal à la moyenne	Égal à la moyenne	100 % du total
1	/	40 666	25 257	1,61	53 s	128 045
2	/dechets/dechets-animaux	2 076	1 763	1,18	53 s	7 224
3	/resultats-votre-recherche	1 926	977	1,97	1 min 14 s	4 896
4	/les-filieres-a-responsabilite-elargie-du-producteur-rep-et-les-eco-organismes-en-charge-de-leur-gestion	1 514	1 158	1,31	47 s	5 062
5	/reglementation-generale	1 141	897	1,27	1 min 14 s	3 759
6	/dechets/huiles-alimentaires-usagees	1 000	755	1,32	53 s	3 418
7	/dechets-damiantes	991	773	1,28	48 s	3 198
8	/dechets/eaux-souillees-aux-hydrocarbures---boues-et-residus-dhydrocarbures	910	738	1,23	59 s	3 150
9	/dechets/batteries	822	597	1,38	1 min 11 s	2 674
10	/dechets/plumes-et-duvet	748	633	1,18	51 s	2 604
11	/dechets/pots-catalytiques	728	634	1,15	24 s	2 565
12	/prestataires/sede-environnement-bioterra	636	477	1,33	31 s	2 078
13	/dechets/dechets-verts	621	528	1,18	51 s	2 145
14	/dechets/bois-et-sous-produits-bois-non-traites	594	523	1,14	49 s	2 150
15	/dechets/dechets-delements-dameublement-dea	562	484	1,16	38 s	2 030
16	/dechets/fluides-frigorigenes	551	467	1,18	40 s	1 964

On retrouve, sans surprise, que les pages les plus consultées au 2^{ème} semestre, sont celles relatives aux fiches déchets.

Cette année, on peut aussi constater que l'intérêt de celle sur la réglementation générale est remontée dans le classement, après la refonte de la partie « Cadre réglementaire » du site, dont fait aussi partie celle sur les filières REP, qui est toujours dans le top 5 encore depuis 2021, date de sa conception.

Lettres trimestrielles, « Les actus de l'ORDECO » et les « Flash actus »

revo

- Accueil
- Contacts
- Campagnes
- Email
- SMS
- WhatsApp
- Push Web
- Facebook Ads
- Templates
- Statistiques**
- Paramètres
- Automatisations
- Transactionnel
- Conversations

Statistiques

Campagnes Conversions

Dimanche 01-01-2023

Dimanche 31-12-2023

Voir les statistiques



Total d'envois	24
Total destinataires	4 201
Total ouvertures	1 384
Total clics	297
Total désinscrits	1
Total Répondus	1
Total Soft + Hard Bounces	240

385 abonnés
(+ 8 par rapport à 2022)

Un taux d'ouverture en augmentation -

Nombre de flash actus plus restreints, au profit de LinkedIn, afin de limiter le nombre de mails que reçoivent les abonnés et adhérents.

3 indicateurs clés à suivre

	Taux d'ouverture	Taux de clics	Taux de désabonnement
Moyenne en France, tous secteurs confondus	30,56%	2,95%	0,25%
Moyenne internationale du secteur à but non lucratif	30,85%	3,60%	0,01%

Toujours un très bon « taux de clics », même vis-à-vis du secteur associatif, pour lequel ce taux est déjà supérieur à la moyenne, tous secteurs confondus.

Rappel des chiffres 2022

Taux d'ouverture	Taux de clics	Taux de désinscription
29,29% Détails	7,27%	0,10%

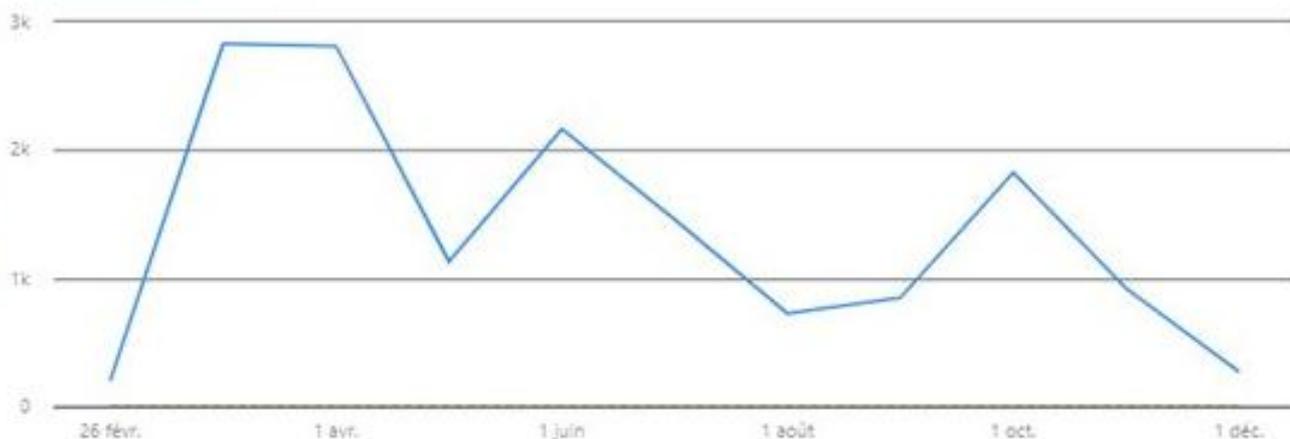


Linked'In

231 abonnés
(+ 181 par rapport à 2022)

Indicateurs

Impressions



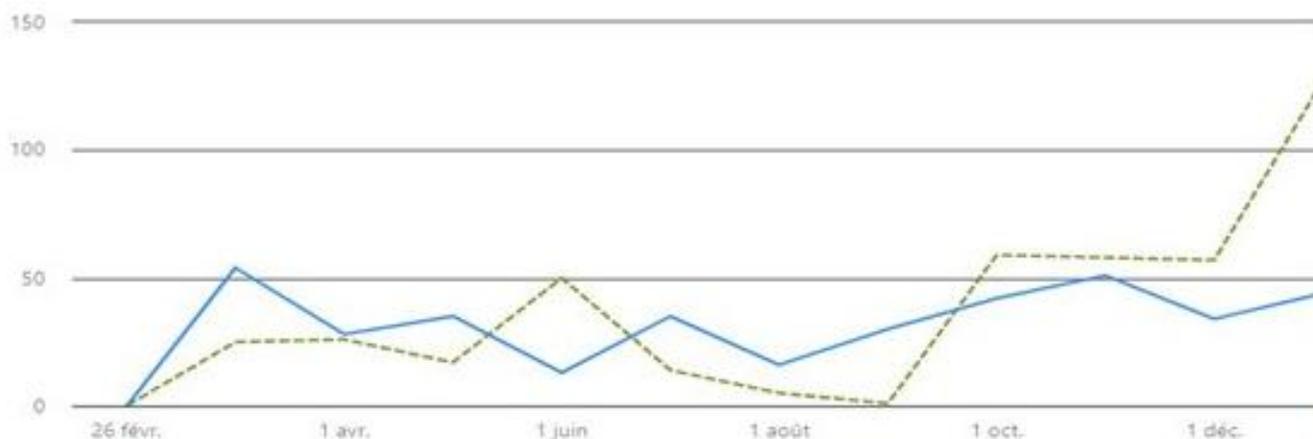
Organique 15 185

Statistiques des visiteurs

Vues de la page

Toutes les pages

Tous les filtres



Ordinateur

Mobile

2023 en quelques chiffres

- 1 équipe de 7 salariés et 1 stagiaire (6 mois)
- 1 452 jours de travail effectif
- Plus de **6 660 h d'observation** de la gestion des déchets
- Plus de **860 h** allouées à la **planification**
- Près de **2 680 h** dédiées à **l'Economie Circulaire**
- Plus de **510 h** de travail de **communication**
- Plus de **180 participations** à des réunions de travail externes, visites et rencontres de porteurs de projets, interventions

